

PROCÈS-VERBAUX DU

Conseil général

DE LA
VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
LEGISLATURE 2004-2008

N° 33

Séance du mardi 19 décembre 2006 à 17h.00

Salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville

Présidence : M. Alain Parel.

Trente-neuf conseillères et conseillers généraux sont présents.

Présent(e)s : Mme Katia Babey Falce, M. Pierre-Alain Borel, M. Théo Bregnard, M. Didier Capit, M. Hughes Chantraine, Mme Annie Clerc-Birambeau, M. René Curty, Mme Sonia Droz Danzinelli, M. Jean-Marc Feller, M. Fabien Fivaz, Mme Monique Gagnebin de Pietro, Mme Pascale Gazareth, Mme Fabienne Girardin, M. Xavier Huther, M. Laurent Iff, Mme Nadia Kaious Jeanneret, M. Philippe Laeng, M. Philippe Lager, M. Jean-Charles Legrix, Mme Emilie L'Eplattenier, M. Didier Leuba, M. Angelo Locorotondo, M. Pierre-André Monnard, Mme Fabienne Montandon, Mme Sylvia Morel, Mme Mariette Mumenthaler, M. Daniel Musy, M. Daniel Nussbaumer, M. Pierre-André Rohrbach, M. Emile Saison, M. Marc Schafroth, M. André Schreyer, Mme Evelyn Sester, M. Francis Stähli, M. Christophe Ummel, M. Serge Vuilleumier, Mme Gabrielle Würzler, M. Pierre Zurcher.

Excusé(e)s : M. Claude Girardin et Mme Nadia León.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Les procès-verbaux n° 30 et 31 sont adoptés après modification faite sur le PV n° 30 par Mme Pascale Gazareth (voir ci-dessous).

M. Alain Parel, président : Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une cordiale bienvenue pour cette dernière séance 2006, que, j'espère, nous allons terminer ce

soir ! J'y crois, comme au Père Noël d'ailleurs. J'espère que vous y croyez aussi, en tout cas ce soir ! Avant de passer à l'ordre du jour, je vous fais part du courrier que j'ai reçu.

Interpellation de M. Fabien Fivaz

Où en est-on avec l'agenda 21 ?

Le 23 juin 2005, le Conseil général acceptait l'idée d'un agenda 21 local dans notre ville.

Le rapport prévoyait que le Conseil communal nomme un comité de pilotage ainsi qu'une commission du développement durable. Presque une année et demie plus tard, nous regrettons l'absence d'informations concernant la mise en place de l'agenda 21. Nous prions donc le Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

1. Où en sont les travaux pour la mise en place de l'agenda 21 ?
2. Quels sont les obstacles que le Conseil communal rencontre dans cette première phase?

Même si nous comprenons que le Conseil communal a actuellement d'autres priorités, en particulier financières, il nous semble que l'agenda 21 local est un instrument important pour notre ville et que sa mise en place permettra un développement plus durable de notre cité. Il nous reste une question subsidiaire :

3. La ville de Neuchâtel et le canton se sont également dotés de cet instrument, est-ce que des coopérations ont été envisagées ?

Nous remercions le Conseil communal de bien vouloir répondre à ces questions.

Projet d'arrêté signé de tous les groupes

LE CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

vu le rapport du Conseil communal, du 17 novembre 2006 relatif au budget de la Commune pour 2007,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;

arrête:

Article premier.- Le Conseil communal est chargé de et autorisé à vendre une partie des actions nominatives que la Commune de La Chaux-de-Fonds détient dans SIM SA à la Commune du Locle, de manière à ce que cette dernière détienne 25% du capital-actions et La Chaux-de-Fonds 75%.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de et autorisé à vendre toutes les actions que la Commune de La Chaux-de-Fonds détient dans Groupe E SA.

Art. 3.- Ces transactions doivent être effectuées avant le 28 février 2007 et les plus-values consécutives seront comptabilisées à la fortune nette. A défaut, le Conseil communal est chargé de présenter un nouveau projet de budget 2007 à la commission financière, puis au Conseil général, avant le 31 mars 2007.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Interpellation urgente signée par tous les groupes

Depuis de nombreux mois déjà l'avenir de la HE-Arc est remis en cause par une volonté de centralisation des sites de formation prônée par la Confédération.

Qu'il faille réformer afin de réaliser des économies nous pouvons le comprendre, mais ce qui nous inquiète, c'est la méconnaissance des réalités régionales exprimées par certaines des solutions préconisées. « Ces solutions » centralisatrices ont peut-être un sens en plaine fortement urbanisée (Arc lémanique, Zürich, etc.), mais sont inapplicables pour l'Arc jurassien d'un point de vue démographique, politique, économique et social. Elles menacent à terme de nous affaiblir non seulement en termes d'offres en formation, mais d'affaiblir également la localisation des entreprises de toute une région. A terme, ce sont non seulement les Montagnes neuchâteloises mais également l'ensemble du canton de Neuchâtel qui souffrira à tous niveaux de ces plans de centralisation d'un autre âge. C'est pourquoi nous sollicitons des réponses du Conseil communal :

1° Est-il vrai que le canton envisage de transférer la Haute Ecole d'ingénieurs à Neuchâtel ?

2° Si cette solution inadmissible devait être retenue par le Conseil d'Etat, qu'est-ce que le Conseil communal entend faire pour marquer son opposition à la perte d'une Ecole essentielle à l'avenir de notre région, du canton et de nos voisins ?

3° Où en sont les discussions avec les autres villes de l'Arc jurassien pour trouver une solution concertée ?

4° Les villes de l'Arc jurassien se sont-elles approchées des entreprises régionales afin d'obtenir leur soutien ?

Nous attendons avec impatience des réponses à ces questions ; l'avenir de notre région dépend très étroitement du maintien de cette Ecole dans l'Arc jurassien. Il serait, à notre sens, aberrant de transférer l'Ecole d'Ingénieur dans le bas du canton pour les raisons que nous avons dites en introduction.

M. Alain Parel, président : Ce courrier vous sera photocopié et distribué. Nous allons également adopter le PV n° 30. Y a-t-il des remarques, des modifications ?
Mme Gazareth.

Mme Pascale Gazareth, POP : Juste une question, M. le président. Je m'aperçois que dans toutes les pages qui traitent des interpellations, motions, etc., il n'est plus fait mention que du premier signataire ou de la première signataire. Est-ce que ça correspond à une volonté précise qui m'échappe ou est-ce que c'est un oubli de mettre les autres cosignataires ?

M. Alain Parel, président : Nous nous permettrons de vous répondre tout à l'heure. Y a-t-il encore d'autres remarques ? Le PV n° 30 est donc adopté.

Y a-t-il des remarques ou des modifications dans le PV n° 31 ? Ce n'est pas le cas, le PV est donc adopté.

Au point 1a de l'ordre du jour, nous avons l'élection d'un membre à la commission de sécurité publique en remplacement de M. Klingele, UDC, démissionnaire. M. Legrix.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Notre groupe propose un monsieur très bien qui s'appelle M. Alain Parel !

M. Alain Parel, président : Merci. Excellent choix ! RIRES.

Nomination dans les commissions

M. Alain Parel (UDC) est nommé membre de la Commission de sécurité publique en remplacement de M. Mehdi Klingelé.

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS



ORDRE DU JOUR

33^e séance du Conseil général du mardi 19 décembre 2006

à 17h00

à l'Hôtel-de-Ville

1. Rapport du Conseil communal du 22 novembre 2006 relatif à la révision partielle de l'arrêté du Conseil général concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux
2. Budget 2007 – Rapports du Conseil communal, de la Commission financière et des sous-commissions
 - a) Discussion générale
 - b) Discussion de détail – budget de fonctionnement
 - c) Discussion de détail – budget d'investissements
 - d) Vote des arrêtés
 - e) Prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière
 - f) Classement du postulat de MM. Marc-André Nardin et Claude Heimo, du 23 novembre 2004, demandant l'établissement d'un rapport concernant la CPC
3. Interpellation de M. Marc Schafroth et consorts déposée le 2 octobre 2006 « *Inondations, quelle position pour le Conseil communal* »
4. Interpellation de Mme Fabienne Montandon et consorts déposée le 2 novembre 2006 « *Pour une ville propre et accueillante* »
5. Interpellation de M. Daniel Musy déposée le 22 novembre 2006 « *Accessibilité de l'Office cantonal des poursuites aux handicapés* »
6. Interpellation de Mme Sylvia Morel, M. Laurent Iff et consorts déposée le 22 novembre 2006 « *Résiliation des baux aux abattoirs* »

CONSEIL COMMUNAL

M. Marc Schafroth, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs. Voici un rapport qui ne peut que recevoir l'appui du groupe UDC. Depuis de nombreuses années, l'incivilité de certaines personnes est une cause importante des problèmes de circulation en période hivernale. Les tarifs dérisoires n'avaient aucun effet persuasif. Le problème du déneigement est enfin pris à bras le corps par le Conseil communal. Notre groupe est ravi de cette bonne initiative. Cette mesure permettra de réduire le temps de déneigement selon le rapport. Ce temps sera probablement réutilisé pour le passage des trottoirs continus et giratoires excentriques. Il est donc évident que notre groupe accepte le rapport, bien qu'il soit regrettable de devoir en arriver là.

M. Pierre-Alain Borel, soc. : M. le président, Mesdames et Messieurs. La soirée sera longue, enfin nous n'espérons pas trop, donc notre groupe acceptera le rapport qui nous est proposé.

Mme Mariette Mumenthaler, Les Verts : M. le président, Mesdames et Messieurs. Les Verts soutiennent les mesures proposées et acceptent l'augmentation des taxes et émoluments communaux tels qu'ils sont proposés à l'art. 47. Les mesures proposées permettront, nous l'espérons, de mieux faire face au déneigement de la ville.

Néanmoins, nous nous posons quelques questions : Un des buts de ces augmentations est-il l'incitation à désengorger la ville des voitures parkées ? Si c'est le cas, le Conseil communal s'est-il posé la question du devenir de ces voitures ? Nous partons du principe qu'il y a trois groupes de conducteurs : Les personnes n'ayant ni garage, ni place de parc privée, donc obligées de déplacer leurs voitures selon le règlement concernant les mesures hivernales ou de payer leur place dans un parking communal collectif comme Espacité ou la Migros. Les personnes habitant les abords de la ville et qui pour différentes raisons prennent leur voiture pour rejoindre le centre de la ville. Et les personnes, comme les pendulaires ou les frontaliers qui se rendent en ville pour des raisons professionnelles. Quelles sont les propositions que le Conseil communal se propose d'émettre afin : d'inciter les conducteurs de parquer leur voiture dans des zones prévues pour 24 heures ou plus, tel que cela existait à la place du Gaz et d'utiliser les transports publics, moyennant bien sûr que ces zones de parage se trouvent à proximité desdits transports ? Au cas où de telles zones de parage pourraient être prévues hors du circuit des transports publics, est-il envisageable d'établir des bus-navettes jusqu'au centre, voire la gare ?

Nous aimerions également interpeller le Conseil communal sur le paragraphe 3 relatif à la situation exceptionnelle. Quelles sont ces personnes des services techniques des Travaux publics qui assumeront la tâche de faire évacuer les voitures en infraction ? Seront-elles mandatées ? Auront-elles un signe distinctif afin que la population les reconnaisse ? Cette mesure nous paraît délicate et nous avons peur que la population ait quelques difficultés à comprendre les interventions des personnes requises. Et qu'en pensent ces derniers ? Je vous remercie.

Mme Pascale Gazareth, POP : Mesdames, Messieurs, M. le président. Le POP acceptera également ce rapport, content également qu'on prenne un peu plus

énergiquement en main la question des voitures-tampons. Nous partageons l'avis de l'UDC comme quoi il est regrettable d'en arriver là. Mais voilà.

Deux remarques toutefois. D'une part, il nous semble important qu'il y ait une information très claire qui soit faite à la population incluant un rappel des zones de parcage autorisées avec les horaires où on peut mettre sa voiture quand on part un week-end ou des choses comme cela. Et puis un souhait, c'est qu'il n'y ait pas de fourrière lorsqu'il n'y a pas de neige.

M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN : M. le président, Mesdames, Messieurs. Les groupes libéraux et radicaux acceptent la proposition de modification des taxes et émoluments pour l'emplacement, l'entreposage et la mise en fourrière des véhicules qui entravent le déneigement. Nous espérons une application très stricte et systématique de ces mesures, ceci afin que le travail de déneigement puisse être effectué dans de bonnes conditions.

Quelques questions. Quelles sont les personnes au service technique qui sont habilitées à faire évacuer les véhicules qui gênent ? Certains employés des TP ne pourraient-ils pas effectuer ce travail afin de diminuer les coûts (salaire-horaire) ? Qui est responsable en cas de problèmes qui surviendraient lors de l'évacuation ? Avez-vous prévu des heures d'ouverture de la fourrière, ceci afin de ne pas mobiliser toute la journée un employé ? A titre personnel, les mesures qui sont prises dans le rapport me conviennent mieux que les bouteilles de sable qui pourraient soulever d'autres problèmes. Pour les groupes libéraux et radicaux, merci.

M. Alain Parel, président : Merci. La parole est-elle encore demandée ? La parole au Conseil communal, M. Hainard.

M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Au nom du Conseil communal, je remercie l'ensemble des groupes de l'attention qu'ils ont eu à ce rapport et de leur acceptation. Pour être rapide, puisque la soirée risque d'être longue, m'a-t-on dit, je vais directement passer aux réponses aux questions.

Mme Mumenthaler, le devenir des voitures. Une voiture qui est à la fourrière reste à la fourrière jusqu'à ce que son propriétaire aille au SDP payer sa facture, que le SDP téléphone à l'agent des Travaux publics qui est à la fourrière en lui disant que le propriétaire de la voiture NE XYZ va venir la rechercher. Si à la fin de l'hiver, certaines voitures sont toujours là, je vous avoue amplement que je n'ai encore pas réfléchi à la question, mais je pense que nous retrouverions leurs propriétaires en leur disant que la location est de Frs 100.- par jour.

Concernant les places de parc, effectivement les Travaux publics se sont engagés à déneiger la place des Forains, donc la place du Gaz pour que les gens qui ne peuvent pas parquer puissent au moins mettre leur véhicule à cette place-là, entre autres.

Les employés des services techniques ainsi que le chef de la voirie ont la possibilité non pas d'évacuer mais de dénoncer. Ils devront remplir un document qui dénonce la voiture mal parquée. A ce moment-là, l'entreprise qui a été mandatée viendra prendre la voiture et la mettra à la fourrière.

Concernant la fourrière, Mme Gazareth, il faut bien préparer une fourrière quand il n'y a pas de neige. Je sais que le Conseil communal a une très haute autorité sur le climat, mais il n'était pas prévu qu'il ne neige pas avant la fin de l'année. Donc si nous n'avions pas préparé cette fourrière, mais qu'il ait neigé, on nous aurait reproché de ne pas l'avoir montée.

Mme Pascale Gazareth, POP : Je précise. Ce n'était pas de mise en fourrière.

M. Jean-Pierre Veya, conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Ne pas évacuer les véhicules quand il ne neige pas.

M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : J'avais très mal compris la question ! Les véhicules seront évacués lorsqu'il y a une alarme 40. C'est la grande alarme que les TP utilisent quand tous les moyens doivent être engagés à fond. A ce moment-là, nous pourrions évacuer les véhicules, mais seulement quand il y a l'alarme 40 et en aucune autre occasion.

Nous serons stricts, M. Rohrbach, vous pouvez en être certains, parce que les économies que nous pourrions faire seront conséquentes, car il y aura certainement de moins en moins de ces voitures-ventouses.

Les heures d'ouverture de la fourrière sont celles du SDP, c'est-à-dire du lundi au vendredi de 08h.00 à 12h.00 et de 13h.30 à 18h.00 et le samedi de 08h.00 à 11h.00. Nous nous sommes donc calqués sur le SDP, ce qui nous semblait logique, puisque pour aller à la fourrière, il faut d'abord passer au SDP pour payer sa facture.

Je crois avoir répondu à l'ensemble des questions et je vous remercie par avance de bien vouloir accepter ce rapport.

M. Alain Parel, président : Merci. La parole à M. Rohrbach.

M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN : M. le président, je suis tout à fait d'accord que ça soit les heures d'ouverture du SDP, mais je trouve que mobiliser une personne à temps complet, ça renchérit quand même légèrement le coût. Je ne sais pas si ça ne vaudrait pas la peine de réduire un petit peu les heures d'ouverture. Je pense que la personne qui va rechercher sa voiture doit pouvoir le faire, mais dans des conditions qui permettent à la Ville de s'en sortir.

M. René Curty, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je suis un peu surpris de voir, notamment les Verts, voler au secours des automobilistes. RIRES. Il me semble que ce n'est pas parce qu'on acquiert une voiture que la communauté devra forcément se charger d'y trouver une place dans la rue, pour qu'on puisse la laisser à sa convenance. Il me semble que les règles sont claires.

J'aimerais ajouter quelque chose. On a beaucoup mis l'accent ces derniers temps sur la sécurité en ville, les piétons. Je pense qu'il faudrait un petit peu plus appuyer à une place : sur les voitures qui sont mal parkées été comme hiver, notamment dans les carrefours, qui gênent la visibilité des piétons et des voitures. C'est un danger pour tout le monde, été comme hiver. Je pense qu'il faudrait aussi mettre l'accent là-

dessus. A mon avis, certaines voitures qui traînent pendant des semaines dans des endroits dangereux, même en été, peuvent aller à la fourrière.

Mme Pascale Gazareth, POP : Il me semble que je n'ai pas entendu la réponse concernant l'information à la population.

Mme Mariette Mumenthaler, Les Verts : Le but de notre intervention était beaucoup plus de demander si le Conseil communal avait une politique pour éviter qu'il y ait trop de voitures qui viennent en ville, c'est-à-dire qu'on utilise trop de voitures. C'est pour cela que nous proposons d'avoir des places de parc.

Concernant les frontaliers, car nous savons qu'ils parquent passablement en ville, est-ce qu'il y a des places de parc du côté Ouest de la ville ou est-ce qu'ils doivent traverser toute la ville pour venir parquer à la place du Gaz ? Nous intervenions dans ce sens-là.

M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Concernant l'horaire de la fourrière, effectivement, c'est bien l'horaire où la fourrière peut être ouverte, où on peut aller chercher des véhicules; je n'ai pas dit que l'employé serait tout le temps là. Au début nous allons le laisser le plus longtemps possible, et compte tenu des expériences, il saura qu'il devra être présent de 08h.00 à 09h.00 ou de 08h.00 à 10h.00. Sinon, s'il n'est pas présent, il ira sur appel. Il y aura une liaison téléphonique entre le SDP qui récupère l'argent et l'agent de fourrière qui ira ou sera sur place.

Concernant l'information, Mme Gazareth, sauf erreur de ma part, mais je ne suis vraiment pas certain, je crois que nous avons déjà mis des petits papiers verts sur les voitures qui annonçaient que les mesures d'hiver entraient en vigueur. Il y a aussi eu une conférence de presse à ce niveau-là. La population chaux-de-fonnière sait que nous avons toujours dit que nous allions évacuer les voitures, maintenant, nous disons que nous allons le faire !

Concernant la mobilité, Mme Mumenthaler, je préfère passer la parole à mon collègue, spécialiste de la mobilité, douce et dure.

M. Alain Parel, président : M. Kurth.

M. Laurent Kurth, vice-président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs ! La question qui est posée ne renvoie en fait pas tellement à la gestion des mesures hivernales, mais à la politique générale de la mobilité. Nous avons déjà eu l'occasion de dire devant votre Conseil que nous avions un programme qui était à l'heure actuelle en travail, qui fait l'objet d'études par des bureaux spécialisés de coordination avec la France, Le Locle et les Ponts et chaussées, qui visent globalement à installer des parkings d'échanges aux entrées de l'agglomération, c'est-à-dire plutôt au Col-des-Roches qu'à l'entrée Ouest de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Au Sud, pour ce qui est du trafic qui vient du Val-de-Ruz et de Neuchâtel. Nous sommes en train de négocier aujourd'hui des terrains qui nous permettent de mettre en place ces parkings d'échanges. Sitôt que nous arriverons à générer des places pour stopper les voitures à l'entrée de ville, nous

mettrons en œuvre, le Conseil communal a déjà décidé du principe, l'extension de la zone bleue, de façon à favoriser un meilleur tournus dans la zone de ville, partant du principe que les gens qui veulent accéder à la ville parquent de façon temporaire ou qu'ils payent dans les parkings collectifs pour rester plus longtemps. C'est cette politique-là globalement que nous voulons mettre en œuvre. Mais c'est vraiment la politique générale qui n'est pas directement liée aux mesures hivernales. Evidemment, la place du Gaz - que je n'ai pas évoquée - peut aussi jouer ce rôle-là et le rôle d'alternative au centre-ville pour les mesures hivernales. Je ne veux peut-être pas développer davantage, je crois que ce n'est pas le sujet aujourd'hui, mais il y a vraiment une politique qui se met progressivement en place, mais qui prend du temps, parce qu'il y a des interactions multiples à gérer.

M. Alain Parel, président : Merci. La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. L'entrée en matière n'étant pas combattue, nous allons passer au vote de l'arrêté. Que toutes celles et ceux qui acceptent l'arrêté le fassent savoir en levant la main.

L'arrêté est accepté par 33 voix contre 1.

M. Alain Parel, président : Nous allons passer au plat de résistance de la soirée, le point 2 de l'ordre du jour. Nous allons passer la parole au président de la commission des finances, M. Lager.

Rapport de la commission financière **Budget 2007**

Membres de la commission

Mmes et MM.

Babey Falce Katia (PS)

Borel Pierre-Alain (PS)

Capit Didier (PS)

Clerc-Birambeau Annie (PS)

Fivaz Fabien (Les Verts)

Gazareth Pascale (POP)

Girardin Fabienne (POP)

Iff Laurent (Lib-ppn)

Lagger Philippe (Les Verts)

Legrix Jean-Charles (UDC)

Monnard Pierre-André (Lib-ppn)

Morel Sylvia (Rad)

Musy Daniel (PS)

Parel Alain (UDC)

Schafroth Marc (UDC)

Le Conseil communal siège in corpore. M. Barbezat, chef du service financier, participe aux séances. Le Conseil général a nommé 4 nouveaux membres : M. Schafroth en remplacement de M. Schreyer, M. Fivaz en remplacement de M. Willen, Mme Gazareth en remplacement de M. Veya et Mme Girardin en remplacement de M. Bregnard.

Constitution du bureau

Conformément au tournus établi en début de législature, le bureau est constitué ainsi :

Président : Lagger Philippe (Les Verts)

Vice-présidente : Gazareth Pascale (POP)

Rapporteur budget : Iff Laurent (Lib-ppn)

Sous-commissions

Depuis le début de la législature, M. Berberat regrette que la sous-commission siégeant pour son dicastère ne soit constituée que de représentants de la gauche. Pour remédier à cette situation, il a été décidé que M. Iff remplacerait M. Lagger qui siégera pour le dicastère de M. Veya. M. Parel qui siégeait jusqu'à présent dans la sous-commission de M. Veya sera remplacé par M. Schafroth et siégera à présent à la sous-commission du dicastère de Mme Frésard.

Contexte général

Il est important de se remémorer dans quelles conditions a été élaboré le budget 2007. Suite au référendum déposé par les partis de droite dans le courant du mois de mai 2005 et au vote de la population qui par plus de 76% a refusé la hausse de l'indice fiscal, l'élaboration du budget 2006 ne s'est pas faite sans difficultés. Le climat au sein de la commission financière était tendu et le temps manquait pour élaborer conjointement une politique permettant de réaliser rapidement des économies. Le budget 2006, accepté par le Conseil général en décembre, n'a pas été sanctionné par l'Etat et ce n'est qu'après avoir reçu une nouvelle mouture, conforme aux exigences du service des communes, que le Conseil d'Etat l'a sanctionné.

Afin d'élaborer le budget 2007 dans de meilleures conditions, le président de la commission financière de l'époque, proposa en décembre 2005 de débiter le

travail d'élaboration du budget dès le mois de janvier 2006. Ainsi, la commission financière s'est réunie à quatre reprises pour débattre des finances communales. Deux séances se sont tenues sans la présence du Conseil communal. En mars, la commission financière remettait à l'exécutif une liste de recommandations à intégrer lors de l'élaboration du budget 2007.

Compte tenu du refus de la hausse de l'indice par la population et de l'état estimé de la fortune nette de la commune après l'exercice 2006, l'objectif pour le Conseil communal était donc de présenter un budget 2007 le plus proche possible de l'équilibre.

Réformes entreprises par le Conseil communal

Les réformes entreprises au cours de l'année 2005 se sont poursuivies et intensifiées en 2006. La quasi-totalité des services est concernée par ces réformes. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, la police locale sera transférée à l'Etat dès janvier 2007, le service informatique communal devrait l'être en 2007, les administrations des écoles primaires et secondaires se sont regroupées en une seule unité, les prestations des travaux publics ont été revues. Ces réformes, une fois mises en œuvre, permettront de faire des économies substantielles.

Politique de l'Etat

Il est à relever que si les finances de notre commune sont au plus mal, celles de l'Etat ne sont guère meilleures. Il s'ensuit une diminution non négligeable des subventions accordées à notre commune. Les effets de cette politique réduisent souvent à néant les efforts d'économies entrepris. Par exemple, alors que 7 classes ont été fermées, la charge salariale du budget des écoles n'a pratiquement pas diminué en raison notamment des augmentations de traitement accordées par l'Etat.

Evolution du déficit et de la fortune nette

Entre la séance du 12 septembre et celle du 16 novembre, le déficit budgétaire a été réduit de 5 mios, passant d'un peu plus de 18 mios à 13,3 mios.

La fortune nette de la commune à fin 2006 est estimée à environ 4 mios. Le rééquilibrage de l'actionnariat de SIM SA entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle devrait permettre d'inscrire une plus-value desdites actions au bilan et d'entreprendre des négociations en vue de dissoudre une partie de la réserve de SIM SA. Les actions du Groupe-E seraient vendues et le bénéfice escompté de cette vente serait versé à la fortune nette.

Ces mesures doivent permettre de présenter un budget 2007 qui sera techniquement équilibré. Il n'en demeure pas moins qu'il reste plus de 13 mios d'économies à réaliser en 2007 pour présenter un budget 2008 équilibré, ou à défaut, à trouver de nouvelles ressources.

Ressources financières

Le chef des finances communales, M. Kurth, a tenu à rencontrer chaque chef de groupe pour débattre de la politique fiscale de la commune pour les années à venir. Au cours de ces échanges, M. Kurth a présenté plusieurs modèles pour améliorer les rentrées financières, en introduisant par exemple une hausse de l'indice liée à des investissements précis ou en introduisant de nouvelles taxes dont les montants seraient eux aussi affectés à des projets précis.

Le débat au sujet des ressources financières de la commune devra avoir lieu d'ici à la fin du premier trimestre de l'année 2007. La commission financière se penchera sur ce problème lors de ses prochaines séances.

Calendrier

La commission a siégé le 28 août, le 12 septembre, le 29 septembre, le 7 novembre et le 16 novembre (adoption du rapport). Les sous-commissions ont siégé entre le 23 octobre et le 1^{er} novembre.

Durant les 4 premières séances, le Conseil communal a renseigné la commission sur l'état d'avancement de l'élaboration du budget et a commenté les décisions prises pour aboutir à un déficit de 13,3 mios. La commission a en particulier été renseignée au sujet des restructurations et réformes au sein des services et sur les discussions qui ont eu lieu avec les représentants des syndicats et qui ont permis d'atteindre l'objectif financier d'économie de CHF 600'000.-, que le Conseil communal s'était fixé.

Nous avons également eu des précisions concernant le taux de participation de la commune à la caisse de pensions qui sera réduit à 125%. Cette solution a été préférée à une première proposition de compenser 1% d'inflation par une hausse équivalente des cotisations-employé. Cette proposition avait été acceptée par le comité de la caisse de pension qui demandait en compensation une hausse de 15 points, faisant ainsi passer l'indice à 160% contre 145% actuellement. La diminution induira un risque minime au niveau du taux de couverture, qui se traduirait par une perte de 0,7% au maximum sur 2007. Rappelons que le taux de couverture est actuellement de 94%.

Rapports des sous-commissions

Lors de la séance du 7 novembre, la commission a discuté l'ensemble des rapports des sous-commissions. Globalement, les commissaires ont constaté que des efforts ont été consentis dans les services et que les réformes engagées vont dans la bonne direction. Les rapports des sous-commissions sont joints à ce document et reflètent la situation actuelle et l'état d'avancement des travaux en cours. Lors de cette séance, les éléments suivants ont été relevés :

DICASTÈRE DE M. HAINARD

Un commissaire a demandé des précisions au sujet de la vente des abattoirs. M. Hainard et M. Kurth ont indiqué que le Conseil communal avait privilégié la qualité des projets par rapport au bénéfice financier à réaliser. Plusieurs projets ont été soumis et l'un d'eux a été retenu. Les promoteurs de ce projet ont à présent environ 2 ans pour finaliser leur travail et remettre un dossier au Conseil communal.

Un commissaire voulait savoir comment s'opérerait le transfert de biens de la commune au canton dans le cadre de la création du service informatique unique. M. Hainard a indiqué que les serveurs seraient transférés à l'Etat, selon un accord encore à définir. Les autres postes resteront dans le patrimoine de la commune.

Au sujet du service informatique unique, plusieurs commissaires ont été étonnés de constater que nous gardions tout de même un embryon de service en ville avec 1.5 poste. M. Hainard en a indiqué les raisons: conserver une compétence informatique communale et éviter l'envoi de factures croisées.

DICASTÈRE DE M. KURTH

Au sujet des 135 millions de couverture supérieurs au taux de couverture de 70% de la caisse de pensions, un commissaire s'interroge pour savoir s'il ne serait pas possible d'en récupérer une partie pour les finances communales. M. Kurth répond que cette solution n'est pas envisageable, car les fonds prévus pour la prévoyance sociale ne peuvent légalement pas être utilisés à d'autres fins. M. Barbezat indique que le seul moyen légal à disposition pour diminuer ce montant est de réduire le taux de participation des employés ou de l'employeur.

Un commissaire s'inquiète au sujet des tâches exécutées par le service des ressources humaines. M. Kurth indique que ce service a été mis à forte contribution durant cette année en raison, en particulier, de la réduction de sa dotation en personnel, de la finalisation de la mise en place de la DECF et des conséquences des nombreuses réformes menées dans tous les secteurs.

Un commissaire a demandé quels seront les rapports entre la future organisation de la promotion économique et la commune lorsque l'actuelle cheffe aura rejoint l'Etat. M. Kurth indique que le but du Conseil communal est de promouvoir les montagnes neuchâteloises et en particulier La Chaux-de-Fonds en ayant sur place une antenne de la promotion économique. Lorsque des investisseurs ou des promoteurs seront intéressés par une implantation dans notre région, ils seront reçus par la promotion économique cantonale sur place à La Chaux-de-Fonds ce qui représentera un atout.

Un commissaire s'inquiète au sujet de la politique de la formation des jeunes. M. Kurth indique que le Conseil communal a une réelle volonté de proposer des places d'apprentissages pour les jeunes, mais que malheureusement les ressources manquent pour mettre en pratique cette volonté.

DICASTÈRE DE M. VEYA

Un commissaire propose qu'en fonction des compétences de la future déléguée à la culture qu'elle s'occupe à 40% de la communication de la ville. M. Veya indique que les compétences de Mme Agustoni englobent également une composante liée au marketing des activités culturelles. C'est cette composante qui serait privilégiée, partant du principe que les montants investis dans la promotion des activités culturelles sont rentables.

Un commissaire demande des précisions au sujet de l'utilisation du crédit d'étude de CHF 200'000.- pour la liaison entre le Musée d'histoire et le MIH, dès lors que ce projet est abandonné. M. Veya indique que le crédit n'était pas uniquement destiné à cette étude et que le solde du crédit ne sera pas utilisé à d'autres fins que celles votées par le Conseil général, à savoir le réaménagement architectural du site et l'étude d'une nouvelle muséographie du musée d'histoire.

Un commissaire souhaite que la réalisation du Naturama puisse se faire en recourant à un apport de fonds privés. M. Veya indique que le Conseil communal partage ce point de vue.

DICASTÈRE DE MME FRÉSARD

Un commissaire demande où en sont les négociations entreprises depuis l'année dernière avec l'ECAP. Mme Frésard informe la commission que l'accord a été conclu et que CHF 100'000.- seront obtenus sur les CHF 600'000.- annoncés l'an dernier.

Un commissaire s'interroge au sujet du prix d'achat de l'oxygène pour le SIS. Mme Frésard indique que cet oxygène est destiné à l'usage des pompiers en intervention pour leur système d'assistance respiratoire. Le montant ne pourra donc pas être pris en charge par l'assurance maladie.

DICASTÈRE DE M. BERBERAT

Un commissaire demande si les montants des subventions de l'Etat intégrés au budget 2007 ont été correctement calculés. M. Berberat indique qu'il ne désire pas revivre la mésaventure du budget 2006 et que les chiffres ont été calculés au plus juste en fonction des indications actuellement en possession par ses services.

Un commissaire demande ce qu'il va advenir des camps de ski ces prochaines années. M. Berberat indique qu'en raison des problèmes financiers de la commune que les camps de ski ne sont pas à l'ordre du jour. Il ajoute que la solution des activités hors cadre a été reconduite pour 2007, avec un budget global de CHF 125.- par élève : CHF 50.- à la charge de la commune et CHF 75.- à la charge des parents.

Budget des investissements

Lors de la séance du 7 novembre, la commission a également étudié le budget des investissements dont le montant global pour l'année 2007 avoisinera les 20 mios. Aucun crédit n'a été refusé par la commission. Toutefois, un débat a eu lieu au sujet du crédit octroyé pour le remplacement des 17 premiers arbres de l'avenue Léopold-Robert.

Prises de position des partis

PARTI SOCIALISTE

Nous tenons tout d'abord à relever les efforts extrêmement importants qui ont été faits par le Conseil Communal en terme de restructurations et de recherches d'amélioration pour la Ville.

Ces efforts ont aussi été soutenus non seulement par les chefs de service, mais aussi par les collaborateurs. Nous soulignons, ici, la difficulté qui a été la leur de continuer à offrir des prestations de qualité dans un environnement en réforme, avec un avenir incertain et dans des conditions souvent "à la limite", tant l'ampleur de la tâche est importante par rapport aux ressources à disposition.

Efforts qui ont été également partagés, pour une part, tout au moins, par la population de cette ville. Ainsi, nous avons véritablement le sentiment que c'est un travail collectif, chacun ayant contribué à sa mesure, qui aura permis d'arriver au budget 2007 et d'aller dans la direction d'un assainissement des finances.

Nous l'avons dit souvent, ce n'est qu'ensemble que nous arriverons à retrouver des chiffres noirs pour cette ville. Et, à cet égard, nous souhaitons aussi saluer le climat positif et constructif dans lequel se sont déroulés les débats du budget entre tous les groupes.

Nous nous félicitons aussi du fait que les restructurations qui ont été introduites ne l'ont pas été n'importe comment, "à la hussarde", et que l'essentiel de ce qui pour nous fait qu'une ville reste une ville a pu être maintenu; tout cela également dans le respect d'un certain nombre de valeurs qui nous sont chères : solidarité avec les personnes en difficulté, effectifs encore raisonnables dans les

classes, rôle formateur de la culture et de la création, maintien d'un parc immobilier public.

Malgré tout, le travail considérable qui a été fait jusqu'à aujourd'hui demeure malheureusement insuffisant, puisque pour le budget 2008 nous nous retrouverons encore à devoir combler un trou très important.

Ainsi, si nous devons absolument continuer sur la voie dans laquelle nous nous sommes engagées depuis un peu plus de 2 ans, nous devons aussi nous rendre à l'évidence qu'on ne peut plus travailler que sur les dépenses. Il faut désormais aussi envisager des recettes nouvelles, au sens large du terme, faute de quoi nous devrons accepter de devenir un petit village, avec tout ce que cela peut comporter comme conséquences désastreuses pour le canton dans son entier.

En effet, la ville de La Chaux-de-Fonds n'est pas importante que pour les Chaux-de-Fonniers, mais également pour toute la région et aussi pour le canton. Les Montagnes neuchâteloises représentent non seulement un pôle de compétences des microtechniques, mais sont aussi en quelque sorte une porte sur l'Arc jurassien et surtout sur la France Voisine. Or, si La Chaux-de-Fonds ne devient pas le centre de cette région "multifrontières" et qu'on ne l'aide pas à le devenir, à terme, le centre se créera alors à quelques kilomètres de l'autre côté de la frontière, au détriment de tout le canton.

La Chaux-de-Fonds comporte déjà de nombreux atouts en terme d'infrastructures, d'accumulation de compétences, de taille de population, etc., pour devenir ce pôle de développement et constituer un véritable relais entre Bâle et Besançon. Les retombées d'un tel développement sont potentiellement énormes et profiteront à tout le canton de Neuchâtel. Toutefois, nous ne pourrons y arriver sans l'engagement solidaire et sans faille des autorités cantonales afin de garantir le maintien et le développement des infrastructures indispensables à la réalisation d'un tel projet.

La Chaux-de-Fonds a déjà fait de gros efforts et il faut s'imaginer que l'on demandera encore au Conseil Communal, aux fonctionnaires et à la population des efforts supplémentaires dans les années à venir, toutefois ces efforts devront obligatoirement s'accompagner d'un appui au niveau cantonal pour permettre une meilleure redistribution des recettes fiscales et du développement. C'est donc pleins d'espoir, mais conscients des écueils qu'il reste encore à franchir, que nous accepterons le budget 2007.

UNION DÉMOCRATIQUE DU CENTRE

Notre groupe salue les efforts entrepris par le Conseil communal pour restructurer, regrouper des services et mettre en place des mesures d'économie en vue d'améliorer la situation financière catastrophique de notre ville.

Malheureusement, à la lecture du budget 2007, ces efforts ne se transcrivent pas vraiment dans les chiffres, ce que nous regrettons vivement.

Il est clair qu'un déficit réel légèrement inférieur à 13 millions ne peut en aucune manière nous satisfaire, mais au contraire nous préoccupe beaucoup.

Incontestablement, il y a encore beaucoup de travail à faire et du pain sur la planche pour arriver à l'équilibre. Notre exécutif devra encore faire preuve d'ingéniosité dans les années à venir afin d'éviter toute hausse fiscale non souhaitée par la population.

Au niveau des investissements, notre groupe a appris avec satisfaction qu'il avait été entendu par le Conseil communal, et que celui-ci a fait preuve de sagesse en renonçant au projet de liaison souterraine entre le MIH et le musée d'histoire.

Nous voulons également croire que des jours meilleurs arrivent sur notre ville.

Afin d'encourager notre exécutif à continuer ses réformes de structure, lui laisser le temps de réfléchir et de travailler, nous serions prêts à accepter le budget 2007 aux conditions suivantes :

Que le Conseil général (tous partis confondus) adopte un arrêté obligeant le Conseil communal à s'engager ferme sur les trois points suivants :

- Finaliser d'ici la fin mars 2007 la vente des actions du groupe E.
- Finaliser d'ici la fin mars 2007 le rééquilibrage de l'actionnariat de SIM SA avec la commune du Locle en vue de pouvoir dissoudre partiellement la réserve SIM.
- Confirmer que la fortune théorique de 4 millions à fin 2006 a été calculée avec prudence et réalisme au vu des éléments connus et à disposition à ce jour.

Si ces trois conditions sont remplies, le budget 2007 d'un point de vue purement légal est en phase avec les exigences fixées par l'Etat, ceci à condition qu'aucun amendement détériorant le budget ne soit proposé et accepté par la majorité du Conseil général.

Si une de ces conditions devait ne pas être remplie, le groupe UDC respectueux des lois, se verrait contraint de devoir refuser ce budget.

Bien que certains éléments soient de nature purement cosmétique, nous espérons que les restructurations et autres améliorations portent prochainement leurs fruits.

Dans le futur, de nouvelles entreprises s'implanteront dans la zone du Crêt-du-Locle et devraient apporter à notre commune de nouvelles recettes fiscales.

Pour terminer, nous ne voulons pas oublier de remercier encore tous ceux et celles qui ont participé par leur travail et leurs efforts à la réalisation d'économies pour notre ville.

LES VERTS

Les Verts accepteront le budget 2007 de la Ville. Les réformes engagées semblent commencer à porter leurs fruits, même si c'est au prix d'un gros effort du Conseil communal et de l'administration. Qu'ils en soient remerciés. Nous espérons que les réformes engagées au niveau cantonal pourront amener à notre ville de nouvelles recettes dont nous avons grandement besoin. Nous ne pouvons en effet nous voiler la face, depuis de longues années, et le budget 2007 ne fait pas exception, nous bouclons le budget au prix de corrections qui font perdre chaque année à la ville un peu de sa substance et de son autonomie. Les fusions effectuées ou annoncées diminuent notre autonomie sans que nous ayons du recul sur leurs effets réels. Les corrections qui permettent à la Ville, année après année d'équilibrer son déficit ont les mêmes effets. Cette année, nous équilibrons notre budget en vendant des actions et nous avons rétabli une partie de la fortune de la Ville en vendant des terrains et des immeubles. Et nous pouvons finalement nous poser la question : Combien de temps tiendrons-nous encore comme cela ? Car l'embellie économique observée ne se traduit malheureusement pas en augmentation réelle et marquée - du moins pas suffisante - des recettes dans notre ville. Alors si les Verts acceptent ce budget, c'est avec l'espoir qu'un jour peut-être nous pourrions recommencer à avoir de véritables projets pour cette ville.

PARTI LIBÉRAL/PPN

Le groupe libéral/PPN acceptera le budget 2007 qui lui est présenté, en notant toutefois que le déficit annoncé de 12,7 millions n'est de loin pas de nature à satisfaire nos attentes. Nous relevons que, malgré d'importants efforts, le Conseil communal n'est pas parvenu à juguler l'important déficit structurel de notre collectivité. Il nous apparaît, au vu des difficultés à trouver des solutions, que ce déficit structurel ne pourra être résorbé à l'aide des seules pistes envisagées sans recourir à futur à une importante hausse de l'indice fiscal à laquelle nous ne saurions évidemment souscrire. Il faut toutefois souligner le travail effectué à ce jour par le Conseil communal et surtout par les services.

Nous aimerions par notre acceptation offrir au Conseil communal la possibilité de travailler aussi rapidement que possible et dans une ambiance que nous souhaitons sereine au budget 2008.

Si la solution proposée qui consiste à utiliser une partie de la fortune pour combler le déficit structurel ne peut être envisageable à moyen et à long terme, elle nous permet de travailler dans le calme pour trouver des solutions que nous espérons performantes.

Notons toutefois que notre groupe n'acceptera en aucun cas des propositions visant à péjorer encore un budget que nous considérons comme trop largement défavorable.

Nous demandons par ailleurs au Conseil communal de veiller à ce que l'arrêté qui nous sera présenté soit aussi précis que possible sur les points suivants:

- Le Conseil communal se doit de nous fournir des garanties de première qualité concernant les opportunités envisagées de ventes des titres. Des ventes ou des promesses de ventes fermes et définitives, réalisées à la date de la séance de Conseil général décidant de l'acceptation du budget, seraient évidemment de nature à nous satisfaire pleinement sur les intentions du Conseil communal et des acheteurs.
- Si les ventes n'ont pas pu être réalisées dans les temps, ce que nous pouvons envisager, nous demandons au Conseil communal de prévoir, dans l'arrêté, une nouvelle présentation du budget au Conseil général au cas où les ventes ne se réaliseraient malheureusement pas.
- La possibilité de présenter une fortune budgétée nette supérieure à zéro étant également liée à l'état de la fortune à fin 2006, nous demandons au Conseil communal d'établir une situation aussi proche que possible de la réalité en nous communiquant pour la séance du budget des informations qui seraient de nature à nous sécuriser sur les résultats attendus pour 2006.

Notre groupe se réjouit de l'attitude des autres groupes du Conseil général qui envisagent également une acceptation du budget présenté. Cette unanimité aura pour avantage, nous l'espérons, de renforcer la position de notre collectivité et principalement du Conseil communal vis-à-vis des autorités externes.

Le groupe Libéral/PPN acceptera le budget, marquant ainsi sa confiance dans l'exécutif, mais surtout sa confiance dans les différents travaux mis en œuvre par celui-ci pour améliorer les comptes de notre collectivité à moyen et long terme. En ce sens, il reconnaît les efforts importants faits dans le cadre du budget des investissements. La maîtrise de ce poste à hauteur de 20 millions durant la période d'austérité que nous vivons nous conforte dans la volonté de nos conseillers communaux de maîtriser les coûts à long terme.

POP

Le POP acceptera le budget 2007 pour ce qu'il donne d'espoir et non pour ce qu'il est. Le POP tient à remercier le Conseil communal pour l'énergie et la conviction dont il a fait preuve pour élaborer ce budget en préservant autant que faire se peut les prestations à la population, la cohésion sociale et un minimum d'investissements pour l'avenir. Loin de baisser les bras, il a redoublé d'inventivité avec l'ensemble des services pour réinventer l'organisation et les fonctionnements de l'administration et dégager ainsi les économies qui lui permettent aujourd'hui de présenter un budget répondant aux exigences de la loi sur les communes.

Mais à quel prix : celui d'une austérité généralisée dont les effets sont désormais visibles avec des prestations qui ne parviennent plus à être toujours maintenues, du maintien voire du renforcement des mesures d'économies touchant à la fois les services et les subventions, d'un personnel dont les conditions de travail et de rémunération se sont largement péjorées, et d'une fermeture aux jeunes en formation ou nouvellement formés. Nous savons que la situation est exsangue dans la plupart des services et ne pourra pas être maintenue encore longtemps. Déjà, l'augmentation des départs et des maladies nous laisse entrevoir que nous avons franchi une limite. Nous tenons ici à remercier très vivement l'ensemble du personnel communal pour les nombreux efforts qu'il consent et le cœur qu'il met à remplir ses missions malgré les conditions actuelles. En 2007 encore, il supportera une part importante de la charge d'économie, en particulier via la retenue de 2,5% sur son salaire. Pendant ce temps, les avantages des baisses fiscales continuent à profiter aux plus aisés de nos concitoyens.

Le pire est de se dire que malgré toutes les mesures prises, le budget conserve un déficit structurel qui ne parvient pas à être comblé. Ce constat renforce le POP dans la certitude que la Ville ne s'en sortira pas sans résoudre son manque flagrant de ressources. Et c'est là que réside l'espoir que contient malgré tout ce budget : celui de bénéficier d'une année supplémentaire pour faire avancer les négociations et mesures cantonales dont dépend l'avenir de notre ville. Sans nouvelles recettes fiscales, sans un réel rééquilibrage régional des soutiens du Canton, et sans solution sur des dossiers comme celui des crèches ou des bâtiments du secondaire II, nous ne passerons pas le cap du prochain budget sans trancher dans le vif. Nous devons donc profiter de cette année de répit pour amener le Conseil d'Etat à se positionner clairement et à agir rapidement s'il entend maintenir un pôle urbain fort dans les Montagnes neuchâteloises. L'espoir est mince, mais il existe, et nous voulons croire que les efforts consentis jusqu'ici et le consensus qui semble se dessiner entre les groupes politiques verront aboutir des solutions durables pour notre ville.

PARTI RADICAL

Le groupe Radical est très déçu du budget 2007 proposé par le Conseil communal. Une année s'est écoulée, mais rien n'a changé fondamentalement. Il y a bien quelques réductions de charges anéanties par des augmentations de charges d'intérêts ou de réduction de la péréquation financière, par exemple.

Résultat de l'ensemble : on se retrouve dans la même situation qu'en novembre 2005. Le Conseil communal nous propose un déficit d'environ 13 millions. Il est évident que, pour notre groupe, cela n'est pas acceptable. Le Conseil communal affirme haut et fort que des réformes sont en cours et qu'elles porteront leurs fruits à partir de 2008. Nous l'espérons aussi mais nous doutons que les

démarches de restructurations en voie de réalisation soient d'une telle ampleur que nous puissions voir disparaître nos 13 millions de déficits.

La note positive de budget est que le Conseil communal entend boucler les comptes 2006 avec quelques produits extraordinaires qui permettraient d'avoir une fortune suffisante pour supporter un déficit budgétaire 2007 de 13 millions. Ce n'est évidemment pas l'idéal, mais cela permet de commencer l'année 2007 sans augmentation d'impôts ce qui rencontre notre approbation.

Tout le problème est de savoir si ces produits extraordinaires vont pouvoir se concrétiser.

S'ils sont réalisés en décembre lors du vote du budget 2007 au Conseil général, notre groupe soutiendra ce budget bien qu'il ne nous satisfasse pas mais pour marquer notre reconnaissance de nous présenter un budget qui ne débouche pas sur une bagarre gauche-droite à propos de notre fiscalité. Si le Conseil communal manque de temps pour réaliser ces produits extraordinaires encore en 2006, nous voulons un arrêté supplémentaire au budget qui obligerait le Conseil communal à nous soumettre une nouvelle mouture du budget 2007 dans l'hypothèse où il n'arriverait pas à concrétiser ces opérations extraordinaires.

C'est dans cet esprit-là et évidemment sans aucune modification de ce budget tant des charges que des produits que nous pourrions soutenir ce budget.

Cela fait fort longtemps que nous n'avons plus donné notre accord à un budget. L'histoire nous montre que nous avons raison de refuser ces budgets déficitaires. Mais par soucis de consensus et dans l'espoir que nous allons tous ensemble remettre les finances de notre ville à flots, nous accepterons le budget 2007.

CONCLUSION

On peut dire que le climat tendu qui régnait lors de l'élaboration du budget 2006 a fait place à une volonté d'affronter les défis qui attendent notre commune dans les prochaines années. Les débats au sein de la commission se sont dans l'ensemble bien déroulés.

Reste à concrétiser la vente des actions du Groupe-E et à finaliser le rééquilibrage de l'actionnariat de SIM SA avec Le Locle pour que les fruits des restructurations en cours puissent se concrétiser en 2007 sans hausse de la fiscalité. Si ces opérations ne devaient pas pouvoir se réaliser dans le premier trimestre de 2007, le Conseil général serait alors à nouveau consulté pour présenter une seconde mouture, comme cela fût le cas en 2006.

La commission financière a accepté à l'unanimité le budget 2007 affichant ainsi sa détermination à vouloir travailler de concert pour que La Chaux-de-Fonds continue d'être un pôle attractif de l'Arc jurassien.

Les rapports des sous-commissions et le rapport de la commission ont été adoptés à l'unanimité.

Le budget 2007 a été voté à l'unanimité par la commission financière.

Pour la commission financière
Le rapporteur

Laurent Iff

Rapport de la sous-commission du budget 2007

Dicastère de Monsieur Pierre Hainard

Composition de la sous-commission

Séance du lundi 23 octobre 2006

Monsieur Pierre-Alain Borel (PS Excusé)

Monsieur Fabien Fivaz (Les Verts)

Monsieur Pierre-André Monnard (Libéral/PPN, rapporteur)

Séance du mardi 24 octobre 2006

Monsieur Pierre-Alain Borel (PS Excusé)

Monsieur Fabien Fivaz (Les Verts)

Monsieur Pierre-André Monnard (Libéral/PPN, rapporteur)

Les personnes rencontrées :

Monsieur Pierre Hainard, Conseiller communal

Monsieur Fernando Soria, Responsable de l'administration et de la gestion des Infrastructures

Madame Betty Pedretti, Administratrice du Cimetière et Centre funéraire

Monsieur Joseph Mucaria, Chef de la Voirie

Monsieur Bernard Wille, Chef jardinier

Monsieur Jacques Vidal, Responsable de la STEP

Monsieur Laurent Frascotti, Chef de service du SIC

Monsieur Jean-Michel Ischer, Gérant communal

Monsieur Jean-Claude Turtschy, Ingénieur communal

Monsieur Rémy Schläppy, Intendant des bâtiments

Monsieur Sylvain Jaquenoud, Chancelier

Monsieur François-Xavier Jobin, Préposé au Contrôle des habitants

Monsieur Michel Villarejo, Responsable de la police administrative, futur Vice-chancelier /préposé au Contrôle des habitants

Monsieur Paul-Etienne Montandon, Chef de service ad intérim Hygiène et Environnement

Monsieur Denis Clerc, Architecte communal

Monsieur Francesco Grosso, Responsable de la comptabilité de SIM S.A

Monsieur Hainard assumant la présidence de la Ville, il appartient à la sous-commission d'examiner les postes relatifs à cette fonction.

Le budget discuté correspond à la version du 21/09/06. Un dernier examen de détail doit encore être effectué concernant le personnel. Il apparaît que l'introduction de la DECF a eu pour effet d'augmenter les charges dans une majorité de départements.

Dans la mesure du possible, il n'y a pas de facturation entre services, sauf si le service est assujéti à la TVA ou s'il doit être autofinancé.

Quelques modifications de structure du plan comptable ne permettent pas toujours de justes comparaisons. Pour toutes les interrogations liées aux modifications comptables nous avons chaque fois reçu des explications cohérentes.

Pour faire face aux difficultés financières, le dicastère développe de grandes collaborations entre les services et explore toutes les synergies possibles.

Nous remercions les responsables du dicastère des Infrastructures et Energies pour leur engagement dans leur travail et la clarté des explications.

Etude du budget par poste budgétaire

100 CONSEIL GÉNÉRAL

Le budget de l'indemnité au parti reste fixé à CHF 28'400.-. Une synergie va être développée avec l'Economat cantonal, des économies d'échelle sont attendues pour ce poste.

110 CONSEIL COMMUNAL

- Un étage de la tour Espacité a été loué, d'où une diminution de la charge pour notre collectivité.
- La Ville récupère les indemnités couvrant les travaux externes effectués par les Conseillers communaux dans la charge de leur fonction.

121 CHANCELLERIE

- Economat voir ci-dessus.
- La facture totale ne dépassera pas le montant de CHF 320'000.- mentionné dans le budget.

130 CONTRÔLE DES HABITANTS, ETAT CIVIL

- Une diminution des produits inhérents aux accords bilatéraux (permis tous les 5 ans au lieu de toutes les années) implique une diminution des recettes.
- Par contre, il n'y a pas de diminution du personnel, celui-ci étant occupé à des tâches qui prennent plus d'ampleur (statistiques, droits politiques).
- Le budget concernant les prestations de la ville du Locle de CHF 234'250.- n'est pas confirmé à ce jour mais ne devrait pas être dépassé.

811 SHE – ENVIRONNEMENT ET LABORATOIRE

Une synergie va être développée avec d'autres services pour optimiser le travail du laborantin de la STEP.

740 CIMETIÈRE ET CENTRE FUNÉRAIRE

La dernière étape concernant les couches doit avoir lieu en 2007, d'où un budget à CHF 90'900.- (CHF 100'000.- au budget 2006).

210 GÉRANCE – SECRÉTARIAT

- La Gérance communale a repris des immeubles de gérances privées, respectivement de la Caisse de pension de la Ville.
- Les travaux nécessitent le transfert d'une personne du Service financier, transfert qui ne figure pas au budget.

211 BÂTIMENTS LOCATIFS

Le poste intérêts est en augmentation suite à la réévaluation des biens.

212 PARKING

- Parking de l'Hôpital dont les tarifs pourraient être revus à la baisse sur décision du Conseil communal.
- Le plan de parcage doit être revu suite aux plaintes des habitants de la région.

213 BÂTIMENT D'UTILITÉ MIXTE

Les modifications constatées concernent principalement les Abattoirs.

214 BÂTIMENT INDUSTRIEL

Il s'agit d'un bâtiment dont le Conseil général sera convié à ratifier la vente lors de sa prochaine séance.

240 DOMAINES

La gestion du vin de la vigne de la Ville semble générer des travaux plus importants que ceux prévus initialement.

200 SERVICE DES BÂTIMENTS

Des modifications concernant le personnel sont en cours et des explications complémentaires devront nous être fournies dans un proche avenir.

201 BÂTIMENTS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE

- Divers travaux ont été repris directement par les services communaux.
- Les dégradations sont toujours importantes et grèvent malheureusement le budget de la collectivité.

205 SERVICE DES FORÊTS

Nous n'avons pas reçu à ce jour d'informations concernant les prestations qui seront facturées par la Ville du Locle. Toutefois, le montant de CHF 90'000.- correspond au maximum attendu.

770 GÉOMATIQUE

La responsable du département sera absente une partie de l'année 2007 et ne sera pas remplacée. Sa fonction sera assumée en interne. Nous n'avons pas vérifié le montant attendu dans le cadre des assurances, celui-ci figurant dans le budget des Ressources humaines.

123 SERVICE INFORMATIQUE COMMUNAL

- Le service informatique fera l'objet de profondes modifications ces prochains temps, puisque le rapprochement avec les services informatiques de l'Etat de Neuchâtel est envisagé.
A la vue de ces profondes modifications nous n'avons pas examiné ce poste en détail, partant de l'hypothèse qu'un nouvel examen devra avoir lieu après les modifications. Garanties nous ont été données que les charges nettes de ce service à hauteur de CHF 2'672'570.- seront tenues ou améliorées dans la prochaine structure.
- A l'avenir, le Service informatique ne comprendra vraisemblablement plus que 1,5 poste, soit l'actuel Chef de service et une secrétaire à mi-temps. Le Chef de service sera amené à travailler pour la Ville.

900 SERVICES INDUSTRIELS

- Le dividende et les redevances de SIM SA ont été calculés sur des bases envisageables.
- Les intérêts facturés à SIM SA ont été calculés sur une base de 3,8% correspondant aux taux appliqués pour l'ensemble du budget.

911 EAUX - RÉSEAU

- Le mandat d'exploitation SIM SA est passé de CHF 7'000'000.- à CHF 7'500'000.-. Cette augmentation correspond à une hausse du coût du mandat à CHF 7'118'000.- et aux honoraires fixés à 5%.
- Le poste « électricité fournie par les usines des Moyats » va connaître une augmentation de CHF 146'000.- à CHF 366'000.-, due à la hausse du prix de l'électricité.
- Le poste « prélèvement provision service des eaux » va croître de CHF 354'000.- à CHF 694'100.-.

Le cumul de ces deux gains couvre l'augmentation de la charge.

730 SERVICE DES ESPACES VERTS

- La collaboration existante entre ce service, la Voirie et le Cimetière rend difficile les comparaisons des chiffres au niveau du personnel de ces différents services.
- La hausse du poste « chauffage » est due à l'augmentation du prix du mazout.

- L'augmentation du poste « compostage » est engendrée par l'augmentation de la surface entretenue.

720 STATION D'ÉPURATION

- Ce poste est couvert intégralement par la taxe d'épuration.
- Une part importante des frais concerne les prestations fournies par « SAIOD » en vertu du contrat existant.
- Des études sont en cours pour diminuer cette charge. Elle vise à diminuer la teneur en eau dans les boues.

700 ADMINISTRATION DES TRAVAUX PUBLICS

- La rubrique « charge de personnel » doit encore faire l'objet d'une révision et les chiffres seront corrigés.
- De l'avis des commissaires le poste « frais d'administration et généraux » est surévalué de l'ordre d'une dizaine de milliers de francs.
- Nous attendons également une économie d'échelle du poste « économat ».
- Le poste « subvention réparation trottoir » de CHF 100'000.- correspond au montant maximum alloué pour ces travaux. Selon les informations reçues, ce montant devrait être atteint.

711 ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

- Poste aléatoire en fonction des conditions climatiques à venir. Des efforts seront effectués pour une diminution des coûts.
Les commissaires notent que les travaux effectués dans le cadre de la sécurité pour la création de trottoirs continus risquent d'occasionner des frais supplémentaires.
Les responsables sont conscients du problème et privilégient la sécurité dans ce cadre.
- La connaissance du terrain par les conducteurs de chasse-neige doit permettre d'éviter des frais dus à des casses durant le service.

712 CONSTRUCTIONS NOUVELLES

Le poste « canalisation » à CHF 100'000.- est un montant aléatoire. L'Ingénieur communal nous a confirmé qu'il s'agit d'un montant maximum qui devrait être atteint.

715 SERVICE DES ATELIERS

- Ce service a repris trois personnes du service de la Police.
- Le poste « biens, services et marchandises » subit une augmentation due à la hausse des réparations des véhicules. Le fait de garder plus longtemps des véhicules doit avoir un impact positif (diminution sur les crédits spéciaux).

716 ENLÈVEMENT DES DÉCHETS NON VALORISABLES

- Prestation couverte par la taxe déchet.
- Le montant concernant les « transports matériaux et fournitures » doit être diminué de CHF 40'000.- à CHF 24'000.-.

717 ENLÈVEMENT DES DÉCHETS VALORISABLES

Des études sont en cours pour obtenir des contributions supplémentaires.

Le rapporteur

P.-A. Monnard

Rapport de la sous-commission du budget 2007

Dicastère de Monsieur Laurent Kurth

Composition de la sous-commission

Monsieur Didier Capit (SOC)
Monsieur Jean-Charles Legrix (UDC)
Madame Sylvia Morel, rapporteur (PRD)

La sous-commission s'est réunie mardi 24 octobre 2006 de 9h00 à 17h30.

Les personnes rencontrées :

Monsieur Olivier Santschi, administrateur de la caisse de pensions
Madame Ioana Niklaus, cheffe du service des ressources humaines
Monsieur René Barbezat, chef du service financier
Monsieur Paul-Etienne Montandon, chef du service de l'hygiène et de l'environnement
Madame Frédérique Steiger-Béguin, urbaniste communale
Monsieur Denis Clerc, architecte communal
Madame Caroline Choulat, cheffe du service économique

Nous remercions les personnes ci-dessus de leur disponibilité durant cette journée. Chacun a présenté son service en nous expliquant les principaux dossiers ouverts et les enjeux qu'ils représentent pour notre commune. Nous avons pu constater que de profondes mutations sont en cours.

La sous-commission a commencé son travail par une visite du bâtiment Serre 23 afin de constater comment le crédit voté a été utilisé. Il s'agit d'une rénovation très légère. Les sols sont très disparates et de mauvais goût. Quant au bâtiment extérieur, il est en mauvais état, les fenêtres sont vétustes.

Au niveau du fonctionnement les collaborateurs sont satisfaits de ce déménagement, mais il est à craindre qu'un nouveau crédit nous soit demandé pour finir une réhabilitation complète de ce bâtiment.

Caisse de pensions

Nous avons passé presque toute la matinée à prendre connaissance du dossier d'information fait par M. Santschi sur la CPC, dossier qui répond au postulat libéral-radical du 23.11.2004.

La majeure partie des points soulevés dans le postulat représente des éléments qui doivent entrer en ligne de compte dans les discussions pour la création d'une caisse unique dans le canton de Neuchâtel.

La création de cette caisse unique va être très difficile à réaliser car chaque ville et le canton doivent donner leur accord. Il n'y a pas d'autorité supérieure qui pourrait imposer à tous une ligne de conduite.

Le rapport de M. Santschi est annexé à notre rapport.

En bref, voici nos commentaires sur ce rapport :

- **Point 1** : Il reste encore 12 personnes qui bénéficient ou bénéficieront de l'ancien système de prévoyance professionnelle des Conseillers communaux à charge de la Ville (dépense annuelle).
- **Point 2** : Le fait d'avoir un taux de cotisations unique quel que soit l'âge du personnel affaiblit notre caisse en cas de forte mutation du personnel jeune (sujet technique en lien avec l'application de la LFLP).
- **Point 4** : Le maintien de l'âge de la retraite à 60-62 ans pose plusieurs problèmes à savoir :
 - o Le citoyen peut considérer qu'il s'agit d'un privilège injuste.
 - o Pour le personnel, le fait de devoir arrêter de travailler si vite a pour conséquence une rente beaucoup trop faible car les mieux lotis touchent le 50% de leur salaire et ne reçoivent pas encore leur rente AVS.
 - o Pour le Conseil communal, l'âge de la retraite à 60-62 ans permet de faire des économies de salaire en engageant plus vite des jeunes à un salaire moins élevé.
En changeant l'âge de la retraite, la commune pourrait faire des économies si elle change le taux de rente annuel qui est aujourd'hui de 1.35%. Il faudrait qu'il soit de 1.25% sans quoi l'avantage financier est nul.
- **Point 5** : Aujourd'hui, le calcul de la rente se fait en pourcent acquis sur le dernier salaire. Ce système peut poser problème pour des personnes qui ont une forte croissance de leur salaire en fin de carrière. En effet, ils n'ont pas cotisé suffisamment en début de carrière et touchent une rente qu'ils n'ont pas entièrement financée. Si l'on choisit la primauté des cotisations, la rente est calculée en fonction des apports effectifs de l'employé, des intérêts et des éventuelles améliorations. Ainsi la caisse n'a pas de surprise et ne versera jamais plus que ce qui a été cotisé.
- **Point 6** : La cotisation n'est pas paritaire. En 2006, l'employé paye 100 et les employeurs 145. Si l'on baissait la cotisation de la Ville, il faudrait augmenter celle des employés sans quoi il ne serait plus possible de donner 1.35% de taux de rente.
Néanmoins, une réflexion doit être faite pour au moins les deux ans à venir. Notre caisse de retraite aura, dans une caisse unique, une fortune bloquée de 130 millions, qui doit légalement profiter aussi bien aux assurés qu'aux employeurs, car notre caisse est plus saine (taux de couverture de 94%) que

celle d'autres villes et du canton. Ainsi en réduisant la cotisation de 8% à 7% et en passant la cotisation de l'employeur à 130 ou 110 par exemple, nous réduirions la fortune bloquée et les charges de fonctionnement de notre ville pour 2007 et 2008. Ce n'est évidemment pas l'idéal mais cela nous permettrait d'améliorer les budgets 2007 et 2008 en attendant que les restructurations de nos services ne se traduisent par des économies substantielles.

La bourse étant excellente en ce moment, il se peut même qu'en fin d'année, malgré cette stratégie, notre couverture augmente encore et par conséquent notre fortune bloquée aussi.

Service des Ressources humaines

En deux ans le personnel de l'administration de la Ville de La Chaux-de-Fonds s'est réduit de 29.45 postes à plein temps. Cette réduction ne se traduit pas toujours en réduction de dépenses car il s'agit parfois de regroupement avec le canton ou avec Le Locle et la charge salariale se transforme en factures à payer.

Tous les engagements et mouvements des effectifs (diminution ou augmentation du taux d'activité) passent par le service des ressources humaines qui donne son avis au Conseil communal et ensuite le Conseil communal donne son accord ou non.

La situation financière de la Ville et les restructurations inquiètent le personnel. Il en résulte une augmentation des situations conflictuelles. D'autre part, les départs augmentent depuis six mois ce qui complique forcément le travail mais qui peut financièrement nous rendre service.

Des cours de formation à l'encadrement du personnel ont été organisés cette année pour 110 cadres de l'administration.

L'absentéisme est toujours un gros souci. De nouvelles timbreuses vont être installées car toutes les absences ne sont pas signalées par les chefs au SRH. Dès 2007, un suivi informatique des absences sera disponible et, sur cette base, il y aura lieu de réagir pour éclaircir la problématique des absences. Mise en place d'actions préventives : s'agit-il des conditions de travail (une contribution de solidarité de 2.5% est par exemple prélevée en 2006), du rythme élevé de travail, du non-respect de la sécurité, des conditions de stress, etc ?

Le SRH a une charge de travail très lourde car il a été responsable de l'implantation du DECF (voir annexes) et est ou sera impliqué dans toutes les réorganisations de services à savoir la police, les soins dentaires, le contrôle des habitants, l'économat, l'administration des écoles, la bibliothèque, les musées, le SIC, la conciergerie, etc.

Les conditions salariales pour 2007 sont en cours de négociations avec le syndicat. La commission a pu prendre connaissances des propositions du Conseil communal dans ce cadre.

Une pyramide des âges nous est remise pour voir comment se répartit le personnel communal.

Service financier

Nous n'avons pas abordé l'évaluation des contributions car de nouveaux chiffres seront disponibles pour notre prochaine séance plénière et que, de toute façon, ce sujet intéresse l'ensemble de la commission.

Il semble que le contentieux ne s'améliore pas vraiment. Le seul point positif pour notre ville est que notre risque de perte se calcule sur une masse d'impôts à encaisser plus petite puisque nous avons passé de 100% à 70%.

La problématique des assurances est fort inquiétante. Le désordre est tel que la Ville a préféré demander à un courtier en assurances de revoir l'ensemble des polices. Cette situation est due au fait que :

- ↳ personne dans l'administration n'avait de réelle vision globale des polices, chaque service gérant ses propres risques de manière autonome;
- ↳ les compagnies d'assurance n'ont pas apporté le soutien que l'on pouvait attendre, notamment dans l'analyse des risques et dans la réduction possible du nombre de polices.

Le choix d'un courtier a pour conséquence que les agents de la région n'encaissent plus de commissions, ce qu'ils n'apprécient pas, même si la chambre cantonale des agents généraux n'a pas fait de proposition concrète à la Ville pour s'occuper de ce dossier bien qu'elle ait été sollicitée.

Le conseil communal n'exclut pas, d'ici quelques années, de travailler avec les agents de la région lorsqu'il y verra plus clair dans ce dossier et que la situation sera régularisée avec une organisation et des procédures durablement fonctionnelles.

Un document relatif à l'évolution de l'effectif de ce service est annexé au rapport.

Réorganisation des services 750 Urbanisme, 760 Police du feu et des constructions, 810 SHE-hygiène et 811 SHE-environnement et laboratoire

Ces quatre services figurent pour le moment séparément dans le budget 2007 que nous avons reçu mais une réorganisation complète de ces services est en cours.

La volonté de regrouper les services en grandes entités, des suppressions de postes déjà effectives et des départs annoncés et un fonctionnement trop éclaté au sein des entités ont conduit le Conseil communal à proposer une refonte des services présentée dans l'organigramme annexé au rapport.

Cet organigramme prévoit un responsable de l'urbanisme et de l'environnement qui supervisera cinq entités dont les activités sont différentes.

Le laboratoire qui fait partie du service 811 sera transféré chez SIM SA. Ce transfert ne représente pas une économie pour la Ville car celle-ci a besoin du soutien d'un laboratoire. Elle recevra des factures pour toutes les prestations demandées. L'objectif de ce transfert est de consolider la situation du laboratoire en y regroupant tous les mandats de la même nature et de l'intégrer à SIM SA, comme l'est le laboratoire de la Ville de Neuchâtel au sein des SI.

QUELQUES INFORMATIONS DE DÉTAILS

- des aménagements urbains à la Place de la Gare, dans la ville ancienne et des pistes cyclables aux abords des collèges sont à l'étude,
- des plans de quartiers, notamment aux Prés-verts et à Esplanade sont à l'étude,
- des plans spéciaux pour le projet des CFF et de la zone commerciale des Eplatures sont à l'étude.

Service économique

La fonction de la cheffe du service économique pourrait être intégrée au DEN (service cantonal) dès le 1^{er} janvier 2007. Le DEN aurait une antenne à la Chaux-de-Fonds.

Dès l'année prochaine, les entreprises qui sont intéressées à s'implanter dans notre ville seraient reçues chez nous par le DEN.

Grâce à cette nouvelle organisation, notre représentante sera donc au courant de tout ce qui se passe dans le canton en matière de promotion économique ce qui sera fort utile à notre Conseil communal.

L'implantation de nouvelles entreprises dans notre ville connaît un essor très satisfaisant puisque des entreprises telles que FKG dentaire, Breitling, Cartier, Hader, Jaquet-Droz, Compli-time, Neode, Swatch Group construisent des bâtiments et investissent ou souhaitent le faire très prochainement.

Le rapporteur
Sylvia Morel

Rapport de la sous-commission du budget 2007

Dicastère de Monsieur Jean-Pierre Veya

Composition de la sous-commission

Madame Annie Clerc-Birambeau (PS)
Monsieur Marc Schafroth (UDC)
Monsieur Philippe Lagger (les Verts) : rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mardi 24 octobre 2006 de 13h30 à 19h30.

Les personnes rencontrées :

La séance s'est déroulée selon l'ordre du jour suivant :

1. Secrétariat des Affaires culturelles : M. Hughes Wülser, Délégué culturel
2. Musées du « Parc » :
 - Mme Nicole Bosshart, Directrice-adjointe, Musée international d'horlogerie
 - Mme Sylviane Musy, Conservatrice du Musée d'histoire
 - M. Edmond Charrière, Conservateur du Musée des Beaux-Arts
 - M. Ludwig Oechslin, Conservateur du Musée international d'horlogerie
 - M. Jean-Michel Piguet, Conservateur-adjoint, Musée international d'horlogerie
3. Musée d'Histoire naturelle, M. Marcel Jacquat, Directeur des I.Z.
4. Bibliothèque de la Ville, M. Jacques-André Humair, Directeur
5. Secteur de la jeunesse :
 - M. Alexandre Bédât, Délégué à la jeunesse
 - M. Jean-Marie Tran, Chef de service, CAR
6. Service des Sports
 - M. Daniel Piller, Chef du service des Sports
 - M. Alexandre Houlmann, Chef du service des Sports adjoint

En préambule

En début de séance deux questions d'ordre général concernant l'hôpital sont posées.

Il est tout d'abord relevé que l'hôpital a refusé d'engager une jeune personne se proposant de faire un apprentissage d'assistante en soins communautaires. Si l'hôpital refuse d'engager des jeunes gens de cette filière de formation, qui assurera le renouvellement des forces de travail ?

Ensuite, il est fait remarquer que des engagements de personnel se sont faits dans le secteur des soins intensifs sans procéder à des postulations internes. Monsieur Jean-Pierre Veya se renseignera.

En outre, Monsieur J.-P. Veya donne quelques informations concernant les Sports et le Naturama. Elles seront évoquées dans l'analyse des différents services.

Secrétariat des affaires culturelles

Le départ à la retraite de M. H. Wülser provoquera une réorganisation du secrétariat.

La nouvelle déléguée, Mme D. Agustoni, a été engagée à 60%. Elle reprend tout ce qui touche à l'événementiel. Elle assurera les contacts avec toutes les structures non communales subventionnées. A l'avenir elle pourrait aussi s'occuper de tâches telles que marketing, sponsoring, recherches de fonds.

M. Jean-Daniel Jeanneret, architecte du patrimoine, travaillant déjà au service de l'urbanisme, assumera les 40% restant du poste. Il s'occupera plus spécialement de tous les problèmes liés au patrimoine (musées, bibliothèque), ainsi que du dossier concernant l'UNESCO et des suites à donner à l'événement « Art Nouveau ». A ce propos, la création au MBA d'une salle réservée à ce courant artistique est en cours d'étude.

Le fonctionnement du secrétariat sera finalisé au début 2007 avec l'entrée en fonction de Mme D. Agustoni. Les rôles assignés à chacun n'excluent pas mais rendent indispensable le travail en équipe en collaboration avec M. Jean-Pierre Veya.

Le secrétariat des affaires culturelles maintiendra ses collaborations avec « Tourisme neuchâtelois » pour tout ce qui concerne les visites et produits à mettre en avant pour ces dernières.

La décision du Conseil communal de diminuer la contribution volontaire de Fr. 2.— (peut-être Fr. 4.—) par habitant à Tourisme neuchâtelois s'inscrit dans le souci d'économies mais aussi parce que la situation a évolué. Autrefois, Tourisme neuchâtelois était présent dans les trois villes seulement. Aujourd'hui, il est partout dans le canton. Notre contribution subventionne donc indirectement les autres communes.

Questions

3190300 Frais de billetterie : Fr. 45'000.—. Il s'agit d'un nouveau poste. Ces frais figuraient auparavant au poste 3651600, Activités théâtrales.

3651800 Musée paysan : Fr. 107'000.—. La hausse du poste par rapport au budget 2006 est due à une adaptation du budget aux dépenses réelles de ces dernières années tenant compte des frais de chauffage.

3656000 Maison Blanche : Fr. 23'000.—. L'augmentation de la subvention en espèces est compensée par un abandon des prestations en personnel.

3657000 Les Amplitudes : Fr. 10'000.—. Plutôt que de budgéter Fr. 20'000.— tous les 2 ans, il a été décidé de lisser les dépenses en budgétant Fr. 10'000.— par an. Les Amplitudes désirait doubler son budget pour 2007. Les partenaires financiers ont refusé. En l'état actuel, on ne sait pas encore si Les Amplitudes auront lieu en 2007.

A propos de la Fondation Arc en Scènes, contrairement à ce qui avait été pensé, il est constaté que la diversité des spectacles proposés est positive financièrement. Il a été constaté une hausse de 12 % de la demande de places pour la saison 2005 – 2006 et de 15 % pour la saison 2006 – 2007. Sur proposition de M. J.-P. Veya, la sous-commission rencontrera une délégation du Comité directeur d'Arc en Scènes en janvier prochain afin de procéder à un large échange de vues sur ce sujet.

Musées du « Parc »

Les pistes cantonales consistant à regrouper les musées par thème et sur un seul site ont été abandonnées. Ces choix auraient impliqué des investissements considérables et engendré des charges supplémentaires plutôt que des économies.

Il est donc plus judicieux de penser à se renforcer localement en envisageant des collaborations avec Le Locle.

Il est regretté que la réflexion administrative proposée par le Conseil communal ait été prioritaire par rapport à une réflexion sur les contenus, sur ce que l'on veut comme musées, afin de trouver un fil rouge commun aux trois institutions.

Le souci premier du Conseil communal était lié aux impératifs financiers que chacun connaît mais il n'a pas empêché les réflexions sur le fond. Le personnel ainsi que les 3 commissions ont été associés à la démarche.

Il est prévu pour la rentrée culturelle 2007 de présenter quelque chose de hautement symbolique, avec un thème commun aux trois institutions.

Cependant dans la première phase, soit pour janvier 2007, il a été décidé de créer une administration centralisée, d'instituer une coordination lors des expositions temporaires en collaboration avec Le Locle.

Dans la deuxième phase, l'accent sera mis sur le contenu, en ayant en mémoire le dossier UNESCO ainsi que la pérennisation de l'événement « Art Nouveau ». La réflexion devrait se prolonger jusqu'à la fin de la législature.

A terme, il est imaginé de conserver, aux niveaux des Affaires culturelles, deux commissions de gestion :

- Une commission de gestion culturelle, nommée par le Conseil général, dans laquelle siègeraient des politiques et des représentants de la culture et du théâtre.
- Une commission de gestion des Musées, issue des commissions actuelles et nommée par le Conseil communal.

Les deux commissions devraient pouvoir se réunir en commun au moins deux fois par année.

Il faudrait toutefois conserver les commissions « de site » en lien avec « les sociétés d'amis » en déléguant certains de leurs représentants au sein de la commission des Musées.

Questions

MUSÉE D'HISTOIRE

3311000 Amortissement patrimoine administratif : Fr. 64'600.—. Il s'agit de l'amortissement du crédit d'étude concernant le réaménagement du Musée d'histoire. A noter, que le projet de liaison souterraine entre les musées a été abandonné.

3141900 Frais divers de bâtiments : Fr. 3'000.—. Il s'agit d'un nouveau poste qui prend en compte les abonnements liés aux alarmes et à la sécurité. Ce nouveau poste apparaît également dans les autres rubriques.

En outre, il est à noter que les subventions sont difficiles à évaluer et qu'elles varient d'une année à l'autre en fonction des événements. Par exemple, une exposition comme celle concernant les frères Barrault est à ce niveau beaucoup plus rémunératrice que si elle concerne des personnages moins connus.

Il est aussi important de constater que l'événement « Art nouveau » a permis d'augmenter les recettes d'entrées et qu'il continue de susciter des intérêts parmi les visiteurs venus d'ailleurs.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE

La réflexion cantonale portant sur un seul MHN en collaboration avec Neuchâtel a été abandonnée. Comme pour les musées du « Parc », il est important de se renforcer localement.

L'implantation du MHN dans le bâtiment de l'Ancien Stand a toujours sa raison d'être. La proximité du parc du Bois du Petit Château et du Vivarium donne toujours tout son sens au projet.

Le projet initial du NATURAMA, irréalisable dans l'état actuel des finances, est largement revu à la baisse. Un rapport pour une demande de crédit de 2,5 millions pour l'installation du musée à l'Ancien Stand est en cours d'élaboration. Un étage du bâtiment serait destiné à entreposer le stock et l'autre à l'exposition. Avec un minimum de frais, il sera possible de s'installer dans ce bâtiment. Si les murs, la toiture et les fenêtres sont en bon état, il faudra tout de

même refaire toute l'électricité, installer un monte-charge, créer une structure informatique.

La réflexion sur la gratuité ou non de tout le site se poursuit.

Un rapport concernant cette installation pourrait être présenté au Conseil général dans les 6 mois.

Les conditions de La Poste concernant la résiliation du bail actuel sont bonnes puisqu'il est prévu un délai de dédit d'un an. Si tout se déroule rapidement, il serait possible d'envisager une installation du MHN dans ses nouveaux locaux dans le courant de 2009.

Au Bois du Petit Château, la cage aux lynx est en fort mauvais état. Dans un avenir très rapproché, il faudra songer à totalement la refaire si l'on veut éviter un accident et l'éventuelle disparition d'un lynx dans la nature. Afin de disposer d'une cage solide, il faudra construire une structure métallique durable. Les frais seraient relativement élevés mais assureraient une durée de vie d'au moins 50 ans.

Questions

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE

- 3011100 Traitement du personnel : Fr. 310'650.—. La hausse est liée à la progression salariale normale.

Il est constaté que le nombre de visiteurs a baissé de 50% depuis que les entrées sont payantes.

Le travail assuré par les vacataires donne entière satisfaction.

PARC ZOOLOGIQUE ET VIVARIUM

- 3017100 Traitement du personnel d'exploitation : Fr. 501'280.—. La baisse enregistrée par rapport aux comptes est due à un employé qui est accidenté depuis 2003. Son cas donne lieu à une bagarre juridique entre la SUVA et l'AI.

Bibliothèque de la Ville

Nous sommes entrés dans la phase de bouclage des travaux. Le budget a été tenu. Il est même vraisemblable que les dépenses soient légèrement inférieures au budget. Le public et le personnel sont très satisfaits des nouveaux aménagements.

La bibliothèque de la Ville est désormais raccordée à la base de données des bibliothèques située à Martigny (200 bibliothèques). Ce nouveau raccordement devrait engendrer quelques économies.

En ce qui concerne le personnel, il y a eu un cumul de problèmes ces derniers mois :

- le départ à la retraite de la secrétaire de M. Humair ;
- le congé de maternité d'une employée, rallongé par 2 mois de congé non payé, suivi d'une baisse de 10% du taux d'activité ;
- la démission d'une employée de la discothèque.

Le Conseil communal a accordé quelques dérogations aux règles introduites concernant le délai de carence et le non remplacement des congés maternité car, si elles avaient été appliquées strictement, il y aurait eu une forte baisse des prestations. Malgré cela, et compte tenu du délai de carence qui a été maintenu en ce qui concerne le poste de la discothèque, cette dernière sera fermée tous les matins pendant six mois.

Actuellement, la bibliothèque compte 19 postes répartis entre les services. Dans certains services très spécialisés, tels que la discothèque ou le DAV, le personnel n'est pas nécessairement permutable. De ce fait, une absence peut engendrer de gros problèmes au niveau des prestations. De janvier à ce jour, la bibliothèque a perdu 1,55 poste de travail.

A la question de savoir si les amendes pour retard dans la restitution des ouvrages étaient assez élevées, le directeur relève que le tarif pourrait être augmenté de 10 centimes à 20 centimes par ouvrage et par jour, ce qui nous mettrait dans la moyenne suisse. Un rapport à ce propos est en cours d'élaboration.

La bibliothèque occupe actuellement trois apprentis qui font un apprentissage d'assistant-e en information documentaire ainsi que deux stagiaires qui vont entreprendre une formation de bibliothécaire. En outre, les civilistes qui sont engagés sont très utiles puisqu'ils font des travaux qui ne pourraient pas être assurés par le personnel permanent.

Questions

4347200 Recettes : Fr. 7'000.—. Ces recettes ont été surestimées dans le budget 2006 où elles figurent pour Fr. 40'000.—. Elles concernent les personnes qui habitent hors du canton et paient une cotisation de Fr. 40.— par année pour disposer des services de la bibliothèque. Dans les 3 à 4 ans, ces rentrées devraient se stabiliser à Fr. 10'000.— par année, environ.

4611000 Subventions cantonales : Fr. 700'000.—. Elles devraient être maintenues pour 2007. Elles seront re-négociées l'an prochain pour la période 2008 – 2012.

Bibliothèque des jeunes

Il existe un projet de mise en réseau avec Le Locle. Un dossier a été présenté à la loterie romande et accepté par cette dernière afin d'acquérir un fonds de 300 à 500 DVD. Ainsi, ce nouveau secteur pourra être ouvert sans qu'il en coûte quelque chose à la Bibliothèque des Jeunes.

Secteur de la Jeunesse

Des travaux sont en cours suite au déménagement de la Ligue pulmonaire. Ils sont exécutés par le Service des bâtiments et le coût des travaux s'élève à Fr. 40'000.—. Le CAR pourra ainsi mieux respirer.

A la question de savoir si certains travaux sont effectués par les jeunes, il est répondu qu'ils sont exécutés par ces derniers lorsqu'il s'agit de petits travaux.

Le CAR anime depuis quelques années des activités hors murs, par la mise en place d'activités au jour le jour dans les quartiers tels que la piscine, Esplanade, la Place du Bois. En créant l'événement, par ces activités organisées de manière ponctuelle, le CAR a suscité la venue de nouveaux jeunes dans ses murs.

Le repas de l'écolier reçoit chaque jour 25 à 26 enfants à la Charrière. Il répond à un véritable besoin.

La baisse de 0,5 poste en 2005 se fait ressentir dans les activités proposées. Ainsi, les jeunes qui ne peuvent participer aux activités s'inscrivent dans les colonies qui ont de très longues listes d'attente.

Question

3161000 Locations : Fr. 11'200.—. La baisse des locations tient au fait qu'il n'y a plus de facturation entre services si les bâtiments ne font pas partie du patrimoine financier.

Délégué à la Jeunesse - Parlement des jeunes**Question**

3659200 Montant pour actions, Conseil des élèves : Fr. 11'000.—. Ce montant est supérieur aux comptes 2005 où il s'élève à Fr. 4'000.—. Le Conseil des élèves est l'émanation des écoles. Il ne s'est pas passé grand-chose ces dernières années. Les actions de ce conseil sont organisées ponctuellement. Il semble important au délégué à la jeunesse de réactiver ce conseil sous d'autres formes, sans passer nécessairement par les écoles. La sous-commission aimerait que le projet soit réactivé et qu'un projet de règlement soit préparé. Affaire à suivre.

Quatre projets sont actuellement menés par le délégué à la jeunesse.

1. Qualité de vie dans les communes. Ce projet est pris en charge par Promotion Santé Suisse ; il vise à la suite d'une réflexion entre l'ensemble des habitants d'un quartier à proposer plusieurs projets. Le Conseil communal s'engagerait à en exécuter au moins un.
2. « Les communes bougent ». Il s'agit de s'engager à implanter dans l'administration communale et plus largement chez l'ensemble des partenaires, une politique de prévention, au niveau de l'alcool en particulier et des autres dépendances (projet soutenu par la Confédération).

3. Dans le cadre de la mise en place des activités extra-scolaires, des projets dans le domaine sportif (offerts à des prix réduits), permettant d'accueillir des élèves entre 16h00 et 17h00, sont en cours de finalisation.
4. Une nouvelle version du "Coup de pouce pour majeur" est prévue, afin d'assurer sa diffusion sur le plan cantonal.

6. Office des Sports

Il est prévu :

- Aux Forges, un investissement de 1,3 million pour aménager un terrain synthétique ainsi que Fr. 370'000.— pour la réfection des vestiaires.
- Un investissement de Fr. 300'000.— pour la buvette de la Charrière à condition que le FCC y participe, par des recherches de sponsoring, par exemple.

En outre, il est évoqué le projet (déjà traité en Commission des sports) de M. Tacconi, investisseur italien, de créer un centre sportif comprenant hôtel, piscine couverte, espace santé, école de foot (sport-études), ainsi qu'un centre commercial. Un terrain de 29'000 m² serait attribué en droit de superficie.

Le projet, s'il doit voir le jour, se réaliserait ainsi :

Au début 2007, le Conseil général devrait voter un plan spécial. Ensuite le Conseil communal devrait étudier les bases du contrat liant l'investisseur à la Commune. En contrepartie, l'investisseur s'engagerait à investir 3 millions dans la réfection du terrain principal, de l'éclairage et de la tribune ouest de la Charrière, qui resterait propriété de la Commune.

A la demande de savoir si le téléski du Chapeau râblé est subventionné, il est répondu que l'éclairage est assuré par la Ville et que des aides ponctuelles peuvent être accordées. Il a été relevé l'importance de cette infrastructure pour les jeunes adolescents de la ville.

En ce qui concerne le projet de halle de sport face à l'usine électrique, il est rappelé que la subvention fédérale sera accordée si le projet se concrétise avant fin 2007.

Les travaux de la patinoire sont terminés. Le budget a été respecté. Le fonds cantonal des sports versera une subvention de Fr. 200'000.—.

Le projet d' «Application de gestion des infrastructures sportives» est bien avancé. Son coût de Fr. 40'000.— est totalement subventionné par l'Office fédéral du sport. Grâce à cet outil, le public a à sa disposition en ligne : une vue de l'ensemble des salles de sport, un plan d'occupation, la possibilité de réserver avec une réponse par courriel automatique. La facturation est assurée par le SAP grâce à une reprise des informations. Ce projet développé par le CEG et le SIC communal pourra être vendu à des utilisateurs potentiels.

Le bloc de béton supportant l'ancien compresseur de la patinoire a été détruit.

Le Service des sports occupe régulièrement, à sa grande satisfaction, un stagiaire (partagé avec les affaires culturelles) venant de Winterthour (payé par cette ville). Il effectue des travaux que le service n'aurait pas le temps de mener à bien.

Le poste 3657700 Manifestations sportives s'élève à Fr. 155'000.—. La Commission des sports devra reprendre la question de la politique de subventionnement (direct et indirect) dès le début de l'année prochaine, conformément aux intentions qui figurent dans le rapport sur la politique des sports.

Terrains de jeux et halles de gymnastique

Question

4271400 Loyers : Fr. 50'000.—. Ce poste figurait pour Fr. 250'000.—dans le budget 2006. Ce poste avait été surestimé.

Le rapporteur :
Philippe Lager

Rapport de la sous-commission du budget 2007

Dicastère de Monsieur Didier Berberat

Composition de la sous-commission

Pascale Gazareth (POP)
Laurent Iff (Libéral/PPN)
Katia Babey (PS) : Rapporteuse

La sous-commission s'est réunie le lundi 23 octobre 2006.

Discussion générale

Les commissaires et Monsieur Berberat saluent la présence de Monsieur Laurent Iff du Parti libéral, ce qui permet une meilleure représentation politique au sein de la sous-commission.

Dans les prochains mois, il y a aura un certain nombre de départs en retraite, qu'en est-il du délai de carence ? Cela dépend des postes, il n'y a pas de délai de carence pour les enseignants, mais il y a eu des suppressions de postes suite à la fermeture de sept classes. Cela dépend également des services et de la taille de ceux-ci, pour les services peu dotés en personnel, il est difficile de ne pas remplacer les personnes. Une solution originale a été trouvée ; les personnes qui vont partir en retraite ne travaillent plus qu'à 80% les derniers mois tout en touchant le 100% de leur salaire, les heures ainsi récupérées sont utilisées ultérieurement pour former la ou le remplaçant.

124 Service Juridique

Est présent : M. Bois.

30 CHARGES DE PERSONNEL

3011100 Traitement du personnel : elles sont plus élevées qu'au budget 2006, en raison des échelons supplémentaires octroyés au personnel. Toutefois, ce montant reste inférieur aux comptes 2005, car la retenue de 2,5% sera reconduite en 2007.

31 BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES

Pour les autres postes, les charges sont progressivement diminuées au maximum partout où cela est possible depuis quelques années, en fonction des sommes dépensées l'année précédente.

3180500, Frais judiciaires-Frais actes-Indemnités, ce montant est aléatoire car il dépend des procédures engagées par les différents services de la commune, ces frais sont payés par le Service juridique, bien qu'ils soient occasionnés par d'autres services.

Le service fonctionne sans secrétariat et on peut relever que sa dotation en personnel est de 170% (2 avocats à 90 et 80%). En ville de Neuchâtel, par exemple, la dotation est de 230% en avocats (un chef à 100%, un adjoint à 80% et une collaboratrice à 50%), auxquels s'ajoute un (-e) stagiaire, et de 100% en secrétariat, avec un (-e) apprenti (-e) ou stagiaire.

A noter que le Service juridique peut compter ponctuellement sur la collaboration toujours efficace de l'équipe du secrétariat de la Chancellerie.

Le Service a renoncé à former une ou un avocat-stagiaire pour des raisons budgétaires, mais l'aide d'un stagiaire ne serait-elle pas la bienvenue ? Ce n'est pas sûr, cela demande du temps. Mais, si la situation financière de la Ville devait s'améliorer, cette décision pourrait être revue.

Instruction publique

Sont présents : Mme Liechti (EE), MM. Kernén (EP), Feuz (ES) et Laini (Directeur administratif des écoles).

Remarques générales pour toutes les écoles :

On rappellera que pour l'année scolaire 2006-2007, sept classes ont été supprimées : cinq classes pour des raisons d'économies, une de dixième année a été transférée au CIFOM et une autre pour des raisons démographiques. Ces suppressions ont entraîné une hausse des effectifs de 0,5 élève par classe, mais ne permettront pas une baisse de la masse salariale. En effet, l'indexation de 1% du renchérissement sera accordée en 2007, compensée en partie par la contribution de solidarité de 0,9% et les hautes paies seront réintroduites.

Depuis deux ans, les Ecoles ont travaillé ensemble à l'élaboration des budgets, ce qui a conduit à des changements dans les répartitions de certaines charges entre les Ecoles. Exemple : le traitement du personnel administratif a été mieux réparti entre les différents degrés, ce qui conduit à une hausse de ces charges pour Ecole enfantine qui est compensée à l'Ecole primaire.

Ce changement de manière de travailler induit également des difficultés à faire des comparaisons purement comptables poste à poste sur plusieurs années.

Cela permet de meilleures synergies : par exemple, M. Prêtot qui s'occupait auparavant uniquement de l'Ecole primaire a pour mission de gérer l'ensemble de la logistique des écoles et M. Feller l'ensemble de la gestion du personnel. Le secrétariat a été unifié ce qui permet une plus grande polyvalence en cas d'absences.

On assiste comme partout à une hausse conséquente des demandes fédérales, cantonales voire communales en matière de statistiques, de formulaires, ce qui conduit à une hausse des tâches administratives.

Avec la nouvelle organisation, les Directeurs pédagogiques se sont vus décharger de certaines tâches administratives, ce qui est un plus en matière organisationnelle.

Le Canton finance à hauteur de 45% le traitement du personnel enseignant et de 25% pour la direction. Il n'y a pas de subventionnement pour le personnel administratif, de même que pour les deux Services socio-éducatifs (SSE). Pour ces derniers, la Ville est en discussion avec le Conseil d'Etat afin d'obtenir une prise en charge financière cantonale, par souci d'équité en fonction de ce que fournit le Canton comme prestations aux communes rurales par le biais des assistants d'inspection.

Des économies appréciables pourraient être réalisées par l'introduction des retraites anticipées prévues par le Canton. En effet, ce ne sont pas moins de 60 personnes qui pourraient actuellement en bénéficier, ce qui représenterait environ 40 postes à plein temps. Cette mesure aurait deux incidences positives, la première est de faire baisser la masse salariale par l'engagement de jeunes enseignants qui « coûtent » moins cher, la deuxième de permettre à des jeunes d'entrer dans le monde de l'enseignement. Il est encore trop tôt pour budgéter les économies qui pourraient être réalisées, ce d'autant plus que le Grand Conseil a renvoyé ce projet en Commission.

400 Ecole enfantine (EE)

30 CHARGES DE PERSONNEL

3010300 Trait. du personnel administratif : la hausse est due, comme expliqué plus haut, à une meilleure répartition entre les Ecoles, ce poste baisse pour l'Ecole primaire.

3022100 Trait. du personnel enseignant : hausse malgré la suppression d'une classe, les mécanismes salariaux du Canton induisent une hausse des salaires.

31 BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES

3161000 Location : Il s'agit des locations d'appartements privés qui accueillent les classes. La baisse est due à la suppression d'une classe et au transfert d'une autre au collège des Marronniers. L'année prochaine, la classe de la rue Fritz-Courvoisier 29 sera également transférée aux Marronniers. Il existe une volonté d'intégrer un maximum de classes d'Ecole enfantine dans les collèges, mais cela ne sera pas possible pour toutes les classes (37), en raison de la taille des collèges, à moins de construire de nouveaux locaux.

405 Ecole primaire

L'effectif est stable pour le degré primaire.

30 CHARGES DE PERSONNEL

3010300 Trait. du personnel administratif : la baisse est due, comme déjà mentionné plus haut, à une meilleure répartition entre les différentes écoles et également au transfert du personnel du SSE dans le poste du personnel enseignant. Un demi-poste de directrice-adjointe a été ajouté à ce poste, mais il est compensé par la suppression d'un demi-poste à l'Unité de promotion éducative (UPE) et à une diminution de la dotation horaire du poste de responsable des sports, nouvellement repourvu.

3011300 Correspondants de collèges : la question de la pertinence de leur maintien est évoquée, en effet grâce à l'informatique, l'information devrait bien circuler ? Les correspondants de collèges font l'interface entre la direction et les 15 collèges, ils organisent tout ce qui se fait dans le collège, ex : vente de timbres, séances de travail, gestion de projets, etc. Leur maintien est donc justifié.

3017700 Trait. du personnel en formation : la hausse est due à la formation de la nouvelle directrice-adjointe, il s'agit d'une formation de 300 heures dispensée dans le cadre de la formation romande pour les responsables d'établissements scolaires.

3022100 Trait. du personnel enseignant : la baisse est due à la suppression de deux classes, donc de deux postes, mais cette diminution est partiellement compensée par le transfert du personnel du SSE.

31 BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES

Il y a eu une baisse de 10% linéaire partout où cela était possible.

3174100 Camps et excursions : le remplacement des camps par des activités hors cadre permet une économie à laquelle il faut enlever une perte de recette du poste 4368200 Camps scolaires-Participation parents de CHF 40'000.-. En effet les enseignants encaissent directement la participation des parents aux diverses activités.

43 CONTRIBUTIONS

4363300 Remboursement de traitements : remboursement de salaires par le Canton.

4391000 Autres recettes : le montant de CHF 330'495.- au budget 2006 consiste en une dissolution de réserve pour le remplacement de l'informatique pédagogique, puisque cette charge a été reprise par l'Etat dans le cadre du deuxième volet du désenchevêtrement.

45 CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

4521000 Contributions des communes : la contribution devrait s'élever à CHF 79'000.-, il y a plus d'enfants d'autres communes. Par contre, la Ville est attentive, par exemple pour Sombail Jeunesse, à ce que des enfants qui viennent d'autres communes, mais qui ont un tuteur domicilié à la Chaux-de-Fonds, ne soient pas considérés comme des enfants de la Commune.

Il semblerait que la Direction de l'Instruction publique veuille confier la tâche de patrouilleurs scolaires à des élèves. La Direction de l'Instruction publique a demandé que cette possibilité soit uniquement étudiée, il ne s'agit en aucun cas de remplacer les adultes par des enfants, mais de poster des enfants dans des passages peu dangereux où il n'y a pas de patrouilleurs adultes. Cela se fait à Neuchâtel et au Locle, par exemple. La direction et le corps enseignant primaire sont relativement réticents vu le niveau de responsabilité confié à des enfants.

410 Ecole secondaire

L'effectif est stable à terme, mais pourrait baisser d'ici quelques années.

30 CHARGES DE PERSONNEL

3016100 Trait. du personnel d'entretien : la baisse est due à la diminution du nombre de chauffeurs pour le transport des élèves, mais la subvention au poste 4612800 de CHF 27'500.- ne sera peut-être plus payée par le Canton en 2007, vu son programme d'économies. Le Conseil communal s'opposera à cette nouvelle mesure et si cela devait se confirmer, il faudra recalculer le prix par enfant.

Qu'en est-il des transports scolaires ? La solution retenue a été de revoir les parcours et d'être plus strict en ne prenant en charge que les jeunes de la scolarité obligatoire, ce qui a permis de supprimer deux bus.

3022100 Trait. du personnel enseignant : malgré la suppression de quatre classes et d'environ six postes les mécanismes salariaux cantonaux n'ont pas permis de baisse significative de la masse salariale.

31 BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES

Il y a une baisse de 10% linéaire partout où cela possible.

3174100 Camps et excursions, même remarque que pour l'Ecole primaire. Des économies ont été réalisées ; les CHF 60'000.- du poste 4368200 Participation parents ont été déduits des coûts, comme pour l'Ecole primaire.

420 Participations institutions para-scolaire

36 SUBVENTIONS ACCORDÉES

3653400 Colonies de vacances-Camps (Arveyes) : Le gérant n'est plus salarié par la Ville, il gérera le chalet de manière autonome dès le 1^{er} janvier 2007 et paiera CHF 20'000.- de location, ce qui couvrira les frais dudit chalet.

Qu'en est-il du chalet d'Arveyes ? Il a été décidé de ne pas vendre le chalet. Il est en effet possible que dans l'avenir nous réintroduisons les camps, suivant la situation financière ou si des aides extérieures sont octroyées.

3653800 Foyer de l'écolier : la Ville est d'avis qu'il faut continuer à subventionner cette structure privée d'utilité publique sinon il y a un risque que nous devions reprendre cette structure. Par contre, il faut trouver d'autres sources de financement, fédérales, cantonales et privées.

365540 Collège musical : il faut que le Canton accorde plus de subventions, les enfants qui vont au Collège musical, qui a un coût très bon marché, ne fréquentent pas le Conservatoire, ce qui constitue une économie pour le Canton. Une discussion avec le Conseil d'Etat aura lieu à ce sujet à fin novembre.

Service communal de l'action sociale

Sont présents : MM. Scheurer et Bossy.

301 Office d'aide sociale**30 CHARGES DE PERSONNEL**

3011100 Traitements du personnel : Il a fallu engager un assistant social (AS). En effet le nombre de dossiers traités par AS étaient de 160, alors que le Canton considère que l'on ne doit pas dépasser les 100-120 dossiers par assistant social (norme admise pour le subventionnement). La DECF a également contribué à une hausse des salaires des assistants sociaux de la Ville qui, en comparaison cantonale, étaient les moins payés. Le nouveau personnel est donc engagé à des salaires plus élevés qu'auparavant.

Le 25% du salaire de M. Bossy est versé par la Crèche Beau-Temps et est subventionné par le Canton. M. Dubois qui prendra sa retraite au 31 décembre 2006 ne sera remplacé qu'à 80% de poste (- 20%).

Les AS ont été déchargés de tout ce qui est purement administratif, cette solution est plus efficace et meilleure marché. Ils peuvent ainsi traiter plus de dossiers. A l'heure actuelle le nombre de dossiers par AS est d'environ 125.

31 BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES

Le guichet social régional permet de faire des économies. Le bail à loyer de Grenier 22 a été résilié à fin juin 2005, l'économie réelle est de CHF 60'000.- par rapport à 2004.

3141900 Frais divers de bâtiments : le montant de CHF 2'000.- correspond à l'abonnement pour EGS sécurité. Cette somme apparaissait avant au poste : frais généraux.

33 AMORTISSEMENTS :

Le coût de la rénovation des locaux de la rue du Collège devrait être inférieur de CHF 100'000.- par rapport à ce qui était prévu.

43 CONTRIBUTIONS

4360100 Travaux pour tiers : la baisse de moitié est due à l'introduction de Nomad. En effet, la participation de MM. Berberat et Scheurer aux organes d'aide et de soins à domicile était indemnisée à la Ville par le Canton. Toutefois, cette indemnité ne sera versée que six mois en 2007.

4366700 Gérance : le montant de ce poste varie en fonction du nombre de tutelles prises en charge par les AS. Ce nombre est en baisse car ce n'est pas à la Commune de prendre en charge ces dossiers, mais au Canton.

45 DÉDOMMAG. DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

4522200 Contributions les Planchettes : la somme de CHF 25'000.- avait été budgétée en 2006 en prévision de la prise en charge des dossiers des

Planchettes, mais cette commune a préféré, pour le moment, intégrer le Service social du Locle.

46 SUBVENTIONS ACQUISES

4611000 Le Canton prend en charge 40% des salaires pour les AS, jusqu'à hauteur forfaitaire de CHF 100'000.- et CHF 75'000.- pour le personnel administratif, les comptes 2006 indiquent que la subvention cantonale se monte à CHF 810'000.- et c'est donc ce chiffre qui est repris au budget 2007.

311 Planning familial

Une mise en réseau du planning familial de la Chaux-de-Fonds – Le Locle, de Neuchâtel, du groupe Sida et du Groupe d'information sexuelle est étudiée, afin d'analyser si des économies d'échelle sont possibles et de voir si des subventions cantonales plus importantes pourraient être perçues.

30 CHARGES DE PERSONNEL

3041100 Contributions à la caisse de pensions : la baisse est due au départ en retraite de Madame Coste.

31 BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES

3187300 Prophylaxies : la hausse est due à l'achat d'un microscope, mais il sera mis au compte investissements.

39 IMPUTATIONS INTERNES

Pourquoi y a-t-il encore des imputations ? Afin d'éviter que lorsque le Canton est Autorité subventionnante, ce soit la Ville qui prenne en charge des coûts relevant du Canton.

312 Crèche Beau-Temps

30 CHARGES DE PERSONNEL

3010200 Etudiants et stagiaires : cette charge est subventionnée par la HES.

3014000 Salaire direction : la hausse est due, comme dit plus haut, à la prise en charge d'un 25% de salaire pour M. Bossy. Ce montant est déduit des charges de personnel du Service communal de l'action sociale.

31 BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES

3136000 Alimentation : la cuisinière allant partir, l'idée étudiée est de ne pas la remplacer et de faire livrer, par des bénévoles, les repas de la crèche par la Maison des jeunes. Même si cela serait plus cher par repas, des économies au poste charges du personnel seraient réalisées. Une solution transitoire serait de trouver pour quelques temps un-e cuisinier-ère à l'ORP, mais cela sera difficile.

43 CONTRIBUTIONS

4361100 Contributions des parents et autres répondants : la hausse est notamment due à l'introduction en 2007 d'un forfait mensuel, que les enfants soient présents ou non.

46 SUBVENTIONS ACQUISES

461100 Subventions cantonales : la hausse est due à l'introduction d'un système de forfait.

315 Maisons de retraite

Les transformations sont terminées, il n'y a pas de dépassement de budget. Les deux pièces se louent très bien, il y a une liste d'attente. M. Scheurer est intervenu auprès du Canton pour que ces maisons soient reprises dans le cadre de NOMAD, il n'y a pas encore de décision, mais le rapport a été accepté par le Grand Conseil. Si le Canton devait refuser de subventionner, ce bien sera transféré du patrimoine administratif au patrimoine financier ce qui induirait une baisse des amortissements. Le Conseil communal discutera toutefois de cette question à fin novembre avec le Conseil d'Etat.

31 BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES

3121000 Chauffage : la hausse est due à la hausse du prix du mazout.

3147000 Locations objets vacants : cette charge est compensée au poste 4235200 Loyers objets vacants, il s'agit d'une opération purement comptable.

321 Participations aux institutions sociales**36 SUBVENTIONS ACCORDÉES**

3610400 Part. communale aux dép. aide sociale : ce chiffre a été communiqué par le Canton. Par contre, il y a toujours un problème d'avance de trésorerie que la Ville est obligée de faire pour l'Etat, ce qui représente environ CHF 400'000.- par année d'intérêts. Cette situation ne peut plus durer, mais le Canton, qui a été saisi à de nombreuses reprises de cette question, semble enfin aller dans notre sens. A ce propos, signalons également ici que le Conseil communal en discutera avec le Conseil d'Etat à fin novembre.

3610600 Participation aide financ. Etabl, pour enfants : ce montant aurait dû être pris en charge par le Canton dans le cadre du désenchevêtrement, il s'agit de ce que l'on appelle une queue de comète. D'après le Conseil communal, il ne devrait plus y avoir de mauvaises surprises liées au désenchevêtrement, si l'on excepte le problème des bâtiments du Secondaire 2, que l'Etat s'était engagé à acheter et qu'il n'entend plus que louer pour une période de 10 ans, ce qui n'est pas acceptable. De plus ce montant devrait être transféré au poste 420 Participations institutions Para-scolaire.

3651000 Crèches et garderies : le Canton a reconnu deux crèches supplémentaires ce qui représente 40 enfants. Une nouvelle loi cantonale, ainsi qu'un règlement d'application sont à l'étude et tant qu'ils ne seront pas entrés en vigueur, il n'y aura plus de nouveaux subventionnements de crèches.

482 Centre de santé scolaire

Est présent : M. Latrèche.

L'avenir de la clinique dentaire est évoqué. En effet, il y a un énorme problème de recrutement de personnel en orthodontie depuis plusieurs années. Ce problème n'est pas inhérent à La Chaux-de-Fonds, mais est partagé par l'ensemble des cliniques dentaires scolaires de Suisse. Cela a conduit à la mise sur pied d'un groupe de travail qui a émis trois propositions :

- 1° fermer l'orthodontie et garder le conservateur ;
- 2° former un orthodontiste, nous-mêmes ;
- 3° transformer la structure en structure de droit privé.

La solution 1° n'est pas réaliste, il n'existe qu'un seul orthodontiste en Ville et il ne pourrait pas reprendre tous les patients. La solution 2° est « dangereuse », car rien ne nous assure qu'une fois formé, l'orthodontiste ne parte pas dans le privé où les salaires sont bien plus élevés. La solution 3° semble être la plus prometteuse. L'équipe thérapeutique en place est motivée pour reprendre la clinique dentaire. Cette solution permet, en outre, de ne pas perdre la dimension sociale de la clinique, la Ville continuant de subventionner les soins conservateurs pour les familles à revenus faibles et moyens. Il faudra bien entendu associer le personnel et le syndicat à ces changements.

483 Orthophonie

Sont présentes : Mmes Wyser-Attinger et Hynek Hlavizna.

Il y a peu de changements notables. En effet, de gros efforts ont été consentis par ce service afin d'augmenter les recettes (cf rapport de la sous-commission financière budget 2006). Ces efforts ont notamment permis de compenser la perte de la subvention cantonale de CHF 200'000.- à hauteur de CHF 150'000.-.

30 CHARGES DE PERSONNEL

3022100 Trait. du personnel enseignant : le personnel thérapeutique à un statut cantonal, ce sont les mécanismes salariaux cantonaux qui expliquent cette hausse.

Conclusion

De gros efforts ont été faits par les différents services, mais la Ville a peu de prises financières sur la majorité des postes qui relèvent souvent de lois cantonales.

Nous tenons à féliciter l'ensemble des services pour le travail accompli et à remercier le personnel communal qui travaille dans des conditions difficiles pour permettre à notre Ville de continuer à fournir des prestations de qualité à l'ensemble de la population.

La rapporteuse
Katia Babey

Rapport de la sous-commission du budget 2007

Dicastère de Madame Josette Frésard

Composition de la sous-commission

Mme Fabienne Girardin (POP)
M. Alain Parel (UDC)
M. Daniel Musy (PS, rapporteur)

La sous-commission s'est réunie mercredi 1er novembre de 14h00 à 17h30 en présence de :

MME JOSETTE FRÉSARD, CONSEILLÈRE COMMUNALE

M. Yves-Alain Maurer, chef du service de la Sécurité publique
M. Pierre-Alain Gyger, commandant de la Police locale
M. Jean-Michel Mollier, commandant du SIS

M. DENIS CATTIN, OFFICIER ADMINISTRATIF ET FINANCIER DU SIS

860 Police locale

D'emblée, les commissaires constatent que le million d'économies promis existe bien puisque des comptes 2005 à CHF 8'155'221.60 on passe à un budget 2007 à CHF 7'055'120.-.

Mme Frésard évoque les deux volets de la réforme récemment acceptée par le législatif. La mise en place du contrat de prestations avec la police avance bien, les contacts sont bons et certains transferts de mission seront anticipés avant le 1^{er} janvier. Chez certains collaborateurs, un sentiment de rancœur subsiste mais la majorité voit des possibilités d'évolution de carrière à la police cantonale.

La construction du SDP (Service du Domaine public) avance et un commissaire se demande si le budget du poste 31 « Bien, services et marchandises » est fiable. Il est vrai que certains chiffres sont estimés mais M. Yves-Alain Maurer, nouveau chef de service du Domaine public, a reçu une triple mission : il devra s'assurer que

- les prestations demandées au canton soient effectuées correctement,
- qu'il n'y aura pas de dérapage dans les demandes de prestations supplémentaires,
- que le budget du SDP sera respecté en 2007.

Celui-ci est tout à fait dans les prévisions concernant les charges du personnel ; le lieutenant Fivaz est en train de construire avec Mme Frésard l'organigramme du nouveau service ; le personnel sera informé début novembre. Les 6 auxiliaires de police devront suivre une formation annuelle de 3 mois sous le contrôle de l'Institut suisse de police ; Mme Frésard devra évaluer si, comme il est prévu dans le budget, on engagera 2 auxiliaires supplémentaires.

Les postes budgétaires suivants donnent lieu à des questions :

31 Biens, services et marchandises

3111900 SIGNALISATION ROUTIÈRE

Pourquoi cette somme de CHF 400'000.- ? Il s'agit de la peinture pour le marquage au sol, de panneaux, de la consommation d'énergie, des contrats d'installations lumineuses, du remplacement de ce qui est détérioré et de ce qui doit être renouvelé. Un commissaire pense qu'il serait bien de favoriser dans la mesure du possible des entreprises régionales dans l'achat de matériel.

3172000 UTILISATION DE VÉHICULES PRIVÉS

A quoi est affectée cette somme ?

La ville a à disposition des véhicules mais le chef de service de la Sécurité publique et le commandant doivent parfois se déplacer avec leur véhicule ; il s'agit donc d'une indemnisation aussi prévue pour des cadres qui utilisent leur propre véhicule pour des missions ponctuelles

3657200 SUBVENTION SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

Pourquoi cette subvention ?

Les animaux errants récupérés sont amenés à la Spa qui est subventionnée pour la somme de 15'000 francs annuels, ce qui couvre en moyenne ses frais.

4101200 PATENTES ET CONCESSIONS

Pourquoi une diminution de recettes ?

La part ristournée par l'Etat pour le contrôle des établissements publics diminue du fait que l'Etat fait maintenant en partie ces contrôles.

4274100 RECETTES HORODATEURS

Il s'agit des sommes récoltées dans les deux horodateurs de la gare, pourquoi pas plus d'horodateurs comme dans toutes les villes ?

Plusieurs projets ont été envisagés et retirés sous des pressions diverses ; si on décide cela, il faut aussi proposer un projet en retour. La ville étudie plutôt une extension des zones bleues avec vignettes pour les habitants, dans l'objectif d'améliorer la qualité de la vie. Mme Frésard souligne que les centres commerciaux aux parkings gratuits feraient concurrence aux commerçants du centre-ville. Il faut plutôt, par des parkings en périphéries, essayer de limiter les déplacements en centre-ville.

4411200 AMENDES POUR CONTRAVENTIONS

La moitié des sommes sont-elles bien reversées au canton ? Oui, mais avant la fin de la législature, le problème, dans l'ensemble du canton, sera repris. A noter qu'à Neuchâtel, la ville touche 1,5 million pour les amendes par rapport au 900'000 francs de notre ville.

870 SIS

Un commissaire commence par citer deux extraits du rapport 2005 de la même sous-commission :

« Au budget figurent CHF 3'150'000.- d'excédents de charges, le Conseil communal souhaite arriver à CHF 2'800'000.-. Il est envisagé de facturer certaines interventions et chercher de nouvelles ressources. » (...)

La sous-commission souhaite que des synergies d'organisation se fassent davantage avec la ville de Neuchâtel. »

Il s'étonne que le budget proposé cette année soit bien en deçà des objectifs de l'année passée. Un autre commissaire relève que le SIS est le service où il y a eu le moins de coupes, les efforts ne se concrétisent pas encore assez. Un troisième commissaire s'interroge sur l'avenir dans le canton des deux casernes de sapeurs-pompiers professionnels sur les 15 existantes en Suisse. Qu'en est-il des collaborations avec la ville de Neuchâtel, avec d'autres cantons, avec la région transfrontalière ?

Devant ces interrogations laissées jusqu'ici sans véritable réponse concrète, Mme Frésard, soutenue par la sous-commission, précise les grandes lignes de son action. Nous la remercions pour sa détermination.

Il s'agit, sans tabou, de faire une évaluation, pour le budget 2008, des coûts générés par le service, entre 2001 et aujourd'hui. Il faut faire le rapport entre les moyens qu'on a et les risques qu'on peut ou veut prendre ou ne pas prendre. Exemple : on a 5 ambulances mais si, par hypothèse, on n'en a plus que 4, jusqu'où est-on prêt à diminuer certaines prestations, autrement dit à politiquement prendre ses responsabilités ? M. Maurer sera chargé de cette analyse.

De même, à terme, on doit faire ensemble avec Neuchâtel et se partager des missions avec des compétences spécifiques dans chacun de deux sites (ex : intervention produits chimiques, postes médicaux avancés (PMA)). Il faut veiller à ce qu'il y ait dans le Bas un bon état d'esprit de collaboration. On n'a plus le choix de faire autrement qu'ensemble et CdF qui fait toujours le premier pas en étant le bon élève devra provoquer la discussion.

Quant à la collaboration inter-cantonale, il existe déjà une convention avec la Ferrière et le Jura (commune des Bois).

M. Mollier nous informe que :

- On va augmenter les transports d'ambulance (+ 40 francs le transport),
- Une nouvelle convention avec l'ECAP (Etablissement cantonal d'assurance et de protection) est en cours de tractation pour un plus grand subventionnement. Il faut en effet savoir que plus le SIS est performant, moins les assurances pour les dégâts du feu doivent payer. En toute logique, l'ECAP devrait donc nous faire bénéficier davantage de nos performances.
- L'oxygène deviendra un médicament en 2008 et on devra l'acheter à CARBAGAS plutôt que de faire remplir des bouteilles par l'hôpital, ce qui nous coûtera une centaine de milliers de francs de plus par an.
- La discussion porte ensuite sur les points suivants :
- Les heures supplémentaires non payées ? Elles sont en voie de résorption mais il faut pour cela encore une année.
- L'ambiance dans le service ? Mme Frésard répond qu'il y a eu de l'incertitude cette année après les changements (départ de MM. Monard et Barben, intérim de M. Mollier). Il y a des choses à mettre en place et à reprendre, tant au niveau de l'état-major que de la base après cette période de flottement.
- L'augmentation du poste 3906900 *Entretien bâtiment SIS*. Comptes 2005 CHF 128'600.- Budget 2007 : CHF 189'900.-. Les montants sont calculés et communiqués par les Travaux publics qui s'occupent de la gestion du bâtiment. L'évolution des coûts provient essentiellement de contrats de maintenance mis en vigueur après le délai de garantie des travaux de construction.

890 Organisation de la Protection civile

Rappelons aux néophytes de notre Conseil général que depuis le 1^{er} juillet 2005, l'OPC est cantonale. Elle est financée par un fonds commun du canton alimenté à hauteur de CHF 15.- par habitant. Pour les districts de La Chaux-de-Fonds et du Locle (10 communes), elle comprend 5 postes. Elle est rattachée à La Chaux-de-Fonds pour des raisons comptables et administratives, les décisions sont prises par le Canton et le comité-directeur.

Le rapporteur
Daniel Musy

M. Philippe Lager, président de la commission financière : M. le président, Mesdames, Messieurs. J'interviens donc, comme l'a dit M. Parel, en tant que président de la commission financière. C'est M. Fivaz qui interviendra tout à l'heure au nom des Verts.

Si en commission financière l'exercice budgétaire s'est révélé aussi périlleux que celui de l'année dernière, il s'est déroulé dans une ambiance que l'on peut qualifier de très bonne. La situation délicate de notre Ville exigeait que l'on se serre les coudes pour affronter l'avenir. Tous les groupes l'ont compris et nous allons ce soir, sauf surprise de dernière minute, vers une acceptation unanime de ce budget.

Ce consensus est un signal important pour notre Conseil communal et la population. Il marque notre souci de garder à cette ville un rôle de pôle industriel, économique et culturel régional.

Nous vivons un paradoxe. Alors que tous les signaux économiques sont au beau fixe, que nos industries tournent à plein rendement, que de nombreuses personnes viennent gagner leur vie ici, nous peinons, et loin s'en faut, à présenter un budget équilibré, certes en amélioration par rapport à celui de 2006.

Cette ville produit de la richesse, cette ville produit de l'innovation. Malheureusement cette richesse ne tombe pas sur elle. Les conditions de partage entre régions ne sont pas remplies. Espérons que fort de notre histoire, qui n'a jamais été facile, nous saurons, je l'espère avec originalité, faire valoir nos droits et retrouver l'équilibre des comptes et perspectives d'avenir.

Sans vendre notre âme, il nous sera encore nécessaire, dans chaque groupe, de faire des concessions, de renoncer à nos certitudes, tout en gardant nos convictions. Car aujourd'hui, la bataille contre les chiffres négatifs n'est pas gagnée. Et nous savons bien que les artifices utilisés ces dernières années pour maintenir notre fortune à flot sont épuisés. Nous devons donc rester unis pour affronter les années difficiles qui sont devant nous car nous savons tous que c'est ensemble que nous y arriverons.

Je ne saurais terminer sans remercier les employés et chefs de service de la Ville à qui il est beaucoup demandé dans ces temps difficiles, le Conseil communal qui met tout en œuvre afin de nous sortir de l'impasse budgétaire, le rapporteur de la commission pour son travail ainsi que tous les commissaires de la commission financière qui ont œuvré pour arriver à un accord. Je vous remercie.

M. Alain Parel, président : Merci. Nous allons maintenant passer la parole au rapporteur de la commission. M. Iff.

M. Laurent Iff, rapporteur de la commission financière : M. le président, Mesdames et Messieurs. J'interviens aussi uniquement en temps que rapporteur de la commission. Après, ce sera M. Monnard qui donnera l'avis du groupe.

Je tiens ici à remercier tous les membres de la commission financière du travail qu'ils ont accompli entre le 9 janvier 2006 et ce soir. En effet, les travaux d'élaboration du budget 2007 ont débuté il y a près d'une année déjà. A l'époque, nous sortions d'une période difficile suite à la votation sur l'indice fiscal. Durant la campagne, il avait été souvent répété que quelle que soit l'issue de la votation, les partis devraient se mettre autour d'une table pour faire le tour d'horizon des points sur lesquels il

serait possible de trouver un accord. C'est à cette tâche que la commission financière s'est attaquée durant le premier trimestre 2006 parallèlement à l'étude de nouvelles améliorations à apporter au budget 2006 qui avait été refusé par l'Etat. Ce travail a permis de transmettre une série de recommandations au Conseil communal pour l'élaboration du budget 2007 et qui ont pour certaines été retenues et étudiées.

Les travaux ont repris d'arrache pied après la pause estivale. Les débats se sont déroulés de manière constructive et sereine et ont abouti à l'élaboration des rapports que vous avez entre les mains ce soir. Je remercie au passage les rapporteurs des sous-commissions dont les rapports, dicastère par dicastère, offrent une vision précise des réformes en cours et futures dans notre commune.

Le calme est revenu au sein de la commission financière, ce qui nous permettra d'aborder plus positivement les enjeux des années à venir. Ce qui est important à présent c'est de tirer à la même corde et j'espère qu'à l'issue des débats de ce soir, nous pourrons faire front commun pour négocier des accords avec nos partenaires tant institutionnels que privés. Nous devons émettre un signal fort pour stimuler de nouveaux investissements et de nouveaux projets à La Chaux-de-Fonds. Affirmer clairement qu'il vaut la peine de miser sur notre commune pour le futur.

Il a souvent été reproché aux partis de droite de peindre le diable sur la muraille et qu'il était mauvais de parler d'enfer fiscal. Adoptons dès à présent une vision positive et j'aimerais également que le Conseil communal adopte un discours optimiste et conquérant. Plutôt que de dire "Le gras est loin, la viande aussi, restent les os à gratter", - RIRES - j'aurais préféré que M. Hainard déclare aux journalistes du Temps que l'exécutif mettait tout en œuvre pour maintenir la fiscalité à un niveau acceptable et que la politique menée par le Conseil communal permet de créer des conditions cadres attractives pour l'implantation de nouveaux emplois à La Chaux-de-Fonds. Il est clair que c'est plus long, que c'est moins choc, mais ça passe quand même mieux !

Certes, il reste 12 millions à trouver en 2007 et ce ne sera pas facile, mais la hausse de la fiscalité pourra encore être différée conformément aux vœux de la population chaux-de-fonnière. Soyons optimistes et combatifs et ensemble trouvons les solutions pour demain. Je vous remercie de votre attention.

M. Alain Parel, président : Merci. Le débat est maintenant ouvert. La parole à Mme Morel.

Mme Sylvia Morel, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le groupe radical a lu attentivement le rapport du Conseil communal à l'appui du budget 2007, rapport qui met en évidence un certain nombre de difficultés que rencontre notre Ville et qui explique en partie pourquoi notre situation ne s'améliore pas.

Tout d'abord, nos ressources ne progressent pas à l'exception des personnes morales qui sont toutefois fort modestes pour une ville de la taille de La Chaux-de-Fonds.

Nous apprenons dans le rapport que les prévisions démographiques sont en recul et que les permis C s'en vont. Nous étions depuis longtemps convaincus que ce phénomène allait en s'aggravant, mais beaucoup de personnes ici présentes ne

partageaient pas notre point de vue. Il faut, hélas, toujours perdre quelques années pour vous convaincre.

Que faut-il donc faire pour inverser la tendance ? Nous l'avons déjà dit et nous le répétons, le Conseil communal doit avoir des contacts privilégiés avec tous les pourvoyeurs d'emplois de cette ville, afin de s'assurer qu'ils restent chez nous et qu'ils aident le Conseil communal à inciter leurs cadres à déposer leurs papiers dans notre commune.

Un autre problème majeur est la charge d'intérêts que l'on doit payer chaque année. Dans le budget 2007, il est prévu de payer 20 millions d'intérêts soit plus du quart des impôts encaissés. Pour réduire rapidement cette charge tout à fait disproportionnée, il n'y a qu'une solution : se défaire d'une partie de notre patrimoine. La reprise par l'Etat de l'Hôpital et des bâtiments du Secondaire II y contribuera mais cela ne suffira pas. Une des solutions que vous aviez rejetées, il y a quelques années, est la vente d'une partie de notre patrimoine immobilier. Pensez-y, car cela apporte une économie réelle dans le temps de notre charge d'intérêts. Les mesures exceptionnelles de 2005 et celles de 2006 portent leurs effets sur un exercice seulement, alors que la réduction de la dette réduit notre charge chaque année.

L'absentéisme d'un certain nombre de fonctionnaires communaux coûte probablement fort cher. Nous ne savons pas combien d'heures d'absences sont enregistrées chaque année, car, soit le Conseil communal ne le sait pas, soit il n'a pas envie de nous donner des chiffres mais nous pressentons qu'il y a certainement quelques millions qui pourraient être économisés si l'absentéisme pouvait être maîtrisé.

Lorsque le Conseil communal fait l'inventaire des mesures prises en page 6 du rapport, nous aimerions savoir quelles économies en francs ont été réalisées. Nous ne vous demandons pas ce soir des chiffres, mais nous souhaitons que vous nous informiez à la prochaine commission financière. Nous vous rappelons qu'une réorganisation est indispensable que si elle a des effets positifs sur notre compte de fonctionnement. Inutile de retourner la maison si financièrement il n'y a pas d'avantages.

Au niveau du personnel, nous regrettons qu'il doive une année encore renoncer à 2,5% de son salaire comme contribution de solidarité. Mais il faut noter que les mécanismes de progression salariale seront appliqués et que la compensation du renchérissement de 1% sera versée. Il est dès lors peu probable qu'une personne voie son salaire diminué par rapport à l'année d'avant. Nous aimerions aussi relever qu'aucune entreprise en difficultés financières n'accorde des augmentations de salaires. Vous nous direz qu'il ne faut pas comparer le secteur privé avec le secteur public mais nous constatons que le personnel communal est toujours bien traité même dans la tourmente.

Par contre ce qui ne nous satisfait pas du tout est l'augmentation de 0,5% accordée à des personnes qui sont trop payées par rapport à la nouvelle classification des fonctions. Il était prévu de bloquer ces salaires et voilà qu'après une année de vie, le système mis en place n'est pas respecté, ceci pour plaire aux syndicats. Cette décision n'est pas responsable et elle a des conséquences sur l'avenir, puisque ce 0,5% est acquis pour les années à venir aussi.

Enfin nous sommes satisfaits de lire en page 10 du rapport que le Conseil communal entend poursuivre le processus de recherche d'économies et qu'il limitera au maximum les dépenses d'investissements.

Si nous entendons toutes les explications du Conseil communal, notre groupe est tout de même insatisfait du budget 2007 proposé par le Conseil communal. Une année s'est écoulée et nous n'avons pas le sentiment que la situation financière de notre ville est en train de se redresser. Il y a bien quelques réductions de charges anéanties par des augmentations de charges d'intérêts ou de réduction de la péréquation financière, par exemple.

Résultat de l'ensemble : on se retrouve avec un déficit comparable à celui de novembre 2005. Le Conseil communal nous propose un budget déficitaire d'environ 13 millions. Il est évident que, pour notre groupe, cela n'est pas acceptable. Le Conseil communal affirme haut et fort que des réformes sont en cours et qu'elles porteront leurs fruits à partir de 2008. Nous l'espérons aussi mais nous doutons que les démarches de restructurations en voie de réalisation soient d'une telle ampleur que nous puissions voir disparaître nos 13 millions de déficits. La seule solution possible à court terme, à notre avis, est de réduire drastiquement notre dette en vendant des actifs.

La note positive du budget est que le Conseil communal entend boucler les comptes 2006 avec quelques produits extraordinaires qui permettraient d'avoir une fortune suffisante pour supporter un déficit budgétaire 2007 de 13 millions. Ce n'est évidemment pas l'idéal, mais cela permet de commencer l'année 2007 sans augmentation d'impôts ce qui rencontre notre approbation. Tout le problème est de savoir si ces produits extraordinaires vont pouvoir se concrétiser. Le Conseil communal peut-il nous donner des informations à ce sujet ce soir ? S'ils sont déjà réalisés, notre groupe soutiendra ce budget, bien qu'il ne nous satisfasse pas afin de marquer notre reconnaissance de nous présenter un budget qui ne débouche pas sur une bagarre gauche-droite à propos de notre fiscalité. Si vous nous dites ce soir que rien n'est encore fait, le dépôt d'un arrêté supplémentaire inter-partis est indispensable. Ainsi, le Conseil communal serait obligé de nous soumettre une nouvelle mouture du budget 2007 dans l'hypothèse où il n'arriverait pas à concrétiser ces opérations extraordinaires. C'est dans cet esprit-là et évidemment sans aucune modification de ce budget tant des charges que des produits que nous pourrions soutenir ce budget.

Cela fait fort longtemps que nous n'avons plus donné notre accord à un budget. L'histoire nous montre que nous avons raison de refuser ces budgets déficitaires. Mais par souci de consensus et dans l'espoir que nous allons tous ensemble remettre les finances de notre Ville à flots, nous accepterons le budget 2007.

Quant au classement du postulat demandant un rapport concernant la CPC, nous ne nous y opposerons pas. Du moment que la CPC va être intégrée dans une Caisse unique, il est inutile de faire un rapport de notre Caisse qui va disparaître. Néanmoins, des réflexions doivent être faites, notamment au niveau de l'âge de la retraite et de la cotisation de l'employeur. Nous serons donc très attentifs au contenu et règles de la Caisse unique qui devra tenir compte de tous les problèmes évoqués avec notre Caisse actuelle.

Pour terminer, nous aimerions dire que nous nous sentons moins seuls face à nos difficultés financières. Nous croyons que tous les groupes ont pris conscience de la gravité de notre situation et qu'aucun conseiller général n'osera proposer des dépenses superflues ou sociales tant que notre Ville n'aura pas retrouvé une santé financière.

Encore un grand merci pour leur travail à notre rapporteur, aux rapporteurs des sous-commissions et plus particulièrement au service des finances qui n'a pas le temps de souffler entre la préparation des budgets et le bouclage des comptes.

M. Fabien Fivaz, Les Verts : M. le président, Mesdames, Messieurs. Un budget n'est jamais un exercice facile. Prévoir ce que sera l'année qui vient en termes de dépenses ou de rentrées fiscales ressemble au travail d'un oracle. Mais comme chaque année, le Conseil communal, que nous remercions ici, aidé et soutenu (je le souligne) par la commission financière y est parvenu.

Les chiffres qu'il recèle ne sont pourtant pas bons, malgré le travail effectué. Mais soyons honnêtes, ils sont meilleurs que les années précédentes et les efforts conjugués de l'administration et de la population ont permis de ne pas y laisser toutes nos plumes. Que eux aussi soient remerciés ici, même si ces efforts ne sont pas vraiment, comment dire, récompensés.

Les mauvais exercices s'accumulent et comme chaque année, nous devons nous demander comment nous sortir de cet engrenage. D'une part, nous ne contrôlons pas toutes les charges, en particulier celles que nous impose le Canton, et qui sont en constante augmentation. D'autre part, les charges que nous contrôlons deviennent de plus en plus difficiles à réduire. A voir les efforts consentis, il est difficile d'imaginer aller beaucoup plus loin dans les économies sans toucher aux fonctions vitales de notre ville.

S'il existait une solution miracle, le Conseil communal l'aurait sans doute déjà découverte. Il nous reste donc, comme indiqué dans le rapport, à aller frapper (fort) à la porte du Canton, pour qu'un véritable rééquilibrage régional soit opéré. Mais attention, n'allons pas mendier au Château mais plutôt expliquer et convaincre que notre ville a une importance régionale, qu'elle offre des emplois et qu'elle est un pôle de développement indispensable. Le portrait urbain de la Suisse sorti de presse il y a quelques mois le dit crûment : Neuchâtel ferait partie de la couronne urbaine bernoise alors que les villes du Haut formeraient avec la région frontalière une "mini-entité internationale coupée du reste du pays". Il est temps que le canton redevienne une véritable agglomération, ce que prévoit, entre autres choses, le Réseau Urbain Neuchâtelois. Et c'est sans doute dans ce sens que notre ville doit (en s'associant peut-être avec celle du Locle) aller taper à la porte du Canton.

Une des conséquences les plus visibles et sans doute les plus néfastes de la rigueur budgétaire que nous nous imposons est l'absence de projet pour l'avenir de la ville et de la région. Des chantiers importants nous attendent ces prochaines années, comme par exemple l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO, et nous ne pourrions y parvenir sans une certaine sérénité. Une unanimité ce soir serait, nous l'espérons, un premier pas dans cette direction. Vous l'avez compris, les Verts acceptent ce budget. Merci.

Mme Pascale Gazareth, POP : Mesdames et Messieurs, M. le président. Ce budget 2007, c'est comme un mauvais médicament qu'on est contraint de prendre pour aller mieux. Comme une chimiothérapie qui nous sauvera peut-être la vie mais qui, en attendant, empoisonne notre organisme. Notre allocation d'hiver, qui mettait depuis des décennies un peu d'air dans les budgets si serrés de nos retraités les plus modestes, n'y a pas survécu; telle la plus belle des chevelures, elle est tombée, laissant notre crâne nu. Les cheveux, ça repousse, heureusement; les aides aux plus démunis, c'est moins sûr.

Le mal qui ronge notre commune s'appelle l'asphyxie. Depuis plusieurs années, elle a été privée de l'oxygène qui lui permet de fonctionner : les recettes, fiscales ou autres, qui apportent l'énergie dont elle a besoin pour faire vivre ses structures et remplir ses fonctions. Au niveau cantonal où se prennent nombre de décisions la concernant comme au niveau de ce parlement, baisses successives de l'indice fiscal, exonération des nouvelles entreprises, suppression de la taxe foncière et réduction de l'imposition des personnes morales contribuent chaque année à creuser un manque à gagner de 12 à 15 millions que rien ne parvient à combler, pas même la péréquation intercommunale. Les comptes ont viré au rouge comme le sang vire au bleu quand il n'a plus assez d'oxygène.

Notre ville doit actuellement vivre et prospérer avec moins de Frs 3'135.- par habitant de revenu des impôts (valeur 2004 selon le tableau de la page 5 du rapport du Conseil communal), soit moins que la moyenne des communes de ce canton, tout en assumant les charges d'une ville et d'un centre régional. La cause, nous la dénonçons depuis plusieurs années. C'est le niveau insupportablement bas de ce qu'elle touche au titre de l'impôt sur les personnes morales : entre 8 et 12 millions par an ces dernières années, peut-être 15 millions en 2007 si tout va bien, alors que tous les indicateurs conjoncturels sont au beau fixe, que l'industrie surtout horlogère fait exploser ses bénéfices, et que les projets d'implantation et d'agrandissement fleurissent un peu partout.

Cela aussi, nous le répétons depuis plusieurs années : la richesse créée ici ne profite que très peu à notre commune, qui y participe pourtant directement en offrant terrains, infrastructures, main-d'œuvre qualifiée et desserte en transports en commun. La théorie économique se trompe : elle voudrait que les allègements fiscaux consentis aux entreprises soient compensés par des bénéfices indirects via l'emploi et les salaires. Ce n'est pas le cas. L'emploi augmente, mais il profite surtout à des personnes de l'extérieur. Tant mieux pour elles, et elles sont ici les bienvenues, mais en attendant, la ville continue d'entretenir ses chômeurs en fin de droit. Quant aux salaires, "seuls les cadres et dirigeants intéressés aux résultats devraient profiter de façon significative de la bonne conjoncture", dicit le Conseil communal. En effet, l'impôt sur la fortune confirme la bonne santé des contribuables les plus aisés.

Mais pour la majorité d'employés que compte la ville, les salaires n'augmentent guère que du pourcentage d'inflation, qui n'inclut pas les primes maladie, de sorte que le revenu disponible diminue de même que les impôts dus à la commune. C'est en effet à un tassement de l'impôt sur les revenus des personnes physiques auquel on assiste, additionné d'une hausse des charges d'aide sociale et du nombre de travailleurs pauvres. Guère étonnant de lire dans le rapport du Conseil communal que les seuls secteurs qui tirent la langue sont le commerce de détail et la

restauration : ils dépendent tous deux directement du revenu disponible de la population locale. Pourtant, eux ne négocient que rarement des réductions d'impôt auquel ils sont soumis, tout comme la plupart des PME actives dans le marché local et régional.

Le modèle économique que les milieux de droite ont promu depuis plusieurs années dans ce canton comme au niveau national mène notre ville à la faillite.

Dans le même temps, les charges que notre commune assume mais dont elle n'a pas le contrôle, comme l'aide sociale, les crèches, une partie des coûts de l'école, parmi les plus lourdes de son budget, n'en finissent pas d'augmenter. L'Etat, qui assume la gestion opérationnelle de ces domaines, tarde à en trouver la maîtrise et ne résiste pas toujours à la tentation des reports de charges pour améliorer son propre budget. Quand il ne revient pas tout simplement sur ses engagements, comme dans le cas des bâtiments du Secondaire II, proposant de vagues loyers dont il discute encore le montant un an après avoir repris ce secteur sous sa responsabilité. Dans l'intervalle, la Ville continue à payer les amortissements.

En ce qui concerne les charges sous son contrôle, il faut relever ici l'effort considérable du Conseil communal et de l'ensemble des services pour les réduire encore et encore, alors qu'elles apparaissent pour la plupart comme déjà faibles en comparaison de communes similaires à la nôtre. Non seulement La Chaux-de-Fonds n'est pas dispendieuse, mais elle est même en train de devenir championne toutes catégories dans l'art du moindre coût. De ce point de vue, le budget 2007, c'est *Weight Watchers* ! Cette politique atteint toutefois ses limites, et nous ne pourrions plus poursuivre très loin l'exercice sans se couper un bras ou vendre nos reins. Et si ce budget n'est pas le Biafra, ce dont nous remercions le Conseil communal qui a eu à cœur de maintenir autant que faire se peut les prestations à la population, cela reste un ixième budget d'austérité dans cette ville : ce sont des élèves qui ne peuvent plus compter sur la même attention de leurs professeurs vu le nombre qu'ils sont dans chaque classe. C'est une vie sociale, culturelle et sportive dynamique, dont la qualité est reconnue, mais qui ne survit que grâce à l'énergie que ses acteurs investissent sans compter. Ce sont des aides aux plus démunis que l'on grignote cette fois-ci encore un peu plus, alors que dans le même temps, les plus aisés continuent de profiter des allègements fiscaux. Ce sont enfin des employés communaux à qui l'on prélève cette année encore une contribution obligatoire de 2,5% sur leur salaire qui n'est déjà pas très élevé, qui doivent assumer les tâches laissées par leurs collègues dont les postes ont été supprimés ou qui ne sont remplacés qu'après un délai de carence, et qui verront encore la contribution de leur employeur à leur Caisse de pensions baisser. Même si elle ne porte sans doute pas à conséquence si elle n'est pas maintenue à long terme, cette dernière mesure marque un pas de plus dans la façon dont on fait porter à la fonction publique une part importante des allègements fiscaux. Ces différentes mesures ont bien sûr une portée matérielle mais pas seulement : les conditions de travail sont également mises à mal, et l'augmentation des absences liées à des maladies et accidents dont le Conseil communal fait mention en page 5 de son rapport ne manque pas de nous inquiéter. Elle marque en tout cas qu'une limite a été atteinte et que nous ne pourrions maintenir ces conditions encore bien longtemps. Nous avons une responsabilité envers le personnel communal, et les difficultés financières ne sauraient justifier de passer outre. Au contraire, nous

devons trouver les moyens humains d'exprimer notre reconnaissance à ces hommes et à ces femmes qui remplissent chaque jour leur mission pour permettre à cette ville de continuer de remplir son rôle.

Je l'ai dit en introduction, ce budget a un sale goût et nous l'aurions certainement refusé si la situation n'était pas ce qu'elle est. Mais nous l'avalons pour bénéficier d'une année de répit et dans l'espoir que se matérialisent dans les prochains mois des mesures à même de sortir durablement notre commune de l'impasse où elle se trouve. Comme l'écrit le Conseil communal, les efforts d'économies et de rationalisations ne pourront à eux seuls résoudre l'ensemble du problème financier. D'autant que leurs effets sont souvent réduits à peau de chagrin par des augmentations concomitantes de charges, transformant l'exercice en travail de Sisyphe. De fait, l'avenir de La Chaux-de-Fonds est aujourd'hui dans les mains du Canton, mais celui-ci semble peiner à s'en rendre compte, hésite, temporise. Il n'a pas encore traité notre initiative demandant une péréquation de l'impôt des personnes morales, ni les propositions du député Veya concernant le rétablissement d'une taxe foncière ou le relèvement du plafond de la courbe fiscale. Il tarde également à entreprendre la correction du déséquilibre régional des investissements cantonaux, refuse d'envisager la cantonalisation du MIH. Si nous voulons le convaincre, nous avons besoin de faire front commun, tous partis confondus. C'est aussi à ce titre, et sur la base de la sérénité retrouvée des débats en commission financière, que nous voterons ce budget.

M. Pierre-André Monnard, lib.-PPN : M. le président, Mesdames, Messieurs. C'est après l'avoir longuement examiné, que le groupe libéral acceptera le budget 2007 qui lui est présenté aujourd'hui en précisant toutefois que le déficit prévu de 12,7 millions n'est de loin pas de nature à nous satisfaire.

Nous relevons que malgré d'importants efforts, le Conseil communal n'est pas parvenu à juguler l'important déficit structurel de notre collectivité, et ce malgré l'embellie économique constatée dont profitent largement d'autres collectivités. Il nous apparaît, au vu des difficultés à trouver des solutions, que ce déficit structurel ne pourra être résorbé à l'aide des seules pistes envisagées sans recourir à futur à une importante hausse de l'indice fiscal à laquelle nous ne saurions évidemment souscrire. Il faut toutefois souligner, et nous vous en remercions ici, le travail effectué à ce jour par le Conseil communal et surtout par les services.

Nous aimerions par notre acceptation offrir au Conseil communal la possibilité de travailler aussi rapidement que possible et dans une ambiance que nous souhaitons sereine au budget 2008.

Si la solution proposée qui consiste à utiliser une partie de la fortune pour combler le déficit structurel ne peut être envisagée à moyen et à long terme, elle nous permet de travailler dans le calme pour trouver des solutions que nous espérons performantes. Nous notons toutefois que notre groupe n'acceptera en aucun cas des propositions visant à péjorer encore le budget que nous considérons comme trop largement défavorable.

Comme nous l'avons mentionné dans notre prise de position, notre acceptation sera conditionnée par les compléments d'informations qui nous seront donnés sur les points suivants : Le Conseil communal se doit de nous fournir des garanties de

première qualité concernant les opportunités envisagées dans la vente des titres. Des ventes ou des promesses de ventes fermes ou définitives, réalisées à ce jour seraient évidemment de nature à nous satisfaire pleinement sur les intentions du Conseil communal et des acheteurs éventuels. Nous demandons au Conseil communal de prévoir une nouvelle présentation du budget au Conseil général au cas où les ventes ne se réaliseraient malheureusement pas.

La possibilité de présenter une fortune budgétée nette supérieure à zéro étant également liée à l'état de la fortune à fin 2006, nous demandons au Conseil communal de nous informer aussi vite que possible, ce soir déjà si c'est possible, des dernières précisions. Merci à notre argentier de sa réponse qui, nous l'espérons, sera de nature à nous conforter dans notre décision.

Par ailleurs, voici encore quelques considérations générales, dont nous attendons une information du Conseil communal. Le ballon d'oxygène qui nous est fourni au travers de la vente des actions, principalement par SIM SA est certes très appréciable, mais il y a lieu de tenir compte des problèmes à venir dans le domaine de l'électricité. Nous pensons ici principalement à l'éclairage public pour qu'aujourd'hui déjà nous envisagions une nouvelle dégradation de nos finances et que nous prenions les mesures qui s'imposent. Nous regrettons une augmentation de la masse salariale destinée aux hauts salaires. A notre sens, il eut mieux valu utiliser cette manne, certes modeste, pour diminuer la contribution de solidarité des salaires, même modestes. La mise en vigueur des nouveaux certificats de salaire aura pour notre commune au moins un double avantage. D'une part, ils devraient permettre une augmentation des revenus découlant de l'imposition des personnes physiques. D'autre part, et par le jeu des cotisations non-paritaires, nous devrions constater une augmentation de la manne fiscale du personnel communal. Le Conseil communal peut-il nous informer des mesures prises ou à prendre pour tenir compte de ces nouvelles données pour ces réflexions à moyen terme ?

Notre groupe se réjouit de l'attitude des autres groupes du Conseil général qui envisagent également une acceptation du budget présenté. Cette unanimité aura pour effet, nous l'espérons, de renforcer la position de notre collectivité et principalement du Conseil communal vis-à-vis des autorités externes. En envisageant une acceptation du budget présenté, le groupe libéral marque sa confiance en l'exécutif, mais surtout sa confiance dans les différents travaux mis en œuvre par celui-ci pour améliorer les comptes de notre collectivité à moyen et long terme. En ce sens, il reconnaît les efforts importants faits dans le cadre du budget des investissements. La maîtrise de ce poste à hauteur de 20 millions durant la période d'austérité que nous vivons nous conforte dans la volonté de nos conseillers communaux à maîtriser les coûts à long terme.

M. Pierre-Alain Borel, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Nous tenons tout d'abord à relever les efforts extrêmement importants qui ont été faits par le Conseil communal en terme de restructurations et de recherches d'amélioration pour cette ville. Ces efforts ont aussi été soutenus non seulement par les chefs de service, mais aussi par les collaborateurs. Nous soulignons ici la difficulté qui a été la leur de continuer à offrir des prestations de qualité dans un environnement en réforme, avec un avenir incertain et dans des conditions souvent que nous pourrions qualifier de "à

la limite", tant l'ampleur de la tâche est importante par rapport aux ressources, ridiculement, pourrais-je dire, à disposition.

Efforts qui ont été également partagés, pour une part tout au moins, par la population de cette ville. Ainsi, nous avons véritablement le sentiment que c'est un travail collectif, chacun ayant contribué à sa mesure, qui aura permis d'arriver au budget 2007 et d'aller dans la direction d'un assainissement des finances.

Nous l'avons déjà dit souvent à cet auditoire, ce n'est qu'ensemble que nous arriverons à retrouver des chiffres noirs pour cette ville. Et, à cet égard nous souhaitons aussi saluer le climat très positif et constructif dans lequel se sont déroulés les débats du budget entre tous les groupes et qui doit nous permettre d'accepter le budget qui nous est présenté ce soir.

Si nous devons ne relever qu'un seul point positif, ce serait pour souligner la volonté des habitants et des autorités de cette ville pour prendre à bras le corps leurs problèmes en menant une action volontariste !

Nous nous félicitons aussi du fait que les restructurations qui ont été introduites ne l'ont pas été n'importe comment, "à la hussarde", pourrais-je dire, et que l'essentiel de ce qui, pour nous, fait qu'une ville reste une ville a pu être maintenu. Tout cela également dans le respect d'un certain nombre de valeurs qui nous sont chères, comme la solidarité avec les personnes en difficultés, les effectifs encore (mais de plus en plus justes) raisonnables dans les classes, un rôle formateur de la culture et de la création, le maintien d'un parc immobilier public.

En effet, selon nous, si La Chaux-de-Fonds doit arriver un jour à se sortir des difficultés dans lesquelles elle se trouve, c'est parce qu'elle aura su faire des efforts d'économies et de restructuration tout en conservant ce qui fait qu'elle est encore une ville, avec un tant soit peu d'attractivité. Un budget équilibré dans une ville morte, reviendrait à mourir guéri. C'est bien, mais c'est inutile.

Ainsi, malgré le travail considérable qui a été fait jusqu'à aujourd'hui et tout en mesurant les efforts qu'il faudra encore faire, force est de constater que nous nous trouvons face à une véritable impasse. Car certaines opérations, comme la vente d'actions, sont à effet unique. D'autre part, contrairement à ce que d'aucuns imaginent, nous n'avons pas véritablement de vache à lait, et les dividendes rapportés par SIM, par exemple, risquent fort bien de se réduire, à mesure qu'une société plus grande à l'échelon cantonal sera créée.

On remarquera aussi pour la petite histoire, que ce que rapporte la société SIM à la Ville est inférieur à ce que rapportaient les Services industriels dans les années 2000 par exemple. Ainsi, si nous ne sommes pas contre la création de sociétés à capitaux publics, comme c'est un peu la mode, pour la gestion de certaines prestations assumées par la collectivité, il convient tout de même de le faire avec circonspection et d'avoir en tête les retombées financières négatives que cela peut avoir.

Au-delà de la mauvaise image que donne cette situation à notre ville (La Chaux-de-Fonds est bientôt plus connue pour ses difficultés financières que pour son horlogerie ou son attachement à Le Corbusier), notre faiblesse financière pénalise également gravement notre développement futur, à mesure que des projets risquent de, excusez-moi du terme, "nous passer sous le nez" faute d'avoir pu proposer des

terrains aménagés, de pouvoir construire une route d'accès ou encore de mettre à disposition des places suffisantes dans des crèches.

Avec 12,5 millions environ d'excédent de charges au budget 2007, et si tout va bien, environ autant pour les comptes 2006, et même si nous avons réussi à ralentir la vitesse du train, le mur contre lequel nous risquons de nous écraser continue toujours de se rapprocher inexorablement.

L'enjeu est donc double : A court terme, éviter de nous retrouver confronté à la faillite. A long terme, trouver comment permettre à notre région de retrouver de quoi assurer son avenir et son développement.

Ainsi, si nous devons absolument continuer dans la voie dans laquelle nous nous sommes engagés depuis un peu plus de deux ans, nous devons aussi nous rendre à l'évidence qu'on ne peut plus travailler que sur les dépenses. Il faut désormais aussi envisager des recettes nouvelles, au sens large du terme, faute de quoi nous devrions accepter de devenir un tout petit village, avec tout ce que cela peut comporter comme conséquences désastreuses pour le canton dans son entier. En effet, la Ville de La Chaux-de-Fonds n'est pas importante que pour les Chaux-de-Fonnières, mais également pour toute la région et aussi pour le canton. Les Montagnes neuchâteloises représentent non seulement un pôle de compétences des micro-techniques, mais sont aussi en quelque sorte une porte sur l'Arc jurassien et surtout sur la France voisine. Or, si La Chaux-de-Fonds ne devient pas le centre de cette région "multifrontières" et qu'on ne l'aide pas à le devenir, à terme, le centre se créera alors à quelques kilomètres de là, de l'autre côté de la frontière, au détriment de tout le canton. Toutefois, nous ne pourrions y arriver sans l'engagement solidaire et sans faille des autorités cantonales, afin de garantir le maintien et le développement des infrastructures indispensables à la réalisation d'un tel projet.

En disant cela, il ne s'agit pas de demander la charité au Canton (comme on se plaît parfois à nous le faire remarquer). En effet, lorsqu'on constate que le revenu des personnes morales par habitant est de Frs 1'266.- à Neuchâtel, de Frs 432.- pour l'ensemble des communes et de Frs 228.- seulement pour La Chaux-de-Fonds, il est légitime de s'interroger, d'autant que ces chiffres ne reflètent en aucun cas une mauvaise gestion de notre Ville puisque la dette par habitant est de Frs 11'828.- à La Chaux-de-Fonds, contre Frs 21'541.- à Neuchâtel et Frs 10'832.- pour l'ensemble des communes, et que le montant des charges, toujours par habitant, est de Frs 811.- à La Chaux-de-Fonds, de Frs 874.- pour l'ensemble des communes et de Frs 1'516.- pour Neuchâtel.

Alors, à ceux qui nous disent qu'il faut faire des choix, nous répondons oui, qu'il est temps de faire des choix, mais non pas pour savoir si on doit se couper le pied droit ou le pied gauche, mais dans le sens d'un véritable équilibre régional parce que l'avenir du canton tout entier passe par des régions fortes et équilibrées.

En continuant de miser uniquement sur le Bas, notre canton risque de se diluer entre Berne, Bienne et Lausanne, alors que le tandem La Chaux-de-Fonds - Le Locle comporte déjà de nombreux atouts en terme d'infrastructures, d'accumulation de compétences, de taille de population, etc., pour devenir un véritable pôle de développement et constituer un véritable relais entre Bâle et Besançon. Les retombées d'un tel développement sont potentiellement énormes et profiteront à tout le canton de Neuchâtel.

La Chaux-de-Fonds a déjà fait de gros efforts et il faut s'imaginer que l'on demandera encore au Conseil communal, aux fonctionnaires de cette ville et à la population des efforts supplémentaires dans les années à venir, toutefois ces efforts devront obligatoirement s'accompagner d'un appui à un niveau cantonal pour permettre une meilleure redistribution des recettes fiscales et du développement. C'est donc plein d'espoir, mais conscients des écueils qu'il reste encore à franchir que nous accepterons le budget 2007.

Comme nous souhaitons marquer notre soutien au Conseil communal dans ses démarches, mais que le temps nous est compté et que la marge de manœuvre est extrêmement réduite, c'est aussi avec les autres groupes que nous avons déposé le projet d'arrêté que vous avez reçu. Enfin, nous accepterons le classement du postulat sur la Caisse de pensions. Je vous remercie.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : M. le président, Mesdames et Messieurs. Tout d'abord, M. Borel, s'il y avait Frs 811.- par habitant, nous serions en bénéfice, parce que nous sommes à Frs 9'000.- ou Frs 10'000.- par habitant de charges. Donc ce ne sont pas tout à fait des chiffres qui sont réalistes de dire que les charges sont de Frs 811.- par habitant.

En préambule, nous voulons remercier l'ensemble des rapporteurs des commissions et des sous-commissions de leur précieux travail.

Notre groupe n'a pas été enthousiasmé par un budget qui présente à nouveau un déficit de cette importance. En effet, ce n'est pas moins de 12,7 millions de déficit que l'on nous propose ce soir, alors que la plupart des indicateurs sont clairement au beau fixe : L'économie est en excellente santé. Nous sommes en période de haute conjoncture. Le taux de chômage est à la baisse. Les revenus des personnes morales explosent dans notre commune, puisqu'ils ont augmenté de 61%. Les impôts frontaliers progressent de 22%. Et les taux d'intérêts restent relativement bas. Malgré ces nombreux éléments positifs, notre commune continue à faire des déficits chroniques. C'est inquiétant, c'est aussi frustrant et navrant.

Avec des chiffres aussi rouges que ceux annoncés dans ce budget, notre Conseil communal arrive à dire : "Malgré sa fonction de ville, La Chaux-de-Fonds affiche des charges inférieures à la moyenne des communes", notre exécutif dit en finalité que notre commune est super efficace, mais force est de constater que cela ne suffit pas pour être dans les chiffres noirs.

Visiblement, on n'a pas la même lecture des chiffres que vous. Les charges indiquées sont de Frs 8'626.- pour les 62 communes et de Frs 9'825.- pour La Chaux-de-Fonds. Donc La Chaux-de-Fonds a des charges supérieures de 13,9% à la moyenne des 62 communes et ces charges sont très nettement supérieures à celles du Locle qui se montent à seulement Frs 6'874.-. Nos coûts sont donc 42,9% supérieurs à ceux de la ville la plus proche de chez nous, ville située en altitude avec les mêmes problèmes de neige que nous.

En page 41, sous le compte "études sur le rapprochement avec le Locle", vous ne prévoyez pas Frs 1.- de dépenses. Avez-vous perdu tout espoir de rapprochement ? Effectivement au vu du budget 2007 positif au Locle, la fusion entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle est encore très loin. Pour se marier, il faut être deux, et pour l'instant vous n'intéressez pas vraiment vos collègues de la ville d'à côté. Il devient

extrêmement urgent de redresser nos finances durablement si nous voulons un jour mener à bien une fusion dans le Haut.

Dans un autre registre, nous sommes également un peu fatigués d'entendre et de lire à longueur d'année, que vous avez à disposition pour travailler une toute petite administration, que cette administration est extrêmement légère, qu'elle est svelte et à la limite de l'épuisement et du découragement. Restons un peu les pieds sur terre, si tel était le cas pour l'ensemble des fonctionnaires de notre ville, ces personnes qui sont des personnes intelligentes partiraient d'elles-mêmes dans le privé en période de haute conjoncture, ce qui n'est visiblement pas le cas d'une façon massive. On peut donc en déduire qu'il y a encore de nombreuses personnes qui trouvent de l'intérêt et de la satisfaction à travailler ici et nous voulons les remercier vivement.

Sur le sujet du personnel, nous pouvons lire dans votre rapport que les réformes entreprises se traduisent par une importante baisse des effectifs de 75,48 postes. Ce genre de déclaration peut induire en erreur le lecteur peu averti. En effet, rien que pour le poste "police", 56 postes ont été transférés et non pas supprimés. Donc, parler de baisse des effectifs, c'est un peu relatif, du fait qu'une grande partie de cette baisse est compensée par des coûts qui nous sont refacturés.

Notre groupe disait par le passé : "nous serons très attentifs à la mise en place de la nouvelle police même si nous sommes favorables à une économie projetée de 1 million pour 2007". Et nous le restons. Lors de discussions, on nous a fait comprendre que 1 million c'était le chiffre brut, mais qu'au niveau net ce serait Frs 800'000.- et maintenant on peut lire dans un tableau listant les améliorations apportées par le Conseil communal, qu'il est fait mention d'une économie de Frs 500'000.- pour la réorganisation de la police. Vous faites mieux que les soldes, chaque semaine, le chiffre baisse. Le million promis a fondu comme neige au soleil pour n'atteindre que 50% de l'économie promise il y a seulement de cela une année. Cela laisse songeur.

On a pu lire dans le journal Le Temps : "Ruinée, La Chaux-de-Fonds appelle à l'aide. Les efforts timides de rationalisation portent leurs premiers fruits". C'est intéressant de voir qu'un journal aussi sérieux que Le Temps parle d'efforts timides, alors que pour certains on a vraiment fait tout ce qui était possible. Voyons ensemble quelques exemples révélateurs.

Crédits spéciaux : si on est véritablement ruiné, comment le Conseil communal peut-il encore décemment proposer une dépense de Frs 125'000.- pour refaire la cage aux lynx ? (page 25 du budget). Certains nous diront que le prix initial était nettement plus élevé. Franchement, on s'en fiche, cela reste une dépense totalement disproportionnée pour des gros chats. C'est comme lorsque des vendeurs de pneus vous disent qu'ils vous font 45% de rabais et qu'en finalité leur prix net est encore 10% plus cher qu'à la concurrence. Que ce soit clair, dépenser Frs 125'000.- pour ça, c'est une pure folie !

Subventions culturelles : A plusieurs reprises, il nous a été dit que l'ensemble des subventions, tous secteurs confondus, a fait l'objet d'un examen approfondi. Si tel est le cas, peut-on avoir un compte-rendu de ces résultats et les calculs y relatifs ? Etant moi-même, avec d'autres, membre de la commission financière, je peux dire que les explications qui nous ont été données sur ce sujet étaient extrêmement maigres sinon squelettiques.

D'autre part au niveau de la culture, nous souhaitons savoir si vous envisagez de remplacer chacun des conservateurs qui partiront bientôt à la retraite. A-t-on prévu le regroupement de deux musées dans les mêmes locaux afin de n'avoir besoin que d'un conservateur à l'avenir ?

Le délai de carence est-il également valable pour le département de la culture dirigé par M. Veya ? Si la réponse est oui, alors pourquoi, Mme Agustoni entre en fonction déjà le 1^{er} janvier 2007 ?

Délégué à la jeunesse et responsable des sports : Le groupe UDC pense qu'il faut mettre en place un service unique pour la jeunesse et les sports et n'avoir plus qu'un chef de service qui chapeaute le tout.

D'autre part, au niveau des chiffres présentés dans ce budget 2007, nous pensons que le chef des finances, M. Kurth, s'est mis certains coussins de sécurité, quelques poires pour la soif. Il est clair qu'il est toujours plus agréable d'annoncer des chiffres réels meilleurs que le budget. Je prendrai deux exemples :

Premier exemple, en page 76 sous "finances", le groupe 32 "intérêts passifs", le montant passe de 17,1 millions au budget 2006 à 19,8 millions au budget 2007, soit 2,7 millions de plus représentant plus de 15% d'augmentation entre les deux années, alors que parallèlement le groupe 42 "revenus de biens" reste stable entre le budget 2006 et 2007. L'insuffisance de financement en page 34 du budget est de 13,7 millions. Si nous appliquons le taux moyen de 3,8% d'intérêts, on obtient une augmentation de l'ordre de 0,5 million; on est très loin des 2,7 millions, même si l'on tient compte qu'il peut y avoir une variation entre les anciens emprunts venus à échéance et les nouveaux emprunts contractés. De plus, le résultat 2006 devrait être meilleur que prévu. Concernant ces intérêts passifs, nous voulons recevoir un calcul explicatif sur l'augmentation de 2,7 millions d'une année sur l'autre, afin d'éviter à nouveau qu'une erreur importante se produise comme par le passé dans un autre domaine.

Deuxième exemple, en page 78 sous "contributions", le compte "intérêts de retard" mentionne un montant de 1,6 million, montant identique aux chiffres réels 2005. L'année 2005 était déjà avec le taux d'impôt de 70 pour la commune et de 130 pour l'Etat. Donc, effectivement, la base entre 2005 et 2007 est la même, mais le taux d'intérêts de retard facturé est passé de 4,5% à 10%, soit 2,22 x plus qu'en 2005. Il est certain que certaines personnes paieront plus vite leurs impôts que par le passé compte tenu d'un taux dissuasif de 10%. Néanmoins, si on analyse les chiffres du Canton, on remarque que le Canton a prévu une hausse de 41,25% des intérêts facturés entre le réel 2005 et le budget 2007. Si l'on applique cette même évolution, on obtient un montant de l'ordre de 2,2 millions, soit 0,6 millions de plus que celui prévu dans notre budget qui nous est soumis. Je vous rappelle que les impôts sont facturés par le Canton et que c'est le Canton qui est le mieux à même de faire des projections réalistes sur ce sujet.

Au vu de ce qui précède, nous pensons que des efforts importants restent à faire, mais nous reconnaissons aussi que nos conseillers communaux se sont engagés d'une façon importante, qu'ils ont fait preuve d'une grande disponibilité et nous tenons à les en remercier.

Le groupe UDC constate qu'il avait raison un peu trop tôt. En effet, il n'avait pas été suivi par la majorité du Conseil général dans sa proposition d'obliger le Conseil

communal de vendre les actions du Groupe e. C'est avec satisfaction qu'il constate qu'aujourd'hui l'ensemble des groupes s'apprête à voter un arrêté du Conseil général qui va dans le même sens que celui qu'il avait proposé par le passé.

Comme promis en commission financière, notre groupe acceptera ce budget si aucun amendement n'est déposé et à condition que l'arrêté soit voté tel que proposé. Cela ne veut pas dire que nous sommes satisfaits d'un déficit de 12,7 millions, mais nous souhaitons encourager le Conseil communal à continuer ses restructurations et désirons lui éviter de devoir perdre du temps à refaire un budget.

Nous aimerions également demander au Conseil communal de ne plus planifier la séance du budget si tardivement dans l'année, ceci afin d'éviter qu'elle tombe dans la semaine de Noël.

Etant aujourd'hui le 19 décembre, jour proche de Noël, nous aurions un petit présent pour nos conseillers communaux. En effet, j'ai demandé à mon épouse de confectionner cinq livres en bougie avec la mention "Joyeux Noël et Bonne Année" et d'y mettre au dos une colombe blanche. Pourquoi ? Le livre en bougie représente le budget 2007 qui est malheureusement fortement déficitaire. Lorsque vous allumerez cette bougie dans le noir, les ténèbres s'en iront automatiquement. La bougie va fondre et notre vœu ce soir, c'est que les déficits de notre commune fondent également. RIRES. La colombe blanche pour vous rappeler que dans les difficultés qui sont les vôtres et les nôtres, mais plus spécifiquement les vôtres parce que vous êtes sur le terrain, vous aurez besoin de sagesse et de discernement en sachant faire preuve de hauteur comme les oiseaux.

Je vais maintenant me diriger vers vous pour offrir à l'élite qui est ici un petit présent. Rouge pour Monsieur. RIRES. Bleu, parce que vous êtes le chef des finances, alors nous espérons que les chiffres seront bientôt bleus.

J'ai encore un petit cadeau à donner. J'ai décidé de faire une petite charade. Mon premier : J'ai douze pattes lumineuses pour faire de bonnes affaires par centaines de millions. Mon deuxième : Je possède une visière inclinable pour être bien vu même après de longues journées de travail en tant que conseiller communal à 150%. Mon troisième : Si on me touche affectueusement au bon endroit, j'indiquerai volontiers l'objectif avec clarté. Mon quatrième (pour les Verts qui sont parmi nous) : Je suis écologiste car je réagis aux rayons du soleil. Mon cinquième : Pour faire un bon budget, un budget précis, il ne suffit pas de me posséder mais il faut m'utiliser. Mon tout : C'est un besoin urgent et une attente de M. Berberat. Qui suis-je ? M. Berberat nous a rappelé une promesse que nous avons faite dans le journal; nous avons promis une machine à calculer. Vous allez ce soir recevoir cette machine à calculer à douze digits avec écran inclinable qui se recharge aux rayons du soleil offert comme promis, pour vous, M. Berberat suite à l'erreur malencontreuse de l'année passée de 1,4 million sur le calcul des subventions des écoles. J'ai le plaisir de vous remettre ce présent. RIRES.

M. Didier Berberat, conseiller communal (Instruction publique et affaires sociales) : Merci beaucoup.

M. Alain Parel, président : Merci. La parole est-elle encore demandée ? Nous allons passer la parole au président du Conseil communal, M. Pierre Hainard.

M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames et Messieurs. Au nom du Conseil communal, je remercie l'ensemble des groupes de l'attention qu'ils ont eu au rapport et de l'accueil qu'ils ont fait au budget. Mon collègue Laurent Kurth répondra aux remarques générales sur le budget. Nous répondrons aux questions spécifiques lors de l'examen de détail.

Le Conseil communal tient à remercier la commission des finances de la sérénité des débats. Il tient à remercier le président de la commission, M. Lager, et les commissaires de l'écoute qu'ils ont eue les uns des autres, de l'excellent travail accompli, de la vision "intérêt de la commune" et non "vision partisane" qu'il y a eu. Le Conseil communal entend remercier aussi tout le personnel communal de son travail fait dans des conditions souvent difficiles et les sacrifices financiers consentis.

Le budget du compte de fonctionnement présente un déficit de 12,7 millions, malgré une situation économique globalement positive. Cela ne satisfait pas le Conseil communal. Les améliorations apportées par le Conseil communal se montent à près de 6 millions. Et il est bon de rappeler certains chiffres de 2004 concernant les charges. Les charges de Neuchâtel ville-centre, ville-pôle sont de Frs 16'739.- et les charges de La Chaux-de-Fonds ville-centre, ville-pôle et non pas petite commune sont de Frs 9'825.-. Il serait bon de comparer ce qui est comparable. Même avec les tolérances de calcul, ces chiffres sont significatifs.

"Manger la graisse, manger la viande, il ne reste que les os à ronger", l'image est crue. Evidemment ! RIRES. Mais elle correspond à la réalité et la population doit s'en rendre compte. RIRES.

Parler d'enfer fiscal, n'est pas meilleur en terme d'images si on oublie systématiquement que les loyers sont moins chers chez nous, que l'électricité des ménages et des industries est moins chère chez nous. Dans certains classements où on prend l'ensemble des paramètres, la Ville de La Chaux-de-Fonds est mieux classée que Neuchâtel. Le discours du Conseil communal est serein, grave et optimiste; pas encore conquérant.

Les recettes fiscales progressent de 4,5 millions. Là aussi, certaines comparaisons sont utiles. Le revenu des personnes morales est de Frs 1'266.- à Neuchâtel, de Frs 228.- à La Chaux-de-Fonds. Les "impôts en tout" - je reparle de ville-centre et de ville-pôle sont de Frs 4'334.- à Neuchâtel et de Frs 3'135.- à La Chaux-de-Fonds. Il importera donc de prendre en compte la péréquation intercommunale des recettes des personnes morales qui est un postulat de la Ville de La Chaux-de-Fonds accepté au Grand Conseil par 83 voix contre 20 en janvier 2006.

Notre Ville investira 19,4 millions en 2007 répartis entre crédits déjà approuvés par votre Conseil, crédits spéciaux et nouveaux crédits à solliciter. Notre Ville, tout en assainissant ses finances, veut préparer l'avenir, veut construire son avenir. Cet avenir passe :

1. Par les projets industriels dans les trois espaces réservés au développement immédiat, soit les alentours de Neode, les terrains entre CFF et l'actuelle route cantonale, les terrains proches de Stryker, en attendant la zone industrielle du Crêt-du-Loche, sans oublier la halte ferroviaire.

2. Le réaménagement des alentours des principales places Espacité, Marché, Carmagniole, Hôtel-de-Ville.

3. L'aménagement des quartiers, en particulier les Forges, avec un projet de rénovation important d'immeubles communaux et de la Caisse de pensions et le lancement d'un concours pour la construction d'une halle de gymnastique double en face de l'Usine électrique.

4. La fin du projet de sécurisation des alentours des écoles.

5. Le maintien et le renouvellement des infrastructures de la ville.

Le Conseil communal entend poursuivre sa stratégie d'économies tout en préservant l'avenir de notre ville et en permettant le redécollage tant attendu. Pour éviter de parler de rééquilibrage cantonal, nous préférons utiliser le terme de complémentarité cantonale. Ce qui implique que, contrairement à l'eau qui coule toujours de haut en bas, il y ait équité et complémentarité dans les investissements de la Confédération et de l'Etat dans ce canton. Ce qui implique aussi que l'on renforce le développement du Haut du canton pour qu'il soit vraiment complémentaire avec le Bas dudit canton. La complémentarité cantonale exige de défendre les projets de communication H20, liaisons vers Bienne et Besançon, contournement des villes, de renforcer le pôle HES dans la région complémentaire aux pôles universitaires sur le Littoral, d'investir dans le développement de l'aéroport des Eplatures comme instrument de promotion économique, de réaliser l'investissement promis dans l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds et de contraindre la Caisse de pensions de l'Etat à équilibrer ses investissements et à contribuer à l'amélioration du parc immobilier des Montagnes neuchâteloises. Il y va de l'intérêt de la ville et de la région et de celui du Canton. Merci de votre attention.

M. Alain Parel, président : Merci. La parole à M. Kurth.

M. Laurent Kurth, vice-président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Notre président a fait un large tour d'horizon, ce qui me permettra d'être à mon tour un peu plus bref. J'aimerais néanmoins aussi vous remercier de l'accueil que vous réservez à ce budget. Non pas que vous ayez été enthousiasmés par le résultat qui vous est soumis, mais pour l'état d'esprit dans lequel vous l'accueillez et qui traduit aussi celui des travaux de la commission financière qui a, cela a été dit, réalisé un travail important et surtout constructif. La situation économique est saine, celle de la Ville est grave : 12,7 millions de déficit. Certains disent de la Ville de La Chaux-de-Fonds, à cause de cette situation, qu'elle n'est pas très "sexy".

Si la ville n'est pas une belle plante, elle est surtout menacée de ne plus trouver ni les ressources de faire vivre ses branches les plus fragiles, et je parle là non seulement des bénéficiaires des prestations sociales, mais aussi de certaines branches de l'économie, dont on n'arrête pas de dire qu'elle est florissante alors que la situation est contrastée, surtout quand on passe d'une branche à l'autre. Cette ville est aussi menacée de ne plus trouver les ressources pour se renouveler et assurer sa croissance. Si la ville était une plante, on dirait qu'elle est malade ou qu'il faut envisager une greffe, j'y reviendrai.

Quand on s'occupe de malades sur un champ de bataille, on va à l'essentiel, ce qui explique que de temps en temps, on commet quelques erreurs. Vous avez rappelé que les chiffres qui vous ont été soumis dans le rapport à l'appui du budget souffraient de quelques imprécisions. Vous avez cité les bons chiffres à plusieurs reprises; ce sont ceux qui vous ont été transmis. J'aimerais, à l'attention des médias qui n'ont pas reçu cette information, rappeler que le tableau qui figurait à l'appui du rapport et qui mentionnait des chiffres comparant Neuchâtel, la moyenne des 62 communes, Le Locle et La Chaux-de-Fonds, comportait en fait deux erreurs. D'abord un intitulé qui parlait des "revenus en tout", alors qu'il fallait bien entendre "impôts en tout", les communes concernées bénéficiant d'autres revenus. Et la ligne des "charges en tout" comportait une erreur de chiffres dont M. Legrix, mais d'autres dans la salle aussi, ont cité les bons chiffres. Il est vrai qu'avec ça, la Ville de La Chaux-de-Fonds est environ 12% plus chère que Le Locle, mais elle entretient une salle de musique, un théâtre, un centre sportif, une piscine couverte et on pourrait citer d'autres exemples encore. Bref, nous l'avons déjà dit dans cette salle, elle tient à jouer son rôle de pôle urbain et de pôle régional.

Deuxième précision qui est liée aussi aux conditions dans lesquelles nous travaillons, mais qui n'est pas une erreur, mais une modification néanmoins par rapport au texte qui vous a été transmis : les modifications concernant la Caisse de pensions ont été approuvées finalement par 9 voix contre 2 et 1 abstention. Ce ne sont pas les chiffres que vous avez dans le rapport, parce que ces derniers sont le résultat d'un vote du comité de la Caisse de pensions par voie de circulation et au terme de cette procédure, un membre du comité a demandé une réunion d'urgence. Le Comité s'est réuni et a débattu. Je vous prie de prendre note de cette modification par rapport aux indications qui figurent dans le rapport. Elle est intervenue après son adoption.

On l'a dit, le problème essentiel pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, malgré ces quelques corrections de chiffres, est celui de ses recettes. C'est certes le problème essentiel, c'est aussi un témoin important de la situation économique, démographique de la vitalité de cette ville, avec une progression très forte en valeur relative de l'impôt sur les personnes morales ; mais il est vrai que nous ne partions pas de très haut. Néanmoins, c'est un signal de la très bonne santé industrielle de la ville. Mais un recul il est vrai au niveau du produit de l'impôt sur les personnes physiques, qui est l'effet de révisions dans la législation introduite cette année par le Conseil d'Etat, en particulier la révision de l'imposition des familles mono-parentales qui coûte à la Ville Frs 400'000.- environ de revenus fiscaux. Ça ne figurait pas dans le rapport que nous vous avons adressé où nous avons mis le chiffre net de la fiscalité. Il y a aussi un affaiblissement de la démographie de notre ville depuis quelques mois. A ce sujet, j'aimerais dire qu'il faut évidemment s'en inquiéter, mais pas s'en alarmer. Quelques analyses un peu plus approfondies de la situation nous montrent que si depuis le 1^{er} janvier 2004 la population de la Ville de La Chaux-de-Fonds a baissé de moins de 1%, c'est en fait dû à un mouvement plus important puisqu'il dépasse 3%, s'agissant de la population des personnes titulaires d'un permis C. Cela s'explique parfaitement dans la mesure où nous sommes dans la dernière année au cours de laquelle les personnes qui repartent à l'étranger peuvent emporter l'intégralité de leur avoir libre-passage de la prévoyance professionnelle, ce qui a

généralisé évidemment un mouvement de départs. Nous arrivons aussi, à l'époque où des générations complètes d'immigrés arrivent dans les âges où ils peuvent envisager de repartir dans leur pays d'origine, après avoir fait l'ensemble ou une partie de leur carrière professionnelle ici à La Chaux-de-Fonds. Ces éléments sont des éléments qui découlent immédiatement de la structure démographique de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Il n'y a pas un affaïssissement significatif de la démographie de la ville que traduirait une conclusion rapide de l'évolution des personnes physiques. Il n'empêche que nous devons rester attentifs à ce paramètre.

Plusieurs d'entre vous l'ont relevé également, le budget présenté est le fruit d'efforts à nouveau extraordinaires d'assainissement. 6 millions d'améliorations nettes après les éléments sur lesquels le Conseil communal n'a aucune prise. Le détail est mentionné dans le rapport qui vous a été adressé. Ce qui devrait avoir éveillé l'attention de la plupart d'entre vous, c'est que ces efforts qui sont faits pour réformer l'administration, pour revoir les prestations, même les plus importants d'entre eux, se chiffrent par dizaines de milliers de francs, parfois par centaines de milliers de francs, jamais par millions, alors même que c'est une quinzaine de millions qu'il nous faudrait pour équilibrer, c'est dire que le déficit reste un déficit structurel extrêmement important. Quand on parle de déficit structurel, ça ne veut pas dire que les structures de la ville ne sont pas adaptées, mais que c'est sa structure financière, revenus et charges, qui ne sont pas équilibrés.

Avec un effort, à nouveau, il faut le souligner, sollicité de la fonction publique. Efforts au pluriel, puisque cet effort porte à la fois sur les incertitudes qui règnent dans les services dans le climat de réformes permanentes que nous avons introduit depuis quelques années, efforts de la fonction publique aussi par rapport au niveau de dotation des services par rapport aux prestations qui doivent être fournies et efforts finalement sur le plan financier. Alors qu'ailleurs dans l'économie privée, en particulier, on profite de la bonne santé et des bons résultats, au niveau des services publics, on continue de prélever 2,5% de contribution sur les traitements. Cet effort est nécessaire. Il faut remercier la fonction publique d'accepter de fournir cet effort, mais il ne peut pas constituer une politique des ressources humaines à long terme.

Pour le Conseil communal, la situation de la Ville de La Chaux-de-Fonds, le président le rappelait tout à l'heure, implique la poursuite de la ligne entamée. J'aimerais rappeler à ceux qui contestent ou en tout cas atténuent l'importance des efforts qui sont fournis, ou qui considèrent qu'on ne voit pas les fruits de ces efforts dans les comptes, que depuis deux ans, exercice après exercice, nous améliorons le résultat net de 2 à 3 millions par année, malgré les charges supplémentaires, malgré certaines baisses de revenus. Ça n'est quand même pas tout à fait non significatif quand on rappelait tout à l'heure que les améliorations se chiffrent individuellement par dizaines de milliers de francs, plutôt que par centaines ou par millions.

Pour le Conseil communal, il faut poursuivre l'effort de réformes, y compris avec d'autres partenaires, pour ne pas dire *surtout* avec d'autres partenaires. Travailler à la substance démographique. J'aimerais rappeler que le Conseil communal a fait de très gros efforts pour encourager, notamment un renouvellement du parc immobilier, non seulement public, mais privé, par des investissements. Par des investissements d'acteurs locaux, par des investissements extérieurs à la ville aussi, parce que nous pensons que c'est aussi comme cela que nous arrivons à fixer des revenus. Nous

constatons que ces efforts commencent à porter leurs fruits. Les premières opérations sur lesquelles nous sommes intervenus en 2004 pour permettre le démarrage de certains projets immobiliers voient le jour aujourd'hui, se remplissent très facilement, et permettent à des familles relativement aisées, puisqu'en l'occurrence ce sont des logements d'une certaine qualité qui sont mis sur le marché, de rester à La Chaux-de-Fonds et d'y trouver logements correspondant à leurs besoins.

Travailler aussi à la substance économique et au visage de la ville, mais à la substance économique surtout, puisque nous n'avons jamais dans cette ville depuis des décennies vu autant de projets industriels dans nos services. Ça ne va pas sans peine, puisque nos services ne sont pas forcément toujours outillés pour faire face à ce volume, mais nous avons des chances inouïes de développer le tissu industriel de cette ville, de faire jouer à cette ville son rôle industriel dans le développement du canton. Il nous faut pour cela être capables de saisir ces chances. Ça passe par des investissements de l'Etat, par des investissements aussi de la ville en matière d'infrastructures. Et nous aurons là quelques réflexions à poursuivre dans la mesure où aujourd'hui notre crainte est de ne pas arriver à suivre dans certains domaines et de rater certains projets, parce que nous n'arrivons pas à suivre sur l'équipement de certaines zones industrielles ou l'équipement de certains quartiers. J'en veux pour preuve un projet, dont nous vous avons déjà parlé ici qui est celui de l'équipement du site du Crêt-du-Loche à partir de la nouvelle halte que vous avez votée lors d'une récente séance. Nous avons prévu de relier par une route l'ensemble de la zone industrielle; cette route a dû être retirée des projets d'investissements pour respecter les enveloppes que nous nous étions fixées. Mais c'est autant de possibilités d'alimenter le site qui ne se réaliseront pas ou en tout cas pas immédiatement, puisque évidemment le projet n'est pas abandonné, mais reporté.

Puis finalement, il nous faudra néanmoins, et c'est au programme de la commission financière dès janvier, envisager un programme peut-être plus drastique d'assainissement. La commission financière aura à se prononcer sur un certain nombre de propositions que le Conseil communal pourra lui soumettre en janvier. Mais il nous paraissait important de pouvoir traiter cela avec la sérénité, c'est-à-dire aussi le temps nécessaire et pas dans l'empressement qui caractérise l'élaboration des budgets. Vous avez rappelé que nous étions toujours pressés par le temps, quitte à arriver peu de temps avant Noël.

Du point de vue des investissements, M. Hainard l'a dit aussi, moins de 20 millions. C'est le plus faible budget d'investissements depuis plus de dix ans, mais qui renferme quand même quelques caractéristiques intéressantes et à notre avis positives. C'est d'abord la fin des soldes importants de décisions prises par le passé. 3,5 millions seulement de crédits déjà accordés par le Conseil général que nous entendons dépenser en 2007. C'est beaucoup moins que ces dernières années. Ça nous permet, tout en respectant cette enveloppe de 20 millions qui je l'ai dit est la plus faible depuis plus de dix ans, de mettre davantage sur des nouveaux projets. En l'occurrence, environ 12 millions, c'est inférieur aux années 1997 - 2005 compte tenu de la situation financière, mais c'est deux fois supérieur aux nouveaux crédits envisagés pour l'exercice 2006. C'est dire que nous commençons à voir les effets de la politique que nous avons engagée en essayant de ralentir le train de vie de la ville pour permettre quand même de financer des projets nouveaux et de donner de

l'espoir, de marquer son potentiel de développement. J'aimerais rappeler que pour arriver à ce résultat, le Conseil communal a dû écarter plus de deux-tiers des investissements projetés par les services, c'est dire si les arbitrages ont été importants.

Ces 20 millions d'investissements aux yeux du Conseil communal n'auront pas trop effet sur la situation économique, qui nous l'avons dit est bonne dans l'industrie privée et qui par conséquent peut soutenir des efforts d'investissements, en particulier si on songe aux travaux de génie-civil et de constructions. En revanche, cette limite d'investissements est vraiment le minimum absolu si l'on entend, je l'ai dit, ne pas rater trop d'opportunités industrielles, voire même liées à d'autres projets et si l'on entend surtout assurer le renouvellement de nos infrastructures. Vous avez constaté ces dernières semaines que nos infrastructures vieillissent et que nous sommes de moins en moins à l'abri de mauvaises surprises avec des conduites qui de temps en temps réveillent les services d'urgence des Services industriels.

Nous avons invoqué à plusieurs reprises ces derniers temps dans cette salle, dans la presse, dans d'autres manifestations, la nécessité d'un rééquilibrage régional ou disons d'une meilleure complémentarité entre les régions du canton. Avant de répondre dans le détail des questions qui ont été posées tout à l'heure, j'aimerais dire que c'est dans ce sens que nous vous demandons, que nous vous remercions, d'accepter ce budget et si possible à l'unanimité ce soir. Il nous faut ensemble marquer la volonté de cette ville de s'en sortir. Nous avons besoin de ce vote, nous vous demandons de soutenir les démarches que nous avons entreprises non seulement pour assainir nos finances, mais pour obtenir la nécessaire reconnaissance du rôle de cette ville dans le canton. Les démarches en cours avec le Conseil d'Etat et avec d'autres partenaires sont parfois extrêmement dures. Le signal que vous pouvez donner ce soir en acceptant ce budget à l'unanimité sera un soutien très important pour le Conseil communal dans la poursuite de ses démarches. J'aimerais vraiment insister sur ce point. C'est un signe important que vous pouvez donner. Il nous faut absolument utiliser tous les relais. Ce sont des dossiers stratégiques et déterminants pour l'avenir de cette région qui sont ouverts aujourd'hui au plan cantonal. Le président en a rappelé quelques-uns. Les plus importants sont me semble-t-il ceux des hôpitaux, des Hautes écoles, des transports et de façon générale des investissements publics qui soutiennent l'investissement privé. Cette ville a un rôle à jouer. Ce rôle est celui de l'ouverture du canton sur l'Europe. C'est la vocation industrielle du canton. Et il nous faut pour cela pouvoir nous appuyer sur des infrastructures solides. Le Conseil communal a donc besoin du vote unanime du Conseil général pour poursuivre sur la voie tracée, celle du rétablissement financier, soucieux du développement de la région et non pas de son assèchement.

J'aimerais conclure en disant que la responsabilité d'une collectivité, Mesdames et Messieurs, est celle d'accorder un rôle à chacun, y compris aux plus faibles de ses membres. C'est ce rôle que le Conseil communal veut que cette ville puisse continuer de jouer, mais c'est ce rôle que nous souhaitons aussi voir reconnaître pour cette ville au sein de la collectivité cantonale. Pour paraphraser les termes d'un élu libéral dans la presse libérale de ce canton, je dirais que le canton ne sera pas plus sexy s'il enlève le Haut.

Pour répondre plus précisément à certaines des questions qui ont été posées, nous reviendrons peut-être dans l'examen de détail tout à l'heure à des questions très

précises. Je peux partager avec M. Lager qu'il nous faut continuer de renoncer à nos certitudes sans renier nos convictions. Je pense que c'est un bon mot d'ordre pour l'ensemble du Conseil général et du Conseil communal par rapport à la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Pour adopter un discours plus optimiste et conquérant, M. Iff, que celui des os de la moelle et je ne sais quoi d'autre, nous dirons simplement dorénavant que l'athlète est svelte ! RIRES. Je pense que ça vous conviendra un peu mieux !

M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : L'image n'est pas crue !

M. Laurent Kurth, vice-président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) : Ça, ce n'est pas de la viande crue. Enfin on peut discuter !

La vente du patrimoine immobilier, Mme Morel, c'est un long débat qui revient régulièrement. J'aimerais rappeler simplement que le patrimoine immobilier, une fois enregistrés les intérêts que coûte le capital engagé dans ce patrimoine immobilier, rapporte. Il est source de revenus dans les comptes et dans le budget que vous avez sous les yeux.

Mme Morel et Mme Gazareth, j'aimerais revenir en deux mots sur la question de l'absentéisme. Pour insister sur le fait que c'est une préoccupation très importante, parce que l'évolution est vraiment inquiétante dans ce domaine et que nous ne pouvons à ce jour tirer aucune conclusion sur ce qui se passe à ce sujet. Il est possible que le Conseil communal doive revoir sa politique d'engagement. Il est possible que le Conseil communal doive revoir sa politique de suivi des absences. Il est possible aussi que le Conseil communal doive s'interroger sur les conditions de travail qui règnent dans les services. Aujourd'hui, nous ne pouvons privilégier aucune conclusion par rapport à cette situation. La première mesure que nous prenons qui sera effective à partir du 1^{er} janvier, c'est de mesurer de manière beaucoup plus précise l'absentéisme pour avoir les chiffres que vous demandez et qu'il nous faut aussi pour faire une politique raisonnable et surtout efficace dans ce domaine. J'aimerais vraiment vous demander d'éviter d'arriver à des conclusions hâtives dans ce domaine. Je pense que nous pourrions aussi arriver à des conclusions non seulement hâtives, mais injustes et nous aimerions éviter autant que possible ces éléments.

Je crois que c'est Mme Morel aussi qui disait que les réorganisations ne sont à faire que si on peut en tirer un bénéfice financier. Permettez-nous là aussi de rappeler que le Conseil communal a souhaité élargir un tout petit peu le champ. Evidemment que c'est un des objectifs, l'objectif principal des réorganisations en cours, mais certaines sont motivées par le fait d'être plus efficaces. J'aimerais en mentionner une. Nous sommes actuellement en train de discuter avec le Canton d'une réorganisation de la promotion économique. Même si c'était à francs constants - en l'occurrence nous ferons des économies - mais que nous avons avec une nouvelle organisation la possibilité d'être plus efficaces dans la façon d'attirer les entreprises ici en haut, il nous paraît que ça doit être fait également. De la même manière en matière informatique où nous ferons vraisemblablement aussi des économies et même si c'était à franc constant, mais que nous pouvions éviter toute une série de risques que

nous encourrons depuis que nous faisons des économies importantes dans ce secteur, que nous pouvons améliorer la sécurité sans accroître les coûts, ça nous paraît être des réformes que nous devrions engager également. Donc la seule lecture des lignes budgétaires, nous paraît un peu restrictive pour examiner l'opportunité des réformes que nous vous proposons.

Vous avez dit également qu'une entreprise en difficultés n'accorde pas d'augmentation de salaires. Je suis obligé de dire que ce n'est pas tout à fait exact. Beaucoup d'entreprises sont soumises à des conventions collectives de travail qui se négocient par branches. Si la branche se porte bien, le fait qu'une entreprise soit en difficultés, ne l'exonère pas de la nécessité d'augmenter les conditions de travail. Je ne peux pas laisser dire, sans vouloir polémiquer avec vous Mme Morel, que le personnel communal est systématiquement bien traité. Les enquêtes de salaires que nous menons avec d'autres communes de Suisse romande montrent que les conditions de salaires à La Chaux-de-Fonds ne permettent pas d'étayer ce propos, loin de là.

Sur les négociations en cours par rapport aux produits extraordinaires, plusieurs d'entre vous ont posé des questions concernant les mesures qui nous permettraient de boucler ce budget de façon conforme à la législation. Premier point, j'aimerais confirmer qu'entre les plus-values réalisées déjà aujourd'hui au cours de cet exercice par les ventes de terrains, les ventes d'immeubles que vous avez acceptées dans ce Conseil général et avec le résultat financier de l'exercice 2006 que nous continuons de chiffrer (c'est une estimation qui date d'il y a environ un mois et que nous continuons de chiffrer entre 12 et 13 millions), nous aurons une fortune à la fin de l'exercice 2006 de l'ordre de 4 millions de francs. Deuxième point, la vente des actions du Groupe *e* : nous avons aujourd'hui des acheteurs. La seule question qui nous reste à traiter est le choix entre ces acheteurs qui ne dépend pas que du prix qui dépend d'enjeux stratégiques liés à la politique énergétique. Ces questions ne peuvent pas être traitées par la Ville de La Chaux-de-Fonds seule, elles doivent être traitées en collaboration avec nos partenaires dans le projet de regroupement des Services industriels du Locle, de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et qui intéressent aussi d'autres communes. Elles doivent être traitées en partenariat avec l'Etat qui a aussi des intérêts, notamment dans la distribution du gaz. Et elles doivent être traitées finalement en lien avec les exigences que pose l'Etat par rapport à ce que nous pourrions faire de la plus-value éventuelle sur la vente de ces actions. Ces éléments-là sont en cours de discussion. Nous avons eu des négociations très serrées encore cette semaine avec l'ensemble des partenaires que je viens de citer. Nous avons des négociations en cours encore en janvier. Toute la première moitié de janvier, des séances sont d'ores et déjà agendées pour aboutir sur ce dossier. Mais nous avons aujourd'hui des acheteurs intéressés pour ces actions. Le prix est quasiment fixé. Donc nous pouvons vous rassurer sur notre capacité à aboutir sur ce projet.

S'agissant du transfert d'actions de SIM de La Chaux-de-Fonds au Locle, là aussi, le Conseil communal du Locle est entré en matière. Le prix des actions, c'est-à-dire la valeur de la société, a été évalué conformément à la convention d'actionnaires qui lie les deux villes au sein de SIM. Le Locle doit prendre position maintenant sur les propositions qui lui ont été faites, mais il a pris une position favorable de principe

sur ce transfert d'actions. Je suis obligé d'ajouter que cette opération est liée à la précédente. Donc là aussi, il y a une certaine complexité au dossier.

Finalement, Mme Morel, je crois que c'est vous qui remerciez le service financier, en soulignant les conditions dans lesquelles il travaille. Je ne peux que m'associer à ces remerciements vu les exigences que nous faisons peser sur ce service, dont je salue la présence du chef au fond de la salle.

M. Fivaz a relevé qu'il fallait frapper fort à la porte du Château. Nous ne manquons pas de le faire. Nous serons plus forts si vous frappez avec nous; je ne développe pas davantage. Mais je crois que nous le faisons dans le même esprit que celui que vous avez souligné, à savoir non pas de mendier, mais de faire reconnaître le rôle que peut jouer cette ville.

Mme Gazareth, les interventions du Conseil général sur la fiscalité des groupes sont en cours de traitement par les autorités cantonales, en tout cas pour certaines d'entre elles. Le Conseil communal sera reçu en janvier également par une commission du Grand Conseil pour défendre le point de vue qui a été développé par vous ici même sur la question de la répartition de l'impôt sur les personnes morales.

M. Monnard, sur la garantie par rapport à la vente des titres et sur l'état de la fortune, je crois avoir répondu à vos questions.

Reste finalement la question de savoir si SIM est notre vache à lait.

M. Pierre-André Monnard, lib.-PPN : Je n'ai pas dit ça !

M. Laurent Kurth, vice-président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) : Vous ne l'avez pas dit comme ça, mais enfin, ça me permet d'aller un peu plus vite. J'aimerais rappeler que les revenus des Services industriels dans les comptes de la Ville étaient encore de Frs 6'500'000.- en 2000 et de Frs 6'375'000.- en 2003. Ils avaient un peu baissé entre les deux, mais ils étaient remontés en 2003. Ils sont à Frs 6'230'000.- dans le budget 2007. C'est dire que nous n'avons pas exagéré dans les ressources sollicitées de SIM. Mais il est vrai qu'il y a un effort extraordinaire d'environ 1,6 million lié à l'éclairage public. J'aimerais d'abord dire que c'est un effort réel de la part de la société, mais c'est une société qui aujourd'hui va bien et qui ne sert que 6% de dividendes sur le nominal des actions et pas sur la valeur boursière des actions (en comparaison avec ce qui se fait dans d'autres sociétés privées). C'est dire que la rémunération que SIM sert à la Ville n'est pas excessive en regard de la pratique du secteur privé. Encore une fois, c'est vrai, il y a un effort important pour l'éclairage public qui est fait. Mais ça me paraît être conforme à la santé respective des partenaires.

Sur le point de l'augmentation de la masse salariale pour les hauts salaires, très rapidement, il y a peut-être un malentendu. Il n'a pas été question pour le Conseil communal, et là j'espère que nous ne nous sommes pas fait mal comprendre, d'augmenter spécialement les hauts salaires. L'effort qui a été consenti, c'est la moitié de la compensation de l'inflation pour les personnes qui se situent, après l'opération du changement du système salarial, en dessus de leur classe de traitement. Quelle soit la première classe ou la dernière classe de traitement dans l'échelle, on a des gens qui sont en dessus. Donc nous avons des relativement petits salaires et des relativement grands salaires pour ces personnes-là. Ça fait deux ans que ces

personnes ne reçoivent ni progression de salaire, contrairement à leurs collègues, ni compensation de l'inflation et qu'en plus, on leur demande un effort de 2,5% sur les traitements. Il est vrai que dans la négociation avec le syndicat cet effort a été relevé. Le Conseil communal a estimé qu'il pouvait faire un effort de la moitié de la compensation de l'inflation. J'aimerais mettre ça en parallèle avec l'effort qui est fait pour rapatrier plus vite les gens qui sont en dessous du minimum. Le Conseil communal a souhaité revenir sur une situation la plus normale possible et par normale, il entend aussi le principe de la compensation de l'inflation. Et il a voulu par conséquent faire ce geste. Je n'ai malheureusement pas la somme avec moi aujourd'hui, mais ce sont quelques milliers ou quelques dizaines de milliers de francs sur l'ensemble de la masse salariale qui est concernée par cette demi-indexation. Je crois avoir répondu concernant les mesures envisagées pour saisir les opportunités de renforcer l'assiette fiscale.

J'espère avoir répondu concernant la problématique démographique liée à la problématique immobilière, les projets industriels qu'il nous faut absolument pouvoir saisir. Sinon, je vous laisserais réintervenir au niveau du service économique dans l'examen de détail.

M. Borel, je crois qu'il y avait peu de questions qui attendaient des réponses particulières.

M. Legrix, la comparaison avec Le Locle. J'ai dit tout à l'heure les rôles, les infrastructures que nous assumions ici : piscine couverte, centre sportif, théâtre, salle de musique.

Peut-être êtes-vous fatigué, M. Legrix d'entendre que l'administration est à la limite. Je pense qu'elle est parfois elle-même fatiguée aussi d'entendre qu'elle est systématiquement favorisée quand elle compare les conditions dans lesquelles elle travaille avec d'autres entreprises et d'autres collectivités publiques. Il n'est pas exact de dire qu'il n'y a que la motivation financière auprès des collaborateurs et que s'ils étaient si mal traités que cela, ils partiraient. Pour certains, l'idée du service public a encore une valeur. Ce n'est pas une raison pour exploiter plus qu'il ne doit cette valeur auprès des collaborateurs.

Sur la diminution des effectifs, c'était une remarque de M. Legrix également, le Conseil communal a été, je crois, très transparent dans l'identification des services dans lesquels les effectifs diminuaient. Il a indiqué très clairement dans le rapport qu'une grande partie des baisses d'effectifs était liée à la sortie de la police. Mais j'aimerais quand même rappeler que lorsque le Service d'Interventions et de Secours a été régionalisé et que La Chaux-de-Fonds a inscrit dans ses budgets l'ensemble des collaborateurs qui assumaient dorénavant une tâche régionale, nous avons eu une augmentation d'effectifs. Je n'ai pas entendu beaucoup de précautions de la part de ceux qui nous reprochaient à l'époque des augmentations d'effectifs. Je souhaiterais qu'il y ait similitude aussi de raisonnement.

Pour ce qui est des comparaisons de charges entre les budgets de la police, les Frs 800'000.- sont réalisés. Nous n'avons pas changé de discours. Ils sont réalisés entre les comptes 2005 et le budget 2007. Nous n'avons jamais dit autre chose. Il est vrai que du budget 2006 au budget 2007, ça ne fait plus que Frs 500'000.-, parce que le budget 2006 était meilleur de Frs 300'000.- par rapport aux comptes 2005. Mais des

comptes 2005 au budget 2007, les Frs 800'000.- sont réalisés. Je crois même un peu mieux, mais je n'ai plus le chiffre précis en tête.

Mme Josette Frésard, conseillère communale (Sécurité) : Frs 1'226'000.-.

M. Laurent Kurth, vice-président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) : Donc même nettement mieux.

Le Temps est un journal sérieux. Je vous le concède, mais les journalistes ne sont pas des financiers. Je ne développerai pas non plus davantage.

Vous avez des réponses dans les remarques aux comptes concernant l'absence de recettes concernant la fusion avec Le Locle. Nous pouvons les reprendre tout à l'heure si vous le souhaitez.

Concernant la cage aux lynx, à tout prendre, je préfère payer Frs 125'000.- pour refaire une cage plutôt que d'envoyer le service du domaine public poursuivre le lynx en ville. C'est dans cette situation que nous nous trouvons aujourd'hui, puisque la cage n'est plus suffisamment sûre.

Pour le reste des questions de détail, je vous renvoie à l'examen de détail du budget, si ce n'est sur un point, les poires pour la soif évoquées par M. Legrix concernant les intérêts passifs et les intérêts de retard. Je vais me plonger dans une note que m'a préparée le chef du service financier.

Première question, intérêts passifs. L'augmentation des intérêts passifs est évidemment aussi une conséquence de la crise financière que nous traversons, mais le budget 2007 a été élaboré de la manière suivante : M. Barbezat a pris l'état des emprunts de la Ville avec une dette brute qui a augmenté de 36,5 millions entre 2005 et 2007. L'insuffisance du financement selon le budget 2006 était de 53 millions. Il l'a volontairement limité à 30 millions pour tenir compte de remboursements de l'Hôpital neuchâtelois, mais dont les informations que nous recevons fluctuent régulièrement ces dernières semaines, donc nous avons de la peine à planifier les remboursements de l'Hôpital neuchâtelois. C'est en train de se préciser, mais lors de l'élaboration du budget, nous avons des indications encore relativement peu précises. Nous avons limité en l'occurrence l'insuffisance de financement à 30 millions. Les taux d'intérêts moyens sont de 3,8. M. Barbezat m'indique que ça tient compte de la situation du marché financier avec une légère tendance à la hausse des taux. Nous avons un compte courant de la Caisse de pensions qui est exceptionnellement bas à moins de 9 millions et rémunéré très proche du taux des emprunts moyens de la Ville, c'est-à-dire à 4%. Et une dette flottante qui est de l'ordre de 10 millions, elle aussi relativement basse et peu utilisée en 2006, compte tenu des premiers remboursements reçus de l'Hôpital.

Deuxième question que vous aviez posée sur les intérêts et placements à terme. J'aimerais signaler (mais nous pouvons revenir dans le détail volontiers dans une commission financière), qu'il y a eu des fluctuations entre les comptes 2005, le budget 2006 et le budget 2007, parce que les informations que nous recevions de l'Etat concernant le rachat des bâtiments du Secondaire II, concernant les remboursements de l'EHM, font que nous avons des modifications relativement importantes. Une information sur le plan technique, des montants qui figuraient en imputation interne en 490 300 en 2005 pour être précis étaient de Frs 3'145'000.-. Nous

les retrouvons aujourd'hui dans les comptes qui ne sont plus des imputations internes, c'est-à-dire c'est le montant de Frs 3'100'000.- comparés à Frs 2'900'000.- dans le compte 420 1000.

Voilà pour les principales explications, mais je reviens volontiers dans le détail en dehors de la séance plénière. Je pense que sinon, on pourrait s'y perdre.

M. Alain Parel, président : Merci. La parole est-elle encore demandée ? M. Legrix.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : J'aurais une remarque à faire sur un chiffre que M. Kurth a donné avant. Je crois que c'est important, parce que les journalistes notent quand même les chiffres. Nous ne sommes pas 12,9% plus cher que Le Locle, nous sommes 42,9% plus cher que Le Locle.

M. Laurent Kurth, vice-président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) : Vous avez raison, M. Legrix.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : On n'est peut-être pas à 30% près, mais ce n'est pas négligeable de donner les bons chiffres.

Concernant l'explication que vous venez de nous donner par rapport aux intérêts, j'ai quand même un point d'interrogation. S'il est vrai que l'Hôpital neuchâtelois doit reprendre les bâtiments et que des emprunts doivent diminuer en conséquence, je pense que dans le budget que vous établissez, si la transaction n'est pas faite à l'heure à laquelle elle était prévue, les intérêts doivent vous être versés dans un revenu de la part de l'Hôpital neuchâtelois. L'explication que vous avez donnée c'est que ça n'a pas encore eu lieu, donc vous ne l'avez pas pris dans votre calcul des intérêts. Mais laissez-moi vous dire que si j'étais à votre place et que l'Hôpital neuchâtelois ne respecte pas ses engagements à la bonne date, pendant le temps qui court sur ces X dizaines de millions, ils vous doivent des intérêts. Donc le moment où vous allez les encaisser au niveau de votre entrée cash ne doit pas avoir une incidence sur les résultats du compte de fonctionnement. Je reste persuadé que le montant de 2,8 millions que nous avons en plus dans ces comptes est trop élevé et que ce chiffre est surévalué. Ce n'est contre personne que je dis cela, mais pour moi, ce chiffre est surévalué. A d'autres époques, on m'a dit que j'avais tort. Lorsque nous ferons les comptes, nous regarderons. Je peux vous assurer que vous n'aurez pas les 2,8 millions, à condition que vous ayez fait le nécessaire vis-à-vis de l'Hôpital neuchâtelois. Mais je pense qu'il y a là clairement un problème dans le budget qui nous est soumis.

M. Alain Parel, président : Merci. La parole à M. Kurth.

M. Laurent Kurth, vice-président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) : M. Legrix, je me réjouis de pouvoir vous donner raison. Ça serait une bonne nouvelle pour le bouclage des comptes 2007.

Vous nous aviez interpellé sur des rubriques de charges d'intérêts. La gymnastique que nous devons faire touche des comptes différents, avec notamment

le Secondaire II et l'EHM, à quoi s'ajoute encore le prix auquel nous vendrons les actifs dont nous parlions tout à l'heure, qui vont aussi nous permettre de désendetter à des hauteurs différentes. Admettez que ça fait quand même quelques marges de fluctuation qui ne sont pas tout à fait dérisoires. L'année passée, nous considérons que nous allions vendre les bâtiments du Secondaire II. Nous avons donc considéré que nous nous désendetterions avec des charges d'intérêts en moins, avec des recettes en moins également. Entre temps, le Conseil d'Etat nous a dit qu'il n'achetait plus. Donc nous avons dû remettre ces éléments dans l'endettement du budget 2007, alors que nous les avions sortis dans nos calculs. Et ensuite, je ne sais plus si nous avons calculé des remboursements d'intérêts ou des loyers, mais de toute façon, nous avons des intérêts passifs à enregistrer. Donc vous avez des fluctuations d'un exercice à l'autre, simplement en fonction de l'état des négociations. Je ne vous cache pas que sur ces domaines, il y a une part d'incertitude. Il n'y a eu aucune intervention politique, donc celui qui vous parle ne s'est pas ménagé des coussins sur l'estimation des investissements. Sur ce plan-là, je fais confiance au service financier qui fait ces calculs et qui a tous les éléments pour les faire beaucoup mieux que moi. Par conséquent, je m'en remets à ses calculs. J'assume politiquement les marges qui pourraient être constatées au moment des comptes, compte tenu de l'incertitude qui est la nôtre à ce niveau-là. Je ne suis pas en train de vous dire que vous attaquerez M. Barbezat aux comptes, vous m'attaquerez moi s'il y a des écarts qui vous paraissent scandaleux. Mais je dis simplement qu'il n'y a pas d'intervention politique pour essayer de se réserver une marge de manœuvre dans ces calculs-là. Je ne peux pas être plus précis à ce niveau-là, mais je reprends volontiers si c'est souhaité en commission financière.

M. Alain Parel, président : Merci. La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc formellement voter l'entrée en matière. Que toutes celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière le fassent savoir en levant la main.

L'entrée en matière est acceptée par 38 voix sans opposition.

M. Alain Parel, président : Je vous propose maintenant une pause au Flic-Bar. La séance est suspendue. A tout à l'heure.

PAUSE

M. Alain Parel, président : Mesdames, Messieurs, un petit peu de silence !

Tout d'abord, Mme Frésard nous demande de l'excuser. Pour raison privée, elle a dû malheureusement nous quitter. Ses collègues du Conseil communal se partageront les réponses aux questions qui pourraient être posées.

Nous allons prendre l'examen de détail du budget.

Administration générale

M. Laurent Iff, lib.-PPN : Peut-être juste avant qu'on commence, une question en forme de boutade. Vu que visiblement ce soir nous allons quasiment tous être

d'accord, nous évoquions à la pause la possibilité de déjà voter et après ceux qui auraient encore des questions à poser sur le budget, vu que nous allons visiblement tous l'accepter, qu'ils puissent rester en compagnie de ceux qui sont intéressés ! RIRES. APPLAUDISSEMENTS. Je vous fais la proposition de modification de l'ordre des débats, si ça peut vous intéresser ou pas.

M. Alain Parel, président : Malheureusement, formellement, nous devons faire la discussion de détail pour que le budget soit approuvé. Mais nous pourrions modifier le règlement du Conseil général dans le futur !

110 Conseil communal

M. Daniel Musy, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais très rapidement interpeller le Conseil communal sur les liens et les discussions existant en cette période difficile pour notre Ville entre le Conseil d'Etat et La Chaux-de-Fonds; La Chaux-de-Fonds en particulier et en l'occurrence, notre Conseil communal. Les rencontres entre nos deux exécutifs se déroulent-elles régulièrement, dans un bon climat, dans une écoute attentive de la part de l'autorité cantonale ? Voilà ma question. Ces rencontres permettent-elles de faire avancer les positions ? Le rééquilibrage que notre Conseil dans sa majorité, sinon dans son unanimité, appelle de ses vœux. Il faut dire que la question le préoccupe après la séance de réflexions des Rencontres de décembre au Club 44, séance à laquelle deux représentants de notre Conseil d'Etat ont participé avant de brutalement la quitter. Brutalement, parce que c'était juste avant le moment où les représentants de nos deux villes ont fait d'importantes interventions. Comme élu ayant participé avec un autre de mes collègues à cette séance, j'ai été surpris, d'ailleurs comme la presse locale, par cette, disons-le aimablement avant les fêtes de Noël, désinvolture.

M. Serge Vuilleumier, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Comme M. Iff, je préférerais aussi être au match de hockey maintenant, plutôt que poser les questions que je vais poser. Mais étant entendu que je ne fais pas partie de la commission financière, je me permets de les poser, puisque l'occasion m'en est donnée ce soir. Mais il est vrai aussi que ces questions-là sont plutôt modestes en comparaison de celles que vient de poser M. Musy maintenant.

A propos du parc régional du Doubs, alors que les activités du parc naturel du Doubs continuent et qui plus est que le Conseil Fédéral et les Chambres ont reconnu l'utilité de tels parcs, que proche de chez nous le parc naturel de Chasseral se met en place, il nous intéresserait de savoir pourquoi la Ville de La Chaux-de-Fonds pour la deuxième année consécutive ne subventionne pas le parc naturel du Doubs en sa forme actuelle.

J'aurais une deuxième question puisque j'ai la parole, M. le président. A savoir, je crois savoir qu'un groupe de travail des villes de l'Arc jurassien, c'est en relation avec les cotisations aux villes du réseau de l'Arc jurassien, a été mandaté pour entre guillemets sauver l'orchestre professionnel attaché à l'HEM. Notre ville est aussi partie prenante pour la Haute Ecole de Musique. J'aimerais savoir pourquoi ce groupe est formé uniquement des villes de Bienne, Neuchâtel, Yverdon et Morat, en

faisant pratiquement l'impasse sur les villes des Montagnes ainsi que sur les villes de l'Arc jurassien, membres de cette association. Merci.

123 Service informatique communal

M. Jean-Charles Legrix, UDC : M. le président, Mesdames et Messieurs. Au poste 310 1200, formules administratives imprimées, il y a un total de Frs 200'200.-. Peut-on avoir un détail des gros postes de ce montant important ?

Au poste 490 0600, participation au traitement de l'information, il y a une très forte baisse. Dans les commentaires, il est écrit : suppression de la refacturation interne aux écoles. Pourquoi a-t-on supprimé cette refacturation interne ?

150 Transport

M. Jean-Charles Legrix, UDC : M. le président, Mesdames et Messieurs. Au compte 361 0800, participation aux transports publics régionaux, nous aimerions savoir exactement à quoi correspond l'augmentation de Frs 300'000.- d'une année sur l'autre entre le budget 2006 et le budget 2007.

M. Alain Parel, président : Merci. Les réponses du Conseil communal, M. Hainard.

M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames, Messieurs. A la question de M. Musy, oui, il y a des rencontres entre le Conseil d'Etat et le Conseil communal. Oui, le climat est serein. Oui, le Conseil d'Etat a une oreille non seulement attentive, mais une attitude polie. RIRES. Nous devons constater simplement que le Conseil d'Etat est obnubilé par les finances, par le frein aux dépenses, et qu'il a parfois tendance à ne pas avoir de vision politique d'avenir.

J'ai perdu mes notes, je parlerai donc sans notes ! Concernant les Rencontres de décembre et la non-présence de conseiller d'Etat ou de conseillère d'Etat, nous devons dire que le Conseil communal a lui aussi été choqué, et que le Conseil d'Etat est seul maître de ses horaires et de l'image qu'il veut donner à la population.

M. Legrix, concernant le point 123, compte 310 1200, il s'agit donc des photocopies qui ont été rassemblées au SIC (Service Informatique Communal). Les grands postes sont l'école primaire avec 1'830'000 copies noir et blanc à 2,7 centimes la copie, ce qui fait Frs 49'410.- et l'école secondaire avec 1'536'000 copies noir et blanc, ce qui fait Frs 41'472.-. Dans le compte des écoles sous 405, école primaire, sous le compte 310 3000, matériel d'enseignement, vous trouverez qu'il y a une baisse de Frs 60'000.- entre le budget 2006 et le budget 2007. A l'école secondaire, le 410, malheureusement, ce transfert n'a pas été fait.

Toujours au 123, Service Informatique, compte 490 0600, il n'y a plus de facturation entre les services selon la décision des finances, sauf exception quand les services sont subventionnés ou que ce sont des comptes auto-financés, comme la STEP ou comme la taxe déchets. Entre le 39 et le 49 qui sont les imputations dans un sens ou dans l'autre, en charges ou en recettes, c'est de toute façon toujours équilibré.

Je crois avoir répondu aux questions qui me concernaient.

M. Alain Parel, président : Merci, M. Laurent Kurth.

M. Laurent Kurth, vice-président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) : Avant de répondre à M. Vuilleumier, j'aurais envie de lui demander à quelle heure se termine le match, pour que nous calibrions nos réponses de façon à être sûr que nous vous faisons partager une fois par année au moins notre pensum jusqu'au bout.

M. Serge Vuilleumier, soc. : Ça dépend s'il y a des prolongations ou des penalties !

M. Laurent Kurth, vice-président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) : Plus sérieusement pour le parc naturel régional du Doubs et de Chasseral, la subvention est maintenue. Je n'ai pas recherché pour l'exercice 2006 dans quel compte elle était, mais pour 2007, elle figure au compte 755, service d'urbanisme et de l'environnement, chapitre urbanisme, rubrique 365 0900 pour un montant de Frs 4'000.-, sous subventions diverses. Ça représente Frs 2'000.- pour le parc naturel régional du Doubs et Frs 2'000.- pour le parc naturel régional de Chasseral. Il y a une diminution relativement importante depuis quelques années; nous sommes passés de Frs 12'000.- à Frs 8'000.- à Frs 6'000.- à Frs 2'000.- pour le parc du Doubs et nous avons rajouté Frs 2'000.- pour Chasseral. Vous savez qu'il y a un débat au niveau national pour savoir si les villes peuvent participer à ces parcs naturels. Nous avons choisi dans cette période transitoire où ces parcs préparent leur structure et leur fonctionnement, de ne pas se séparer de cette dynamique que nous trouvons intéressante, quand bien même la loi nous dit que les villes en principe ne devraient pas y être. Donc de rester associé, au même titre que les autres communes, pour la partie de la population de la ville qui n'est pas située en zone urbaine. C'est globalement comme cela que nous sommes arrivés à ces Frs 2'000.-. C'est un calcul approximatif; ensuite nous avons arrondi, mais nous sommes à ces montants-là. Donc la subvention est maintenue pour les deux parcs. Excusez-moi, je suis en train de perdre ma voix. J'arriverai peut-être au match avant vous !

Pendant qu'on y est, une petite précision, comme président de Centre-Jura, qui regroupe les communes d'une partie du Jura-bernois et des Montagnes neuchâteloises, on se fait régulièrement interpellé sur le fait que ces deux parcs sont bloqués dans l'avancement de leurs projets, par l'absence de politique cantonale des parcs régionaux. Vous savez que le canton de Berne a vraiment élaboré une politique avec des objectifs, des montants budgétés pour soutenir ces éléments, qui ne sont pas seulement des marottes d'écologistes, mais qui sont vraiment des projets, qui, sur le plan touristique, sur le plan du développement durable, peuvent avoir un intérêt relativement important et aussi pour la mise en valeur du patrimoine. Le canton de Neuchâtel se fait vraiment régulièrement interpellé par l'absence de politique qu'il a dans ce domaine. Chasseral nous dit être ralenti par cette absence, puisque le parc naturel de Chasseral touche aussi le Val-de-Ruz et les deux villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Encore la semaine dernière, mes partenaires bernois m'ont

interpellé à ce sujet. Mais pour La Chaux-de-Fonds, il n'y a pas de réserve. Nous souhaitons rester associé à ces démarches.

Pour ce qui est du réseau des villes de l'Arc jurassien, j'aimerais préciser que ce réseau des villes, qui certes comprend Morat dans ses membres depuis quelques années (ça date de 2002 ou 2003), regroupe l'ensemble des villes et petites villes de l'Arc jurassien, c'est-à-dire non seulement Bienne, Neuchâtel, Yverdon, mais aussi Delémont, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et les villes comme Moutier, Saint-Imier, Tramelan et j'en oublie. La réflexion qui est faite dans le comité qui regroupe en fait les plus grandes de ces villes, c'est de dire que nous devons dans l'Arc jurassien essayer d'une part de développer une identité commune, mais aussi de développer l'idée d'une agglomération en réseau, d'un réseau de villes qui ensemble peut revendiquer des infrastructures comparables à ce qui se passe dans de plus grandes villes ou dans les petites métropoles que nous avons en Suisse. Mais évidemment que si à Bienne, à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds, à Yverdon, à Delémont et au Locle nous voulons notre théâtre, nos 156 musées, notre école de musique, notre école d'ingénieurs et je ne sais pas quoi d'autre, à l'évidence, nous n'allons pas nous en sortir. Donc l'idée est de dire est-ce que nous ne pouvons pas imaginer que telle institution qui se trouve à Bienne, c'est l'institution de l'Arc jurassien, et qu'en échange, telle autre institution qui se trouve à La Chaux-de-Fonds, c'est l'institution de l'Arc jurassien ? C'était un peu ce qui prévalait à l'époque et qui prévaut toujours partiellement en tout cas pour le TPR. L'exercice qui vient d'être lancé au niveau du réseau des villes de l'Arc jurassien, c'est de donner trois mandats pour essayer d'avancer sur des sujets très concrets.

Le premier étant celui de la musique. En disant que Neuchâtel seul peut-être ne peut pas défendre une Haute Ecole de Musique, mais en revendiquant une Haute Ecole de Musique pour l'Arc jurassien, peut-être que nous arrivons à conserver cette compétence sur l'Arc jurassien. Vous savez qu'une des compétences nécessaires pour conserver la Haute Ecole de Musique, c'est la présence d'un orchestre professionnel. Bienne en a un. Neuchâtel est en train d'en regrouper deux, mais celui de Bienne est menacé de partir à Berne. Donc nous sommes dans cette logique centralisatrice Bâle, Berne et l'Arc lémanique qui font éclater l'Arc jurassien. On se demande dès lors ce que nous n'arrivons pas à créer un orchestre professionnel de l'Arc jurassien avec un contrat qui dit qu'il tourne dans les différentes villes, etc., même s'il est basé à Bienne ou à Neuchâtel, peu importe. Nous pourrions ainsi avoir la Haute Ecole de Musique à Neuchâtel, l'orchestre à Bienne, mais qui soient les deux des institutions de l'Arc jurassien.

Nous avons un mandat comparable qui a été donné dans le domaine du tourisme où les choses sont beaucoup plus avancées, mais où nous souhaitons passer la vitesse supérieure et faire des propositions concrètes de la même nature. Nous venons aussi de donner un même mandat lié au secteur de l'énergie où nous estimons que l'Arc jurassien peut se profiler comme une région qui met en avant l'utilisation d'énergies renouvelables, d'énergies douces. Il y a tout le parc des éoliennes de Mont-Crosin. Il y a toute une série d'éléments de cette nature que nous pouvons mettre en valeur. Donc nous venons de donner trois mandats modestes, quelques milliers de francs, entre toutes ces villes qui sont consacrés à mandater quelqu'un pour essayer d'y voir clair. Le mandat démarre ces jours-ci sur les trois sujets.

Nous en avons un quatrième pour lequel nous avons reçu un mandat de l'assemblée générale, mais que nous n'avons pas encore évoqué, parce que les négociations sont déjà tellement avancées que nous avons de la peine à reprendre maintenant au niveau du réseau des villes la problématique. Mais nous y viendrons peut-être tout à l'heure avec votre interpellation, c'est la question des Hautes écoles.

Pour la question de M. Legrix concernant les transports, vous savez que pour les transports, nous recevons une facture du Canton et qu'elle est calculée en fonction de la charge globale assumée pour les transports publics dans le canton, répartie ensuite entre les communes pour 50% si je me souviens bien, et en fonction de points qualitatifs ou de points habitants qui incluent non seulement la population mais aussi la desserte en transport public de chacune des communes. On compte des nombres d'arrêts, des fréquences par arrêt. Je vous passe le détail, ce sont des formules assez longues qui permettent de calculer cela. Ce qui s'est passé pour 2007, selon les informations que nous avons reçues, c'est effectivement Frs 300'000.- de plus sans que l'offre se soit améliorée à La Chaux-de-Fonds, parce que le Canton a mis à charge de ce pot commun des transports quelques centaines de milliers de francs pour financer l'équipement de tous les bus qui avaient plus de tant d'années, de filtres à particules. Je suis obligé de dire que nous n'avons pas été beaucoup consultés avant de recevoir cette partie-là de la facture. Nous avons ensuite l'Etat qui a décidé de remettre la subvention qu'il avait retirée en 2006. Il avait réduit la subvention à l'onde verte. Il a remis cette subvention à l'onde verte qui est aussi mis à charge du pot commun. Cela fait donc deux éléments d'augmentation de charges globales au plan cantonal. Surtout nous avons des villes, en particulier Neuchâtel qui je crois a supprimé une ligne de bus, mais nous avons des communes qui ont supprimé des prestations ou dans lesquelles nous avons enlevé un arrêt. Cela veut dire que c'est comme la péréquation, sans que nous ayons bougé, en termes relatifs, nous avons augmenté. Ces trois éléments justifient les Frs 300'000.- de prévision d'augmentation de la charge pour la Ville de La Chaux-de-Fonds.

M. Alain Parel, président : Merci. M. Legrix.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : J'ai une petite question par rapport à la réponse qui nous a été donnée par notre président. Est-ce que vous pouvez nous dire l'effet de l'erreur sur le budget ? Le montant que ça représente et dans quel sens l'erreur est; si le budget est trop positif ou trop négatif.

M. Alain Parel, président : M. Hainard.

M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : "*Errare humanum est, perseverare diabolicum*". RIRES. Comme chacun le sait ! C'est à l'école secondaire, une valeur de Frs 41'472.-. Cette dépense de Frs 41'472.- a été budgétée sur l'école secondaire qui a oublié de l'enlever, et elle a été budgétée au SIC. Quand nous avons fait le budget 2007, nous avons dit à tous les services de ne plus mettre les photocopies, et que ce serait le SIC qui vous demanderait de combien vous en avez besoin, nous multiplierons par les prix

coûtants et il le mettra sur le fameux compte 123 dont vous avez parlé. L'erreur est de Frs 41'472.- de trop dans les charges.

M. Alain Parel, président : Merci. M. Berberat.

M. Didier Berberat, conseiller communal (Instruction publique et affaires sociales) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je peux confirmer ce qu'a dit le président de la Ville. Effectivement, il y a eu un problème de coordination entre la direction administration des écoles et celle de l'école secondaire, dans le sens où tout ce qui est pédagogique, tout ce qui est métier reste de la compétence des directeurs pédagogiques pour mettre au budget. Je pense que l'instruction qui voulait qu'on mette toutes les photocopies au SIC n'a pas été suivie d'effets en ce qui concerne l'école secondaire. Par contre ça a été fait pour l'école primaire et l'école enfantine. Donc ce sont effectivement une quarantaine de milliers de francs. Ça me permet aussi de dire que le nombre de photocopies paraît grand, soit plus d'un million par école. Il faut savoir qu'il y a une politique qui est voulue par le Canton, qui fait qu'il y a de moins en moins de manuels scolaires et de plus en plus de feuilles volantes qui sont distribuées. Si vous avez des enfants d'âge scolaire, vous constaterez qu'ils reçoivent toujours plus de feuilles photocopiées. Le bon temps où nous avions des manuels scolaires est un peu révolu. Ça permet d'être plus souples, d'être plus créatifs, mais ça a un coût. Nous nous sommes déjà plaints auprès du Canton; en fin de compte, c'est la Ville qui doit supporter ce genre de coûts.

Nous devons améliorer le budget de Frs 41'000.- qui sont en trop. Mais il ne faut pas trop se réjouir, parce que j'ai appris que les cotisations à la Caisse de remplacement en fonction de l'absentéisme vont sûrement augmenter l'année prochaine dans toutes les écoles du canton, ce qui fait que cette somme risque d'être passablement utilisée pour ce genre d'augmentation. J'espère qu'il n'y aura plus d'erreur comme cela. Je pense que maintenant que j'ai une machine à calculer, ça va mieux se passer ! RIRES.

200 Service des bâtiments

M. Jean-Charles Legrix, UDC : 200, service des bâtiments, traitement du personnel d'entretien. On a une augmentation de 25% sous cette ligne. A un moment donné, j'avais pensé que c'était lié au fait que vous avez dit que vous alliez reprendre le nettoyage des WC publics, mais ils sont sous un autre centre. J'aimerais savoir pourquoi il y a 25% d'augmentation dans l'entretien sous ce poste.

205 Forêts

M. Hughes Chantraine, UDC : Oui, M. le président, 205, forêts. Au niveau des comptes, nous avons beaucoup de charges et nous n'avons pratiquement aucune rentrée. Je sais que le service des forêts est passé, si j'ose dire, sous la juridiction de la commune du Locle. En l'occurrence, j'ai cherché quand même au niveau du département des finances où se trouvaient les rétrocessions de la Ville du Locle concernant l'exploitation forestière des domaines communaux de La Chaux-de-

Fonds. Je ne les ai pas trouvées. Peut-être que ma recherche a été trop succincte, auquel cas la réponse du Conseil communal le restera aussi. Mais ça me ferait plaisir de savoir où ça se trouve. Merci.

210 Gérance, secrétariat

M. Alain Parel, président : Nous sommes là devant une interpellation du parti radical-libéral, résiliation des baux aux abattoirs. Mme Morel.

Interpellation de Mme Morel

Résiliation des baux aux Abattoirs

Les présidents de groupes ont reçu un courrier de l'Etude Tissot les informant qu'elle a présenté au nom de M. Bühler, exploitant des abattoirs, une requête en annulation de congés et subsidiairement en prolongation de baux suite à leur résiliation par la Commune pour le 30 septembre 200.

L'affaire semble bien compliquée et, vu de l'extérieur, nous nous garderons pour le moment de prendre parti pour l'un ou l'autre des protagonistes de cette affaire. Néanmoins, renseignements pris, nous constatons que le Conseil communal met en péril une PME de la ville qui occupe 15 personnes avec M. Buhler, à savoir :

- 1 personne franco-suisse habitant à Villers-le-Lac
- 2 personnes frontalières habitant à Morteau
- 2 auxiliaires payées à l'heure de la Chaux-de-Fonds
- 2 indépendants de La Chaux-de-Fonds (une fille qui travaille au magasin et un monsieur qui travaille aux abattoirs, en cas de surcharge de travail)
- 6 employés de La Chaux-de-Fonds.
- 2 chefs d'entreprise de La Chaux-de-Fonds, Mme et M. Bühler

Il s'agit donc de garder 12 contribuables de La Chaux-de-Fonds. Les finances de notre ville étant au plus mal, nous ne pouvons nous permettre de sacrifier ces postes de travail en vue d'une valorisation future des abattoirs, sans avoir d'abord trouvé une solution pour l'entreprise Bühler.

Nous attendons du Conseil communal qu'il nous confirme qu'il mettra tout en oeuvre pour que l'entreprise Bühler puisse poursuivre son activité à La Chaux-de-Fonds et, si cela s'avère nécessaire, qu'il prolonge les baux jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée.

Mme Sylvia Morel, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je ne vais pas développer cette interpellation. Je pense qu'elle est suffisamment claire. Simplement, je regrette de devoir intervenir de la sorte, car pour nous, l'importance de chaque PME de cette ville est indiscutable. Nous aimerions savoir ce que le Conseil communal entreprend pour sauver tous ces postes de travail dans notre ville.

211 Bâtiments locatifs

M. Jean-Charles Legrix, UDC : C'est ma dernière question dans ce domaine ! RIRES. Bâtiments, compte 330 2000, pertes sur loyers. Non, non, je vous assure, après, c'est fini ! Nous avons 270% d'augmentation des pertes sur loyers. C'est quand

même inquiétant entre 2005 et 2007. J'aimerais savoir si le fait que nous perdions comme ça plus au niveau de l'encaissement des loyers est peut-être lié à un certain côté sympathique du Conseil communal qui tient compte de différents éléments sociaux pour peut-être moins recourir aux remboursements de ce qui est dû. Parce que 300% d'augmentation en deux ans, c'est quand même inquiétant.

M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Concernant le service 200, intendance des bâtiments, compte 306 100, c'est une augmentation de poste. Donc un poste n'a pas été repourvu à l'essai dès 2004. Nous avons prévu ce poste en 2007. La décision n'est pas prise de le repourvoir en 2007. Je vous en parlerai encore ce soir, il y a un projet que l'intendance des bâtiments pourrait s'occuper d'autres bâtiments que les bâtiments de la ville; clairement dit, certains bâtiments de l'Etat. Si cela devait arriver, le poste est prévu au budget. Je tiens aussi à faire remarquer qu'en 2004, il y avait six postes; actuellement pour ce même travail, il y a trois postes repourvus. De ces trois postes, nous en avons mis un quatrième, mais la décision n'est pas prise d'engager.

Concernant le compte 330 2000, gérance, nous avons Frs 20'000.- qui sont budgétés. Ce sont des pertes sur loyers, des pertes sur débiteurs, difficilement prévisibles. En 2006, le budget était de Frs 20'000.-. Les comptes approximatifs d'aujourd'hui sont de Frs 10'700.-. En 2005, il y avait Frs 10'000.- de budget, les comptes étaient de Frs 7'405.-, vous l'avez sur le document. En 2004, il n'y avait pas de budget et il y en avait pour Frs 19'000.-. En 2003, pas de budget, Frs 10'000.-. En 2002, pas de budget, Frs 15'000.-. En 2001, pas de budget, Frs 13'000.-. Nous avons mis une valeur de Frs 20'000.-. Nous aurions pu mettre Frs 18'000.- ou Frs 15'000.-. Il est vrai que les pertes sur débiteurs sont difficilement prévisibles.

Concernant l'interpellation, résiliation des baux aux abattoirs. En préambule, le Conseil communal tient à dire toute l'importance qu'il attache à l'emploi. Ce sont d'ailleurs pour nous des ressources futures; nous en sommes convaincus. Concernant ce problème de résiliation des baux, nous sommes en instance de conciliation. De ce fait, par éthique, nous ne pouvons donner aucune information. Mais parallèlement, nous sommes quand même étonnés de la déontologie de la méthode choisie par le représentant du locataire - parce que je ne donne plus de nom, maintenant, évidemment ! RIRES. Mais je tiens à réaffirmer ici haut et fort que le Conseil communal est sensible à l'emploi. D'ailleurs, mon collègue, Laurent Kurth, vous a dit tout le mal qu'il pensait du Conseil communal parce que nous avons supprimé dans les crédits d'investissement la fameuse route des Alisiers qui devait permettre de mettre en place une zone industrielle. Sur cette route, il y avait des conduites d'eau et de gaz. Nous sommes sensibles à l'emploi, mais des choix doivent être faits.

M. Alain Parel, président : L'interpellatrice est-elle satisfaite ?

Mme Sylvia Morel, rad. : M. le président, évidemment que non. On ne nous a pas répondu. Je ne sais pas sous quelle forme vous voulez nous répondre. Mais ce que nous aimerions savoir, c'est si vous allez poursuivre cette résiliation de baux et que cette entreprise va se retrouver à la rue ou bien si vous nous assurez que vous

faites autre chose, que nous n'avons peut-être pas le droit de connaître maintenant, mais que vous êtes en train de faire autre chose que ce que vous avez commencé.

M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN : M. le président, Mesdames, Messieurs. Nous n'allons pas trop allonger là-dessus, parce qu'il est clair que nous étions déjà revenus sur les abattoirs une ou deux fois.

M. Alain Parel, président : J'ose vous demander si vous souhaitez une ouverture de débat.

M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN : Simplement pour dire que nous ne sommes pas satisfaits de la réponse.

M. Alain Parel, président : Alors vous demandez une ouverture de débat.

M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN : Si vous voulez. Mais ça risque d'aller un peu plus long. Ce n'était pas le but. Le but était simplement de savoir ce que nous allons faire par la suite. Si vous me dites ce soir que nous allons reprendre cette question-là plus tard dans un autre Conseil général, pour moi, c'est bon. Vu que nous avons quand même un délai, il y aura un recours. Mais simplement que nous sachions ce qu'il va advenir par la suite. C'est tout.

M. Alain Parel, président : Pour le Conseil communal, M. Kurth.

M. Laurent Kurth, vice-président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. On se passe un peu la balle avec mon collègue, puisque nous avons convenu de nous répartir le dossier en fonction de ce qui se passe aujourd'hui dans les abattoirs et de ce qui devrait s'y passer à l'avenir. Comme mon collègue l'a dit, nous sommes en procédure de conciliation. Ça veut dire que nous avons effectivement signifié une résiliation suite à toute une série d'événements, sur lesquels encore une fois nous ne souhaitons pas forcément nous étendre ce soir, qui font suite d'ailleurs à l'histoire qui nous avait déjà fait intervenir il y a quelques mois ou années sur ce sujet et qui par ailleurs doivent nous permettre quand même d'envisager l'avenir de ce site. Si les emplois nous tiennent à cœur, l'avenir de ce site est aussi un potentiel non seulement patrimonial, mais économique important. Nous devons nous préoccuper aussi de la façon dont nous allons envisager des travaux pour le maintenir en état pour ne pas dire le remettre en état et de la façon dont on pourra justifier devant vous la rentabilité éventuelle des travaux à venir. Ce sont toutes ces préoccupations qui sont sur la table du Conseil communal aujourd'hui, mais encore une fois, à partir du moment où nous acceptons d'entrer en procédure de conciliation devant les autorités qui sont faites pour cela, il nous paraît difficile de venir ici vous expliquer les tenants et aboutissants du dossier pour ensuite aller en conciliation avec le locataire.

Evidemment que s'il y a un nouveau projet qui doit voir le jour sur ce site, vous en serez saisis. Nous pouvons reprendre la question, y compris de l'avenir de cette entreprise, soit ici une fois que l'opération sera clarifiée du point de vue de la

procédure, soit en commission économique ou en commission financière si c'est le souhait du Conseil général. Mais ici, aujourd'hui, il ne nous paraît vraiment pas opportun de nourrir le dossier publiquement, alors même que les autorités de conciliation sont plutôt faites pour apaiser sans surcharger les voies judiciaires. Donc en clair, nous ne souhaitons pas en rajouter.

M. Hughes Chantraine, UDC : M. le président, j'avais posé une question sur les forêts, je m'attendais à une réponse relativement succincte du Conseil communal, mais peut-être pas à ce point-là ! RIRES. Un mot, une ligne budgétaire peut-être. Merci.

M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : C'était mon sens du raccourci, M. le conseiller général, veuillez m'en excuser ! Effectivement, les chiffres que vous avez dans les forêts, c'est le net. Les détails que vous demandez sont dans le budget de la Ville du Locle, et je ne le connais pas par cœur. Mais c'est bien le net qui est là. J'espère avoir été assez concis !

M. Hughes Chantraine, UDC : C'est parfait.

M. Alain Parel, président : Merci.

Instruction publique

M. Alain Parel, président : Interpellation urgente du parti socialiste. Pour défendre l'urgence, M. Borel.

Interpellation urgente signée par tous les groupes

Depuis de nombreux mois déjà l'avenir de la HE-Arc est remis en cause par une volonté de centralisation des sites de formation prônée par la Confédération.

Qu'il faille réformer afin de réaliser des économies nous pouvons le comprendre, mais ce qui nous inquiète, c'est la méconnaissance des réalités régionales exprimées par certaines des solutions préconisées. « Ces solutions » centralisatrices ont peut-être un sens en plaine fortement urbanisée (Arc lémanique, Zürich, etc.), mais sont inapplicables pour l'Arc jurassien d'un point de vue démographique, politique, économique et social. Elles menacent à terme de nous affaiblir non seulement en termes d'offres en formation, mais d'affaiblir également la localisation des entreprises de toute une région. A terme, ce sont non seulement les Montagnes neuchâteloises mais également l'ensemble du canton de Neuchâtel qui souffrira à tous niveaux de ces plans de centralisation d'un autre âge. C'est pourquoi nous sollicitons des réponses du Conseil communal :

1° Est-il vrai que le canton envisage de transférer la Haute Ecole d'ingénieurs à Neuchâtel ?

2° Si cette solution inadmissible devait être retenue par le Conseil d'Etat, qu'est-ce que le Conseil communal entend faire pour marquer son opposition à la perte d'une Ecole essentielle à l'avenir de notre région, du canton et de nos voisins ?

3° Où en sont les discussions avec les autres villes de l'Arc jurassien pour trouver une solution concertée ?

4° Les villes de l'Arc jurassien se sont-elles approchées des entreprises régionales afin d'obtenir leur soutien ?

Nous attendons avec impatience des réponses à ces questions ; l'avenir de notre région dépend très étroitement du maintien de cette Ecole dans l'Arc jurassien. Il serait, à notre sens, aberrant de transférer l'Ecole d'Ingénieur dans le bas du canton pour les raisons que nous avons dites en introduction.

M. Pierre-Alain Borel, soc. : M. le président, Mesdames et Messieurs. Je crois qu'il n'y a pas forcément besoin de faire extrêmement long. On a dit ou on peut dire tout l'attachement et tout l'intérêt que nous pouvons avoir sur cet objet. Il s'agit d'un dossier extrêmement stratégique. Des décisions sont en train de se prendre, vont se prendre, sont à la veille d'être prises. Il nous apparaît important que si nous devons intervenir, c'est maintenant, et ce n'est pas dans six mois ou dans une année. L'urgence est maintenant.

M. Didier Berberat, conseiller communal (Instruction publique et affaires sociales) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je crois que tout le monde est conscient du fait – d'ailleurs vous avez tous signé l'interpellation – que cette école d'ingénieurs et cette école ARC sont essentielles pour la région, pour l'Arc jurassien. C'est un sujet que nous nous partageons avec M. Kurth, puisque c'est une composante de l'instruction publique évidente, mais il y a une composante économique, parce que c'est de cette école notamment qu'on nourrit toute l'économie locale de l'horlogerie et la microtechnique. Sans entrer trop dans le détail, nous pouvons dire que le Conseil communal est pour le moins actif dans ce domaine. Des contacts ont été pris au niveau fédéral, au niveau cantonal, avec les autres communes. M. Kurth a également fait un gros travail dans le cadre de Centre-Jura, dans le cadre du réseau des villes. Donc de nombreuses choses se feront. C'est pour cela que nous acceptons l'urgence. Nous demandons à pouvoir répondre en janvier. Des décisions seront effectivement prises avant Noël, donc très prochainement. Il est important pour nous de savoir ce qu'il en est, de pouvoir défendre la cause de l'Arc jurassien, et notamment des Montagnes neuchâteloises dans ce dossier-là. Le fait de perdre cette école serait catastrophique pour la région. Quand je dis catastrophique, ce n'est pas une clause de style, c'est vraiment quelque chose qui nous handicaperait d'une façon profonde.

500 Secrétariat des Affaires culturelles

M. Jean-Charles Legrix, UDC : J'aimerais rappeler les trois questions que j'ai posées dans le débat général. La première, c'est de savoir si nous remplacerons l'ensemble des conservateurs lorsqu'ils partiront à la retraite. La deuxième, c'est de savoir si nous avons en projet de mettre deux musées dans un, pour économiser des frais. La troisième, c'est de se demander pourquoi au département de la culture, on n'applique pas le délai de carence qui est strictement demandé dans d'autres services que la culture.

Mme Monique Gagnebin de Pietro, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. On peut lire dans le rapport du dicastère de M. Veya en page 2, dans le paragraphe :

secrétariat des Affaires culturelles, la phrase suivante concernant notre nouvelle déléguée culturelle : "Elle assurera les contacts avec toutes les structures non-communales subventionnées".

On peut donc se poser la question : Qu'en est-il des structures qui ne le sont pas ? Cette phrase citée plus haut résume à elle seule la conception réduite de la culture qui s'est peu à peu imposée. En effet, le déni du rôle que joue l'ensemble de la dynamique culturelle dans l'attractivité de la cité est non seulement naïf, mais constitue un véritable affront pour ceux qui oeuvrent dans ce domaine. Ils sont ainsi sanctionnés parce qu'ils ne reçoivent pas de subventions. L'entreprise culturelle n'est, à proprement dit, ni un service public, ni un commerce. Pourtant, et la classe politique n'en est peut-être pas consciente, ce ne sont pas les institutions culturelles - les musées par exemple - qui constituent à elles seules l'attractivité sur les classes sociales que nous devons attirer ou conserver, mais toute la dynamique culturelle de notre ville.

N'oublions pas, qu'à l'origine, au moment de la création du poste de délégué culturel, ce dernier était en charge d'établir le lien entre les versants publics et privés de l'activité culturelle. Cette perspective semble oubliée aujourd'hui, alors qu'elle est plus que jamais nécessaire.

501 Bibliothèque de la Ville - 502 Bibliothèque des Jeunes

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Une question de l'année passée qui a été posée par rapport aux bibliothèques. Où est-ce qu'on en est par rapport au Canton de pouvoir obtenir davantage de fonds, puisque nous savons que dans le Bas, les bibliothèques sont largement plus soutenues que les nôtres. Il nous avait été dit qu'il y aurait différentes démarches sur ce sujet. A quoi en est-on aujourd'hui ?

M. Jean-Pierre Veya, conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Oui volontiers, M. le président, Mesdames et Messieurs. Je reviens brièvement sur la cage aux lynx. Tout le monde se souvient de l'affaire du "singularis-porcus" qui s'était évadé au début 2006 et qui avait d'ailleurs forcé la barrière externe du parc. C'est justement pour éviter d'avoir à chasser bientôt un lynx que le Conseil communal a dans l'urgence ajouté dans ses crédits spéciaux ce montant de Frs 125'000.-. Avant de le faire, il a mandaté les Travaux publics pour aller constater sur place si effectivement la cage actuelle qui est en bois était pourrie au point qu'elle risquait de ne pas supporter le poids de la neige. Les Travaux publics ont confirmé que cette cage risquait de s'écrouler sous le poids de la neige. En conséquence, pour éviter d'avoir à voter un crédit dans l'urgence dans le courant de l'année 2007, en devant d'ailleurs dépasser ses compétences, le Conseil communal a inscrit Frs 125'000.- aux crédits spéciaux 2007. Sur ce projet, ce sont les Travaux publics qui sont chef de projet. Le maximum des travaux qui pourront être faits à l'interne seront faits à l'interne. Les travaux devront d'ailleurs débiter le plus vite possible. Peut-être même que la cage commencera d'être démontée dès demain, puisque les lynx ont déjà trouvé un lieu de vacances, en Valais. C'est face à cette urgence que le Conseil communal a pris cette décision qu'il juge raisonnable.

En ce qui concerne les subventions culturelles, j'aimerais quand même rappeler qu'entre les comptes 2005, en chiffre brut, nous sommes à Frs 2'562'635,27 et au budget 2007, nous sommes à Frs 2'181'000.-. Je tiens aussi à rappeler en préambule que pour la première fois, le Conseil communal a fait preuve d'une transparence absolue dans le domaine, puisque aussi bien aux comptes 2005 que pour le budget 2007, la liste détaillée des subventions versées dans le cadre des comptes et prévue dans le cadre du budget figure en annexe au rapport de la sous-commission de mon dicastère.

Je tiens à souligner par exemple que pour l'Heure *bleue* qui est souvent discutée, Arc en Scène, la subvention de la Ville aura baissé de Frs 175'000.- en quatre ans. La question pourra d'ailleurs être reprise dans le détail par la sous-commission de mon dicastère, puisqu'elle a été invitée à rencontrer une délégation du Conseil de direction de la fondation Arc en Scène début janvier si je ne m'abuse.

Pour le reste, j'ai aussi eu l'occasion de rappeler que pour le compte des manifestations locales, le compte 365 2310, d'une part des subventions ont par exemple été complètement retirées au carnaval, c'est moins Frs 18'000.-. Que pour la première fois également, les Frs 30'000.- du déficit de la Fête de Mai sont prévus dans le budget, alors qu'habituellement, c'est une charge supplémentaire qui venait s'inscrire aux comptes sans avoir été budgétée. Là, cette charge est prévue.

Je tiens à dire aussi que sur l'ensemble de ces subventions, pour la plupart, ce sont des petites sommes qui peuvent être de Frs 500.-, de Frs 1'000.-, de Frs 2'000.-, de Frs 2'500.- qui sont attribuées à des groupes divers, que cela soit dans le cadre de l'organisation d'une manifestation locale ou dans le cadre culturel, permettent de créer la vie qui existe dans cette cité et qui est aussi un des éléments de sa qualité de vie.

En ce qui concerne les conservateurs, en 2007, deux directeurs d'institutions vont partir à la retraite. C'est le directeur du Musée d'Histoire Naturelle et Bois du Petit-Château et c'est le directeur du Musée des Beaux-Arts. Sur ces deux musées, ça me semble quand même difficile de trouver un spécialiste qui serait à la fois biologiste et historien de l'art. Je ne pense pas que nous puissions "marier" ces deux institutions.

Sur le pourcentage de taux de remplacement, le Conseil communal n'a pas encore définitivement tranché, mais le poste du conservateur du Musée d'Histoire Naturelle sera mis au concours au début de l'année 2007 avec une fourchette de pourcentage comprise en principe entre 80 et 100%. Aujourd'hui, c'est un poste à 100%. Je dis en principe, parce que le Conseil communal n'a pas encore tranché définitivement le pourcentage du poste du conservateur du Musée des Beaux-Arts qui devrait être mis au concours à 80%. C'est un poste à 100% aujourd'hui. Ces deux postes seront mis au concours sans délai de carence. Je reviendrai juste sur la question du délai de carence tout à l'heure.

En ce qui concerne le projet de réorganisation des trois musées du parc, à savoir le Musée International d'Horlogerie, le Musée d'Histoire et le Musée des Beaux-Arts, le projet est encore aujourd'hui en cours. Les commissions de chacun des sites ont été saisies de la question. Elles ont pu en débattre. Un groupe de travail qui réunit les trois commissions a été activé. Il est également en travail. Nous arrivons maintenant dans la phase où nous allons dès le début 2007 analyser finement les propositions qui sont sorties de ces groupes de travail et valider les éléments. C'est vrai sur la

structure hiérarchique comme sur l'organisation, comme sur les pourcentages de postes et les budgets qui seront alloués. La commission culturelle a été informée régulièrement de l'évolution du dossier, mais je dois dire malheureusement, si ma mémoire est exacte, chaque fois en l'absence du représentant du groupe UDC. Le Conseil général sera saisi d'un rapport d'informations, j'espère dès le début 2008, puisque nous espérons pouvoir finaliser le tout d'ici la fin de la législature. Un rapport d'informations complet vous informera de ce qui se passe et vous serez appelé à voter quelques modifications réglementaires, en particulier, il y aura une réorganisation complète au niveau des commissions de chacun des sites.

Concernant le délai de carence, à propos du remplacement du délégué aux Affaires culturelles. Je suis un peu surpris qu'on me pose la question sur ce poste. Je pense par exemple que la question aurait pu se poser de savoir pourquoi le Conseil communal avait accepté un tuilage de deux mois pour le remplacement de M. Jobin qui est responsable du contrôle des habitants. Effectivement le délégué aux Affaires culturelles est parti à la retraite. Le Conseil communal a décidé qu'il n'y aurait pas de délai de carence. A chaque fois, pour chaque poste et quel que soit d'ailleurs le niveau de responsabilités, le Conseil communal mène une réflexion. Le secteur culturel n'échappe évidemment pas à cette règle. Je peux vous citer comme contre-exemple - ça vous a échappé, mais ça fait l'objet d'un communiqué de presse - la discothèque est fermée tous les matins jusqu'à la fin du mois de mai, parce que nous appliquons un délai de carence après le départ d'un membre du personnel de la discothèque. Je signale aussi que le remplacement du délégué aux Affaires culturelles qui était à 100% a été remplacé à 60% et que le solde du poste en principe 40%, mais qui ne sera que de 20% en 2007, provient d'un transfert interne d'un autre dicastère et que ce transfert interne n'est pas compensé.

Vous aviez aussi évoqué, M. Legrix, la question "sport-jeunesse". Le Conseil communal sur le fond partage votre analyse. Il a déjà eu l'occasion de le dire. Mais le temps n'est encore pas venu de pouvoir mettre en place une structure comme celle que vous évoquiez, c'est-à-dire un seul chef de service. J'en reparle volontiers soit en sous-commission de mon dicastère, soit en commission financière. Mais je ne peux pas ici évoquer l'ensemble des éléments.

J'en viens à la question de M. Legrix sur la bibliothèque. Concernant la bibliothèque, oui, vous l'avez relevé comme nous, comme la Ville le fait d'ailleurs depuis de nombreuses années, il y a un déséquilibre certain, puisque la bibliothèque de Neuchâtel touche à peu près le double de subventions de l'Etat que la bibliothèque de la Ville. J'ai rencontré cette année à deux reprises Mme Perrinjaquet, responsable du Département et ma collègue de Neuchâtel qui est responsable des Affaires culturelles. J'ai clairement posé la question. J'ai aussi clairement dit que puisqu'il était inimaginable que le Canton augmente l'enveloppe, qu'il parte de la même enveloppe, c'est-à-dire Frs 1'400'000.- plus Frs 700'000.- et qu'au lieu de la diviser par $\frac{1}{3} - \frac{2}{3}$ grosso modo, qu'il la divise par la moitié. Ça n'a pas remporté une adhésion extrêmement positive de ma collègue de Neuchâtel, ni non plus d'ailleurs de la cheffe du Département. Nous sommes à ce jour en train de discuter sur une éventuelle réorganisation des bibliothèques sur le plan cantonal, mais avant que nous puissions aller plus loin, il est d'abord et avant tout nécessaire que Neuchâtel qui a deux bibliothèques, la bibliothèque publique et universitaire et la

bibliothèque universitaire - la bibliothèque universitaire étant aussi financée par l'Etat, puisque c'est l'Etat qui finance l'université - il faut d'abord que Neuchâtel mette de l'ordre dans ses deux bibliothèques - ce qu'elle n'a pas réussi à faire dans ses deux hôpitaux - et qu'ensuite nous puissions reprendre la question d'une organisation peut-être différente des bibliothèques dans le canton de Neuchâtel.

Maintenant, je regrette un petit peu l'intervention du groupe socialiste qui, sur une coquille d'un rapport fait au Conseil communal un procès d'intention. Donc je peux dire très clairement que demain comme hier, le rôle du délégué aux Affaires culturelles - ce faisant le mien aussi - est aussi de recevoir et d'avoir des contacts avec le monde culturel qui n'est pas subventionné. Je tiens à vous le dire et je peux vous le dire très clairement, si je n'avais aucun contact avec le monde culturel non-subventionné, certaines semaines je gagnerais des heures précieuses dans mon emploi du temps. Rassurez-vous, ne nous faites pas de procès d'intention sur une coquille qui est restée dans le rapport, ce n'est pas du tout la politique que le Conseil communal souhaite mener. Je vous remercie.

M. Alain Parel, président : Merci. M. Legrix.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : J'ai juste une question à poser parce que nous n'avons pas dû bien nous comprendre sur un point. Vous nous avez remis un détail explicite de combien vous donniez à chaque institution et je vous en remercie, c'est très intéressant. La question n'était pas celle-là. La question est la suivante : Nous avons vu dans le budget, pour prendre l'exemple du Club 44, que vous avez donné moins et que pour d'autres, la subvention est restée au franc près : Frs 98'000.- et Frs 98'000.- l'année d'après. Vous nous avez dit que vous aviez fait un examen approfondi des raisons que dans certains cas vous baissiez et dans d'autres cas vous ne baissiez pas. C'est cet examen approfondi que nous souhaiterions connaître au niveau de la commission financière. Ce n'est pas simplement d'avoir le montant que chacun reçoit, mais de savoir pourquoi dans certains cas on diminue, et pourquoi dans d'autres cas, on ne diminue pas.

M. Alain Parel, président : M. Veya.

M. Jean-Pierre Veya, conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Brièvement, je pense que quand vous citez Frs 98'000.-, vous faites directement ou indirectement allusion à Bikini Test, puisque c'est la somme qui est prévue pour le soutien à cette institution-là. La réponse est la suivante. Le Conseil communal est parti du principe que dans le secteur culturel, comme dans d'autres secteurs, il ne souhaitait en aucun cas appliquer une règle de baisse linéaire, contrairement à ce qu'a fait l'Etat. Le Conseil communal a préféré cibler les manifestations, les endroits, les secteurs dans lesquels il faisait peser un certain nombre de baisses. J'ai cité Arc en Scène. Le Conseil communal l'a fait, mais il avait déjà prévu de le faire avant même mon entrée en fonction, puisque ça s'est déroulé sur quatre ans, compte tenu du fait qu'Arc en Scène, vu le succès rencontré ces dernières années par les saisons qui ont été proposées, a réussi à obtenir des soutiens financiers privés nettement plus importants que ces dernières années.

La réflexion a été de dire par exemple pourquoi c'est le carnaval auquel on a retiré tout soutien et pas, par exemple, la Plage des Six-Pompes. Très clairement, parce que le Conseil communal a estimé que tant en terme de contenu que de retombées, d'image, de public ou de personnes qui se déplacent ici à La Chaux-de-Fonds, la Plage des Six-Pompes offrait à cette ville une contre-prestation qui était meilleure.

En ce qui concerne les institutions, d'une façon générale, telles que Bikini Test, l'ABC, etc. qui sont subventionnées par la Ville, le deuxième élément de réflexion était que ces institutions pour la plupart ont déjà subi une baisse de subventions de l'Etat et vivent en général sur des budgets assez serrés. Nous nous refusions aussi à cumuler une deuxième baisse qui par ce fait pouvait mettre en difficulté, voire mettre en péril une institution ou une autre. C'est aussi cette réflexion qui a mené le Conseil communal à ne pas baisser la subvention à l'ABC comme à Bikini Test.

J'espère ainsi avoir répondu à votre question. Là aussi, je reste très volontiers à disposition de ma sous-commission pour reprendre peut-être dans le détail cette discussion. Je vous remercie.

600 Finances

M. Jean-Charles Legrix, UDC : C'était une question du débat général aussi. Nous en avons parlé en commission des finances. Clairement sur le poste "intérêts de retard", je ne comprends pas encore aujourd'hui, alors que nous en avons parlé en commission des finances, alors qu'il y a déjà deux mois l'Etat a déposé son budget, alors que nous avons les mêmes bases (nous sommes à 70 et ils sont à 130, mais la variation entre les comptes 2005 et le budget 2007, c'est la même logique, ils ont le même compte), nous mettons le même chiffre qu'en 2005 alors que l'Etat qui a la base du calcul ajoute plus de 42% de recettes. Cela a été dit en commission des finances et j'en ai encore discuté avec la personne concernée, elle reconnaît que ça a été dit. Le budget de l'Etat a été posé depuis longtemps. Je ne comprends pas pourquoi on s'entête à maintenir un chiffre qui clairement par rapport à l'Etat ne veut rien dire et il manque en tout cas Frs 500'000.- dans ce compte.

610 Contributions

M. Laurent Iff, lib.-PPN : M. le président, Mesdames, Messieurs. J'avais une question qui me turlupinait, qui va peut-être vous faire sourire, parce qu'on entend beaucoup parler ces temps-ci de Johnny Hallyday qui va venir à Gstaad. On sait pertinemment que ce n'est pas principalement pour le climat qu'il a jeté son dévolu sur cette localité. Ce que je souhaiterais savoir, c'est est-ce qu'en Ville de La Chaux-de-Fonds on peut avoir un impôt forfaitaire ? Si tel est le cas, est-ce qu'on entend mettre en place une politique pour essayer d'attirer des gens qui déposeraient simplement leurs papiers, à qui on ne ferait bien sûr pas de grandes difficultés à ne pas forcément venir habiter tout le temps chez nous ? Merci.

M. Laurent Kurth, vice-président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Concernant les intérêts

moratoires, j'aimerais relever que l'on mette un peu plus ou un peu moins au budget, il n'y a aucune décision politique à prendre, on constatera les chiffres. Je ne dis pas que c'est nul comme décision au moment de l'élaboration du budget, je dis juste que ce n'est pas un acte majeur du Conseil communal de passer beaucoup de temps sur cette rubrique-là. Ça ne veut pas dire que c'est inintéressant. Mais je dis que nous constaterons les chiffres aux comptes, on n'a pas une décision politique. Quand on décide de passer une heure ou deux sur les subventions culturelles dont vous venez de parler avec M. Veya, le Conseil communal prend des décisions qui ont un impact sur les comptes. Au moment où il décide du chiffre qu'il met sur la rubrique dont on parle maintenant, il prend une décision qui n'a aucun impact sur les comptes; elle ne concerne que le budget. J'aimerais juste nuancer l'importance du débat sur ce point.

Deuxième point, le service financier ne reçoit pas de l'Etat d'indications dans les tableaux de bord qu'il reçoit sur la fiscalité sur le montant des intérêts moratoires. M. Legrix, dans le débat général a dit clairement que nous avions des indications qui nous permettaient d'être plutôt à la hausse, par l'évolution des taux d'intérêts facturés par l'Etat, et des indications plutôt à la baisse, par l'effet de cette évolution des taux d'intérêts qui devraient avoir une masse soumise à intérêt plus faible. Nous n'avons aucune visibilité dans ce domaine. M. Legrix qui est conseiller général et député a peut-être des indications que je n'ai pas sur la façon dont l'Etat est arrivé à gonfler cette rubrique, mais je n'ai aucune indication. Quand je n'ai pas d'indication, qu'il n'y a pas de choix politique à prendre et que je sais de toute façon que je recevrai les indications du service des contributions de l'Etat à la fin de l'exercice, franchement, je mets sans problème le montant de l'année précédente, en me disant que nous constaterons ça aux comptes. Mais il est vrai que nous n'avons pas fait beaucoup plus d'examen que ça sur cette rubrique-là. Cela étant, je n'ai aucune indication sur la façon dont l'Etat est arrivé à ces augmentations et les calculs qu'il a faits pour y arriver.

Dernier point, le risque que peut prendre éventuellement l'Etat sur une rubrique comme celle-là, n'est pas du tout le même quand on le prend chez nous dans la mesure où cette rubrique par rapport à l'ensemble du compte de fonctionnement représente un montant vraisemblablement plus important ici en ville en proportion de l'ensemble qu'à l'Etat où il y a une masse d'autres revenus et où par conséquent un risque de quelques millions sur cette rubrique au niveau de l'Etat ne porterait peut-être pas à autant de conséquence que si on se trompe ici. C'est vrai, nous avons été prudents en mettant la même somme que l'exercice précédent. Mais encore une fois, il n'y a pas de choix politique là derrière.

Deuxième question maintenant sur l'impôt forfaitaire. Je ne suis pas un spécialiste du domaine. J'aimerais juste dire que parmi les contacts que nous avons quand même régulièrement avec certains représentants des milieux économiques, certains ont fait le choix d'avoir leurs papiers à La Chaux-de-Fonds. Ce n'est pas parce qu'ils sont à l'impôt forfaitaire, ils sont imposés normalement, mais ils ont fait le choix d'avoir leurs papiers à La Chaux-de-Fonds, alors même qu'ils y passent moins d'un jour par semaine. Nous sommes reconnaissants à leur égard, parce que c'est vraiment un choix de marquer son attachement à la ville. En y passant à peine un jour par semaine, nous ne pourrions pas exiger qu'ils y déposent leurs papiers.

Donc ça ne fonctionne pas que sur l'impôt forfaitaire, puisque ces gens-là ne sont pas forcément au forfait. En tout cas ceux auxquels je pense n'y sont pas.

Deuxièmement, il n'y a aucune compétence communale dans ce domaine-là. En revanche, je crois qu'il existe le principe de l'impôt forfaitaire au niveau cantonal pour des personnes qui font l'essentiel de leur revenu à l'étranger. Donc il faut non seulement qu'elles aient un certain niveau de revenus, mais il faut que ces revenus proviennent essentiellement de l'étranger pour pouvoir bénéficier de ce système d'impôt forfaitaire. La commune n'a aucune compétence. Je peux vous dire que nous avons encore évoqué un cas de cette nature avec le Canton la semaine dernière. Le canton n'échappe pas à la possibilité d'accueillir Johnny Hallyday si c'est ça que vous visiez.

700 Administration des Travaux publics

Mme Pascale Gazareth, POP : Mesdames et Messieurs, M. le président. Juste une petite question d'ordre général, mais que je pose ici. Nous avons évoqué dans un précédent exercice budgétaire la question d'une possibilité de "car sharing", je m'excuse de le dire en anglais, pour les véhicules de l'administration communale. Où en est la réflexion dans ce dossier ?

710 Voirie – frais d'entretien

M. Alain Parel, président : Nous avons une interpellation du groupe UDC, "inondations, quelle position pour le Conseil communal". M. Schafroth.

Interpellation de M. Marc Schafroth

Inondations, quelle position pour le Conseil communal

Le dimanche 24 septembre en soirée, la ville a connu un déluge de pluie. Cette situation est connue dans notre région, mais elle se produit plus généralement en mai ou juin. Cette année, la pluie a une nouvelle fois provoqué des inondations dans plusieurs endroits de la ville, voir l'Impartial du mardi 26 septembre 2006.

Caves, sous-sols, garages et autres ont été touché avec plus ou moins d'importance. Le nouveau centre commercial des « Entilles Centre » a vu son parking souterrain et les locaux de stocks rempli d'une importante quantité d'eau.

Depuis plusieurs années, le Conseil communal sait que le collecteur des eaux a une capacité de récupération largement trop faible en cas de forte pluie. Une ou des études ont été menées, mais à ce jour aucune amélioration n'est apparue.

Nous souhaiterions connaître les réponses aux questions suivantes de la part du Conseil communal.

Que compte faire le Conseil communal pour que ce problème trouve sa solution ?

Quelle est la responsabilité de la ville en cas d'inondations à répétition dans les mêmes endroits ?

Les dégâts aux « Entilles Centre » semble d'une importance non négligeable. Quelles sont les conséquences pour la ville ?

La Chambre Cantonale d'Assurance ne risque-t-elle pas, à terme, de ne plus couvrir les dégâts et de se retourner contre la ville à un moment ou à un autre ?

M. Marc Schafroth, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je pense que le texte de l'interpellation est clair. Je souhaite néanmoins préciser que je regrette sincèrement le refus de l'urgence par le Conseil communal et une majorité du Conseil général, puis de la demande de renvoi de la part du Conseil communal, ce qui a donné une image négative du politique face à un problème récurrent causant d'importants désagréments.

717 Enlèvement des déchets valorisables

M. Alain Parel, président : Nous avons une interpellation du groupe socialiste "pour une ville propre et accueillante". Pour défendre l'interpellation, Mme Montandon.

Interpellation de Mme Fabienne Montandon

Pour une ville propre et accueillante

Quelle image de notre ville veut-on donner ?

Cet automne, le temps a été très favorable au développement des champignons, mais malheureusement en ville de La Chaux-de-Fonds ce sont les déchetteries sauvages qui poussent en cette saison pluvieuse.

En effet, lors des deux dernières séances de la Commission des infrastructures, j'ai signalé la présence persistante d'amas de gros déchets divers et variés le long de la rue de Hôtel-de-Ville et dans d'autres rues de notre cité. Certes, après mon intervention, ces tas disgracieux ont disparu, mais d'autres les ont remplacés aussi vite.

Ainsi, nous demandons au Conseil communal de prendre les mesures qui s'imposent pour que La Chaux-de-Fonds retrouve un visage digne de la cité de Le Corbusier, site Art nouveau et candidate au patrimoine mondial de l'Unesco.

Mme Fabienne Montandon, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le texte de l'interpellation est assez clair. Je dois reconnaître que depuis qu'elle a été déposée, il y a peut-être eu une amélioration, mais vu la répétition des dépôts de ces déchets au bord de la route, je pense qu'il y a un problème de fond qu'il faudrait traiter. Peut-être une information à refaire ou traiter le problème autrement. Je vous remercie.

730 Service des Espaces verts

M. Jean-Charles Legrix, UDC : J'ai une question sur les Espaces verts. Je sais qu'au niveau cantonal, il a été question qu'il y aurait certains liens avec La Chaux-de-Fonds. Est-ce que dans le budget qui nous est soumis, il a déjà été tenu compte de ces rapprochements ? Ou est-ce que c'est comme s'il n'y avait rien de fait et que ça sera tout du bon qui nous tombera dessus si ça se fait ?

755 Service de l'urbanisme

M. Alain Parel, président : Interpellation "accessibilité de l'Office cantonal des poursuites aux handicapés". Pour défendre l'interpellation, M. Musy.

Interpellation de M. Daniel Musy

Accessibilité de l'Office cantonal des poursuites aux handicapés

Il y a plus de deux ans, nous déposons une interpellation sur l'accessibilité de l'Office cantonal des poursuites aux handicapés: « Installé à l'est du bâtiment de la Poste principale, l'Office cantonal des poursuites est actuellement inaccessible aux handicapés. Contrairement à ce qui existe pour la Poste et le Musée d'histoire naturelle, une rampe permettant de vaincre l'obstacle du raide escalier n'existe pas. (...) Le Conseil communal peut-il nous dire s'il est déjà intervenu sur ce sujet auprès de l'Etat et, si oui, s'il peut contribuer à mettre rapidement un terme à cette lacune ? »

Force est hélas de constater que la situation d'aujourd'hui n'a guère changé. Il est par exemple intolérable que des audiences avec des personnes en chaise roulante doivent se tenir sur le trottoir de l'Office.

Le Conseil communal peut-il nous expliquer pourquoi rien n'évolue ? Et surtout nous dire si des solutions alternatives sont envisageables, par exemple l'accueil, sur rendez-vous, de citoyens handicapés dans un autre service cantonal facilement accessible ?

M. Daniel Musy, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je regrette un tout petit peu de revenir sur ce sujet qui a déjà été évoqué dans une interpellation qui date d'il y a plus de deux ans. J'ai ici devant moi une photo qui est relativement parlante où nous voyons le 21 avril 2006 un représentant du service de l'Office des poursuites qui est en train de procéder à une audience avec une personne en chaise roulante. Ça signifie que dans cette ville, même si ce service est cantonal, même si la Poste est un service national - qui d'ailleurs se permet en même temps d'autoriser l'installation d'un vendeur de poulets, on le voit là sur la photo, qui est choquante - même si toutes ces questions pouvaient justifier que les choses ont de la peine à se débloquer, j'aimerais quand même qu'on puisse avoir des informations sur l'état du dossier et en annexe de savoir s'il n'est pas possible pour notre ville de prendre contact avec le Canton pour que ce type de situation ne se reproduise pas. Qu'on puisse par exemple imaginer que des personnes handicapées ou à mobilité réduite, puissent prendre rendez-vous pour un entretien avec un membre du personnel du Canton ailleurs que sur le trottoir.

M. Alain Parel, président : Merci. Nous avons également une interpellation des Verts, "où en est-on avec l'Agenda 21 ?" Pour défendre l'interpellation, M. Fivaz.

Interpellation de M. Fabien Fivaz

Où en est-on avec l'agenda 21 ?

Le 23 juin 2005, le Conseil général acceptait l'idée d'un agenda 21 local dans notre ville.

Le rapport prévoyait que le Conseil communal nomme un comité de pilotage ainsi qu'une commission du développement durable. Presque une année et demie plus tard, nous regrettons l'absence d'informations concernant la mise en place de l'agenda 21. Nous prions donc le Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

1. Où en sont les travaux pour la mise en place de l'agenda 21 ?

2. Quels sont les obstacles que le Conseil communal rencontre dans cette première phase?

Même si nous comprenons que le Conseil communal a actuellement d'autres priorités, en particulier financières, il nous semble que l'agenda 21 local est un instrument important pour notre ville et que sa mise en place permettra un développement plus durable de notre cité. Il nous reste une question subsidiaire :

3. La ville de Neuchâtel et le canton se sont également dotés de cet instrument, est-ce que des coopérations ont été envisagées ?

Nous remercions le Conseil communal de bien vouloir répondre à ces questions.

M. Fabien Fivaz, Les Verts : M. le président, Mesdames, Messieurs. Pour commencer, j'aurais pu poser une question, ça m'a échappé, d'où l'interpellation. Je dirais juste que l'Agenda 21 existe sur le papier depuis une année et demie. Mais il semble être resté sur le papier, malheureusement. Nous aimerions donc avoir de ses nouvelles. Merci.

M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je vais commencer par la question de M. Legrix pour éviter de l'oublier ! Concernant les liens entre les Espaces verts de la Ville de La Chaux-de-Fonds avec Cernier, j'imagine. Pour l'instant des contacts ont été pris. On nous a demandé combien on avait investi sur le site de La Chaux-de-Fonds. Nous avons transmis les chiffres sur les dix dernières années. Effectivement, et je vous en reparlerai un peu plus tard, il y a une vision qui va se dégager de collaborations plus intenses. Il est évident que les Espaces verts et Cernier sont un espace de collaboration. Mais pour l'instant, on vient juste de l'évoquer donc il était normal que nous ne le mettions pas dans le budget.

Mme Gazareth, M. Berberat n'étant pas là, on peut parler tranquillement du "car sharing" ! Je ferai ma réponse en français. Le Conseil communal a mis en place une commission des véhicules qui s'appelait au début "commission d'achat des véhicules" et que nous avons appelée "commission des véhicules". Cette commission doit s'occuper pour l'ensemble des services des véhicules, de leur maintenance et de leur achat. Au niveau du service de l'urbanisme et de l'environnement, M. Vuilleumier est responsable de la mobilité douce dans la ville.

Brouhaha dans la salle.

M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : On y arrive, les liens vont arriver. Aujourd'hui, la commission des véhicules est en train de mettre en place une base de données des véhicules et de leur utilisation. Cette base de données sera finalisée fin mars 2007. A ce moment-là, cette commission des véhicules incorporera M. Vuilleumier pour parler du "car sharing". Il est bien entendu que ça va prendre du temps, mais nous préférons faire les choses correctement. Nous vous reparlerons de ce "car sharing" en fin d'année.

J'en arrive maintenant aux interpellations. L'interpellation du groupe UDC concernant les inondations. Vous verrez, M. Schafroth qu'à l'énoncé de mes réponses l'urgence n'était pas justifiée. On parle maintenant d'un fait, d'une inondation qui a

eu lieu suite à des circonstances exceptionnelles. Des circonstances, qui d'après les spécialistes arrivent une fois tous les cinquante ou cent ans. Il faut être bien conscient de ce problème. Deuxièmement, on va parler d'eaux claires, qui malgré leurs noms, ne sont pas toujours si claires que ça.

Je prends vos questions. "Que compte faire le Conseil communal pour que ce problème trouve sa solution ?" Je tiens à vous dire, M. Schafroth, que le Conseil communal n'a pas attendu ces inondations dues à un événement exceptionnel, pour prendre des mesures. Pas seulement le Conseil communal, mais votre Conseil. Je ne veux pas reprendre tout l'historique, parce que je me ferais certainement mal voir, mais il y a un rapport du 15 janvier 2003 du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de Frs 700'000.- pour l'étude d'un exutoire d'eaux claires de la partie Ouest de la ville. Le 18 avril 2005, il y a un rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de Frs 350'000.- TTC pour l'étude d'une variante dite des Planchettes d'un exutoire. Je vous avais dit ici très clairement devant les questions du groupe des Verts que nous continuerions l'étude lorsque le SCPE nous aurait dit qu'au point de vue écologique nous pouvions renvoyer les eaux de l'exutoire dans le Doubs et non pas dans le lac de Moron. Donc nous attendons la réponse de principe du SCPE (Service Cantonal de la Protection de l'Environnement) sur le principe de la solution dite des Planchettes. Nous sommes maintenant en train de terminer le PGEE (Plan Général de l'Evacuation des Eaux) qui est un plan global de l'ensemble de la ville et des environs qui permet de simuler les écoulements d'eaux en fonction d'orages normaux, anormaux, exceptionnels pour voir où sont les goulets d'étranglement, comment il faudrait construire et dimensionner les collecteurs. Pour votre information, le PGEE, est payé par la taxe de Frs 0,70 par m³ que vous payez dans votre facture d'eau. Le 9 novembre 2005, votre Conseil a décidé du financement de l'exutoire. Vous avez voté un règlement relatif au financement des charges liées à l'évacuation des eaux claires par la taxe d'épuration et vous avez admis que les charges de l'exutoire devisées à 20 millions, la mise en séparatif devisée à 5 millions sur les cinq prochaines années et des travaux SI-TP concernant le séparatif devisés à 5 millions pourraient être mis sur la taxe d'épuration. Je vous avais dit que ça coûterait en fin de travaux Frs 0,48 par m³. Vous avez admis cette augmentation de la taxe d'épuration. Grâce au PGEE, nous allons simuler les dimensions de l'exutoire. Nous allons faire une étude de l'exutoire et nous allons réaliser l'exutoire, qui comme je vous l'ai dit, coûtera dans les 20 millions. Donc que compte faire le Conseil communal ? Je viens de vous l'expliquer, il n'a pas attendu cet orage pour commencer et pour s'inquiéter. Comme nous avons commencé en 2003 et que nous en avons encore pour trois-quatre ans, vous comprendrez que l'urgence n'était pas absolument indispensable.

Question deux et question quatre. "Quelle est la responsabilité de la Ville en cas d'inondations à répétition dans les mêmes endroits ?" "La Chambre Cantonale d'Assurance ne risque-t-elle pas, à terme de ne plus couvrir les dégâts et de se retourner contre la ville à un moment ou à un autre ?" Délicate question et délicate réponse. Quelle est la responsabilité de la ville ? L'art. 58 du code des obligations prévoit que le détenteur d'une installation défectueuse en assume la responsabilité en cas de dommages.

Quand un collecteur est-il défectueux ? Cela dépend d'une multitude de critères, notamment dimensionnement du collecteur.

Etait-il conforme aux normes de l'époque de sa construction ? Aux normes actuelles. Le problème est-il récurrent ? Si oui, la commune a-t-elle pris des mesures ? Si oui, lesquelles, dans quel délai ? Le collecteur est-il correctement entretenu, nettoyé, débouché ? La réponse est oui, dans notre cas, les collecteurs sont entretenus.

Les pluies. Quelle est leur quantité, mais surtout leur intensité ? Quel est le temps de retour ? S'agit-il d'un cas de force majeure ? Le propriétaire lésé a-t-il pris des mesures pour se prémunir contre les inondations ? Il incombe à celui qui se prétend lésé par un débordement de notre collecteur de prouver notre responsabilité. Donc la réponse n'est pas évidente.

Couverture des assurances : Si l'établissement cantonal d'assurance refuse d'indemniser le propriétaire, il ne se retournera pas contre nous. C'est vraisemblablement le propriétaire qui agira. Cette situation est plus probable que celle voyant l'établissement cantonal intervenir et se retourner contre nous. Il y a aussi une note d'un monsieur, professeur Terssier, qui dit qu'il appartient aussi au propriétaire de se prémunir contre ce genre de catastrophe en aménageant leurs fonds pour y parer, dans le pire des cas en s'assurant. S'il est vrai que l'Etat doit remplir correctement les tâches qui lui incombent, il ne doit pas être pris pour un assureur universel.

Point 3. "Les dégâts aux Entilles-Centre semblent d'une importance non négligeable. Quelles sont les conséquences pour la ville ?" L'assurance a payé les dégâts à la Coop et la Coop a entrepris des travaux pour se protéger contre ce genre de débordements d'eaux.

Je crois avoir répondu à l'interpellation. Il y a donc eu une pétition qui reprenait à peu près les termes de l'interpellation. Les pétitionnaires proposaient comme solution au débordement à hauteur de la Fiaz la création d'un étang de rétention servant d'espace ludique pour la baignade, la pêche, la planche à voile et le patinage en hiver. Une autre solution : Créer un réservoir enterré a été abordé dans le cadre de l'étude pour résorber les problèmes des inondations dans la zone mentionnée ci-dessus. La solution de l'étang a été abandonnée aux motifs suivants : Nécessité de construire un volume important de plusieurs milliers voire dizaines de milliers de m³, soit l'intensité de pluie à prendre en compte. Difficulté de trouver un endroit constructible dans la zone utile entre Morgarten et Armes-Réunies pour y implanter le réservoir. Problèmes d'odeurs et problèmes sanitaires en présence de stockage d'eau mélangée. Si ça pose des problèmes dans un réservoir, je vous laisse imaginer ce que ça pose comme problèmes dans un étang. La solution est ponctuelle et ne résout pas les problèmes suivants : Le fonctionnement de la STEP qui ne traite convenablement que les eaux usées mais pas les eaux mélangées. Evidemment il faudra repomper ces eaux et les remettre dans le système. On ne peut pas les laisser là. Une STEP est faite pour travailler sur les eaux usées et non pas sur un mélange d'eaux usées et d'eaux claires. Que faire des eaux claires en cas de création du séparatif ? Pour toutes ces bonnes raisons, la solution de l'étang proposée par les pétitionnaires ne peut pas être envisagée. De toute façon, le service cantonal de la protection de l'environnement l'interdirait puisqu'il nous pose des problèmes pour

déverser ces eaux-là dans le Doubs alors qu'on voudrait en faire un étang. Je crois avoir répondu à l'interpellation concernant les inondations.

M. Alain Parel, président : L'interpellateur est-il satisfait ?

M. Marc Schafroth, UDC : Très partiellement, M. le président.

M. Alain Parel, président : Nous avons encore l'interpellation de Mme Montandon. M. Hainard.

M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames, Messieurs. "Pour une ville propre et accueillante" concerne des déchets qui sont déposés sur la route. Le Conseil communal constate que l'interpellatrice admet que la voirie fait son travail et nous la remercions. Aujourd'hui en cas d'appel, la voirie enlève les cassons après arrangement dans les deux à trois jours qui suivent. Il y a eu un petit problème entre domaine public-domaine privé. Il y a actuellement aussi un problème de dénonciation des contrevenants qui ne se fait pas. Nous avons demandé au SDP de s'en occuper. Compte tenu du fait qu'il y a effectivement un gros problème à résoudre, le Conseil communal va mettre en place un groupe de travail dont le chef de projet sera soit l'ingénieur, soit le chef de la voirie au niveau des TP, une personne du SDP et une personne du service de l'urbanisme et de l'environnement. Ce groupe va devoir donner un rapport au Conseil communal qui prendra sa décision de telle façon que ces tas de débarras qui sont disgracieux disparaissent le plus rapidement possible. Il y a quand même un petit problème, c'est quand ces tas sont dans des domaines privés (dans les jardins et les cours). Là, nous devons dénoncer au SUE qui après fait appel au SDP.

M. Alain Parel, président : Merci. L'interpellatrice est-elle satisfaite ?

Mme Fabienne Montandon, soc. : Oui, M. le président et je remercie le Conseil communal de sa réponse.

M. Alain Parel, président : Merci. Pour répondre à l'interpellation de M. Musy, M. Kurth.

M. Laurent Kurth, vice-président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Concernant l'accès à l'Office des poursuites, j'aimerais dire d'abord que même si on s'est occupé beaucoup de police, on s'est aussi occupé des poulets de la Poste cette année ! RIRES. Ils n'ont pas été accueillis avec beaucoup d'enthousiasme de la part du Conseil communal. Nous avons examiné dans quelle mesure nous pouvions faire enlever cette roulotte qui ne nous paraissait pas être la meilleure manière de revitaliser le commerce au centre-ville. Il se trouve que la Poste est chez elle sur ce trottoir, qu'elle a selon les juristes consultés le droit d'y accueillir qui elle veut, y compris pour ce genre de choses, tant

et aussi longtemps que la roulotte reste à 1,5 mètre pour qu'on puisse passer sur le trottoir avec des chaises roulantes par exemple ou à pied.

J'aimerais quand même relativiser un tout petit peu ce qui a été appelé "audience sur le trottoir de l'Office des poursuites". En l'occurrence l'Office des poursuites est souvent appelée à simplement délivrer les attestations. Il est parfois effectivement plus simple d'éviter soit l'accès, compliqué c'est vrai à cet office, soit le déplacement, la prise de rendez-vous sur un autre lieu s'il s'agit uniquement de remettre un document. Nous pouvons comprendre que le fonctionnaire se déplace à l'extérieur, remette le document, sans qu'on puisse dire qu'il s'agit là d'une audience accordée sur le trottoir à côté de la vente de poulets.

Cela étant, plus précisément sur le problème réel qui se pose par rapport à l'accès de ce bâtiment, nous avons eu un premier contact après votre première intervention avec l'Etat qui nous avait dit à l'époque examiner la possibilité d'un déménagement de l'Office des poursuites. Raison pour laquelle nous avons laissé ce dossier en suspens et pour laquelle il n'avait dans un premier temps pas obtenu de réponse. Nous avons repris contact il y a quelques semaines avec l'Office des poursuites qui nous a dit que finalement le déménagement avait été abandonné, mais que l'adaptation du bâtiment posait des problèmes de plusieurs ordres. Des problèmes de l'ordre de la police des constructions, un premier projet d'adaptation qui dénaturait quand même de manière conséquente ce bâtiment avait été refusé par la commission d'urbanisme il y a quelques années lors d'une précédente législature. Ça pose des problèmes de budget aussi semble-t-il. Mais surtout ça pose des problèmes de construction dans la mesure où à cet endroit le perron est beaucoup plus élevé que sur l'autre aile du bâtiment, puisque le bâtiment par principe, par définition, est plat et la route ne l'étant pas, on a deux ou trois marches de plus, ce qui signifie aussi un espace plus large sur le trottoir qui est occupé par l'escalier. Nous avons aussi une dernière marche avant l'accès qui est un peu plus étroite. Tous ces éléments font que l'installation d'un lift par-dessus l'escalier n'est pas possible parce que nous aurions soit un empiètement trop grand sur le trottoir, soit insuffisamment de place en haut de l'escalier pour que la personne puisse descendre de ce lift sans risquer d'en redescendre le long de l'escalier. Donc nous avons vraiment toute une série de problèmes très concrets pour adapter ce bâtiment. Des contacts ont été pris aussi avec la Poste, qui ne peut pas laisser l'accès depuis l'aile Ouest du bâtiment puisqu'en laissant cet accès, elle devrait laisser traverser une zone sécurisée puisqu'elle y a un dépôt d'argent et une zone sécurisée aussi parce que Swisscom y a une grande partie de ses centraux téléphoniques. Il y a là un veto, une non-entrée en matière sur l'idée que le public, même peu nombreux, accède à ces zones sécurisées. De surcroît encore, le chef de l'Office des poursuites que j'ai eu au téléphone à ce sujet m'a dit qu'en plus, il n'était pas certain que même si on facilitait l'accès jusqu'au rez, on ne doive pas transformer l'ascenseur qui serait trop petit pour accueillir des chaises et qu'en transformant l'ascenseur, on devrait casser une partie de la cage d'escaliers, puisqu'un ascenseur plus grand n'y rentrerait pas. Voilà pour les motifs qui font que nous ne voyons pas beaucoup de solutions à l'heure actuelle. La solution actuelle qui est pratiquée, c'est que la porte est ouverte par un huissier sur la base d'un téléphone. S'il y a une nécessité pour l'usager d'accéder aux locaux de l'Office des poursuites, il se fait porter, ce qui n'est pas effectivement un modèle du genre. A ce jour, le chef de

l'Office des poursuites qui est quand même là depuis quelques années, puisque c'est un ancien collègue de celui qui vous parle, n'a enregistré aucune plainte qui soit remontée jusqu'à la direction de l'office concernant ces questions d'accès. Il considérerait par conséquent que le problème était relativement peu fréquent, même si on n'est pas dans l'application stricte de la législation. C'est quelque chose que nous pouvons confirmer sur la base de l'expérience des services communaux. Nous avons eu l'occasion de vous dire que sur les deux lifts installés dans les services communaux récemment, il y en a un qui n'a jamais été utilisé pour autre chose que pour monter du matériel et un autre qui n'a jamais été utilisé. Donc nous pouvons confirmer j'imagine ce genre de lecture. J'admets volontiers que ce n'est pas totalement satisfaisant.

Enfin, l'Office des poursuites m'a dit aujourd'hui n'avoir aucune alternative organisée pour l'accueil dans un autre service. Le Conseil communal entend reprendre contact dans ce sens avec l'administration cantonale ou avec le Conseil d'Etat pour lui demander si une telle organisation est possible, dans le cadre, à la limite, des collaborations avec les services communaux ; nous pourrions très bien imaginer que l'administration communale offre l'accueil dans un de ses bureaux, par exemple au service du domaine public, à la Tour Espacité, sur simple rendez-vous pour accueillir et le fonctionnaire et l'utilisateur, de façon à éviter une transformation complète de ce bâtiment dans l'esprit qui semble-t-il était souhaité. Voilà ce que je peux dire, mais encore une fois en admettant que la solution n'est pas totalement satisfaisante.

M. Alain Parel, président : Merci. L'interpellateur, M. Musy, est-il satisfait ?

M. Daniel Musy, soc. : En grande partie, M. le président.

M. Alain Parel, président : Merci. M. Kurth.

M. Laurent Kurth, vice-président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) : Pour répondre à l'interpellation concernant l'Agenda 21, les interpellateurs ont raison de dire que le Conseil communal a mis des priorités sur des questions d'assainissement financiers, de réorganisation et de développement de la ville au sens large et que formellement, la question de la mise en place de l'Agenda 21, en tout cas pour ce qui relève de la commission, n'a pas figuré parmi ces priorités. Je vous en donne acte. Cela étant, il y a d'autres éléments qui expliquent cet état de fait. Je n'aimerais pas que vous concluiez du fait que la commission n'existe pas, que les préoccupations dont elle aurait dû se saisir n'existent pas pour le Conseil communal. D'abord dans les autres éléments qui expliquent cet état de fait, vous avez vu dans le rapport de la sous-commission de mon dicastère que le service d'urbanisme, qui a aussi intégré une grande partie du service d'hygiène, est en phase de grandes réorganisations. Par conséquent, nous avons essayé d'éviter d'ajouter des tâches dans cette phase de réorganisation. D'autre part, je l'ai dit tout à l'heure, le service d'urbanisme, avec l'ensemble de ses tâches, connaît aujourd'hui une charge très importante. J'ai évoqué les nombreux projets immobiliers et industriels que nous devons accueillir. Mais cela veut dire aussi une charge très importante pour ces

services qui n'ont pas d'effectifs supplémentaires pour faire face à cet afflux de demandes de permis de construire notamment et de demandes de plans de quartiers et autres. Donc les difficultés du service, les priorités du Conseil communal et l'afflux de dossiers en nombre important fait qu'effectivement ça a été un peu reporté, en tout cas pour ce qui est de la mise en place de la commission.

Dans le cadre des réorganisations, nous sommes en plus de ça en train de réfléchir aux regroupements de certaines commissions. Nous avons notamment proposé à deux commissions qui sont celles de la police du feu et de la salubrité de siéger ensemble, parce que finalement, elles étudient sous un angle différent les mêmes bâtiments. Nous nous interrogeons aujourd'hui sur l'avenir de la commission de l'énergie puisque le service de l'énergie a été rattaché à ce service de l'urbanisme et de l'environnement alors que la question de la fourniture des énergies est rattachée plutôt au dicastère des infrastructures. Donc nous devons nous interroger sur cette commission de l'énergie. Il n'est pas exclu que tout ce qui relève de la politique énergétique puisse faire l'objet d'un regroupement avec cette fameuse commission de l'Agenda 21. C'est en tout cas dans les réflexions que nous avons en cours, ce qui motive aussi que nous nous donnons encore un tout petit peu de temps.

En revanche, sur plusieurs dossiers, les questions liées au développement durable qui nourrissent en fait l'Agenda 21 ont avancé. Nous sommes en train de redéfinir les objectifs en matière d'énergie. Nous devons rédiger le fameux rapport. Je découvre un peu ce qui se passe dans ce domaine, puisque je viens d'hériter de ce secteur. Nous sommes en train de redéfinir les objectifs et de préparer la rédaction de ce rapport qui doit permettre de faire le bilan sur quelques années pour conserver, voire améliorer, la labellisation "cité de l'énergie".

Nous avons en matière de mobilité commencé des incitations aux entreprises pour le développement de plans de mobilité. Nous avons des incitations à l'utilisation des Transports publics. Nous avons des questions comme la politique de stationnement que nous évoquons en entrée de débat tout à l'heure et les zones sécurisées aux abords des collèges des zones 30 kilomètres à l'heure. Nous avons un plan de pistes cyclables, même si, pour des raisons budgétaires, nous sommes sur un rythme qui va beaucoup plus lentement que prévu, mais nous avons quand même un réseau qui a été dessiné. Nous avons quelques réflexions en matière de "car sharing". Avec mes excuses à mon collègue qui est de retour maintenant, on ne peut plus le dire ! Mon collègue Hainard a développé dans son dicastère aussi toute une série de réflexions liées au ramassage du vieux papier, au tri et à la collecte des déchets avec des incitations quand même relativement poussées. Je vous passe le détail exhaustif de l'ensemble des mesures que nous pourrions citer ici. Tout cela pour vous dire que les préoccupations qui étaient contenues dans le rapport qui se terminait par cette proposition d'une commission, n'ont pas été passées avec les déchets récupérés par les services de mon collègue.

Dernière question que vous posez. Les collaborations avec Neuchâtel. Nous avons depuis quelques mois maintenant une réflexion qui a donné lieu déjà à deux séances de travail avec les services concernés. Une collaboration avec Neuchâtel pour examiner ce que nous pouvons développer en commun en matière de politique d'énergie, de mobilité et d'aménagement, de mise à disposition de terrains et de locaux qui seraient les prémices d'une agence intercommunale de l'aménagement du

territoire avec différents éléments des services d'urbanisme de la Ville de Neuchâtel et de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Pour l'instant, nous avons eu deux séances de travail, mais les collaborations avec Neuchâtel existent. L'idée par exemple aussi de développer toute la documentation concernant les plans de mobilité une seule fois plutôt que chacun dans sa ville fait son chemin. A priori les préoccupations sont bien là, je peux vous rassurer, mais les institutions, pas encore. Nous vous demanderons encore un tout petit peu de patience.

M. Alain Parel, président : Merci. L'interpellateur est-il satisfait ?

M. Fabien Fivaz, Les Verts : Oui.

860 Police locale

M. Jean-Charles Legrix, UDC : J'aurais une question sur un problème qui est récurrent depuis plusieurs années : les amendes d'ordre. Nous savons que le Canton a un droit de racket sur nos amendes d'ordre, puisque 50% de celles-ci sont versées au Canton. C'est légal, mais ce n'est pas pour autant juste. Nous aimerions savoir que faire pour changer la chose. Que ça soit au niveau des députés et du Canton, que devons-nous faire pour que les amendes d'ordre de la commune de La Chaux-de-Fonds soient encaissées à 100% dans les comptes de la commune pour les frais dont elle assure l'entier des coûts ?

M. Didier Berberat, conseiller communal (Instruction publique et affaires sociales) : M. le président, Mesdames, Messieurs. En l'absence de ma collègue, Mme Frésard, et en tant que suppléant du dicastère de la sécurité, je réponds à la question de M. Legrix. Il est vrai que l'Etat s'est arrogé un droit régalien, en quelque sorte, puisque c'est lui qui réglemente, qui fait les lois. Il a décidé que toutes les amendes données sur le territoire cantonal seraient partagées à 50% par l'Etat et à 50% pour les communes, pour autant que ce soit les communes qui donnent l'amende. Bien entendu, quand c'est l'Etat qui donne l'amende, il n'y a pas de rétrocession aux communes. RIRES. Vous dites que c'est scandaleux, je dirais que c'est la gare avant, c'est-à-dire que nous ne trouvons pas normal au niveau du Conseil communal que le produit des amendes soit partagé moitié-moitié. En effet, le travail se fait uniquement sur la base du budget communal, les personnes sont payées uniquement par la commune, le matériel, par exemple les deux radars fixes que nous avons posés ont été payés totalement par la commune, l'entretien l'est également. Ce qui pourrait être normal c'est que nous gardions tout, ce qui est à mon sens la solution la meilleure. Si nous partageons, le Canton prend aussi en charge la moitié des coûts du personnel, du matériel et de l'entretien. C'est un long combat qui a été mené déjà par les directeurs de police. Je me rappelle que M. Monsch en discutait déjà. Ensuite M. Jeanbourquin, puis M. Barben est revenu à la charge. Je l'ai fait aussi avec M. Kurth lorsqu'on discutait de la police, Mme Frésard aussi. C'est quelque chose de récurrent. Nous avons eu une garantie de la part de l'Etat. Elle ne vaut pas beaucoup, mais M. Studer a accepté de revoir la question d'ici la fin de la législature. Je ne peux pas vous dire laquelle ce sera, si c'est la cantonale ou la

communale. RIRES. J'espère que ce sera plutôt la communale, parce que c'est plus court. Mais on se rend compte qu'il y a un problème qui se pose dans ce domaine-là. Il n'est pas normal que l'Etat, parce que c'est l'Etat, s'arroge 50% des amendes, ce sont des sommes importantes, de droit régalien; je ne parlerais pas de racket, même si je le pense très fort.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Je n'ai pas tout à fait la réponse. Ce qui m'intéresserait de savoir, c'est quand on est député au Grand Conseil, est-ce que nous pouvons faire quelque chose ? M. Studer est quelqu'un de très bien. Il est patron de son dicastère. Mais est-ce qu'on peut faire quelque chose pour qu'au Grand Conseil il y ait un vote à un moment donné qui se passe pour que cette loi soit changée ?

M. Didier Berberat, conseiller communal (Instruction publique et affaires sociales) : Ecoutez, je fais appel à mes souvenirs d'ancien député, ça fait onze ans que j'ai arrêté. Ce n'est pas à moi de vous donner des conseils, mais si vous me posez la question, je vous réponds. Il faudrait faire un projet de loi qui modifie la loi cantonale où la clé de répartition 50-50 est abrogée, qui dit que dans les communes, c'est la commune qui garde le tout. Ou bien on change le système et on dit que l'Etat participe à moitié des coûts de personnel, d'entretien et des coûts de matériel, et à ce moment là, c'est juste, c'est équitable. La seule solution est de faire un projet de loi. Mais il n'est pas impossible que le Conseil d'Etat examine cela, puisqu'il s'y est engagé, et qu'il vienne avec une proposition. En ces temps difficiles financièrement, je ne suis pas sûr que le Conseil d'Etat soit prêt à se priver de quelques millions de recettes. Je n'ai pas l'impression que ce soit vraiment dans la ligne du Conseil d'Etat.

M. Alain Parel, président : Pas de question, pas de réponse du Conseil communal.

Si vous êtes d'accord, nous allons jeter un petit coup d'œil aux crédits d'investissements. Crédits spéciaux sollicités pour 2007. Crédits à solliciter auprès du Conseil général en 2007. Crédits accordés par le Conseil général.

Nous allons passer au vote des arrêtés. Arrêté n° 1. Art. 1, art. 2. Que toutes celles et ceux qui acceptent l'arrêté n° 1 le fassent savoir en levant la main.

L'arrêté n° 1 est accepté par 37 voix sans opposition.

L'arrêté n° 2 est accepté par 37 voix sans opposition.

L'arrêté n° 3 est accepté par 37 voix sans opposition.

L'arrêté n° 4 est accepté par 37 voix sans opposition.

L'arrêté n° 5 est accepté par 37 voix sans opposition.

M. Alain Parel, président : Nous allons maintenant prendre l'arrêté n° 5 bis. Arrêté du Conseil général. Art. 1, art. 2, art. 3, art. 4 c'est donc l'arrêté qui a été déposé en commun par tous les groupes. Que toutes celles et ceux qui acceptent l'arrêté n° 5 bis le fassent savoir en levant la main.

L'arrêté n° 5 bis est accepté par 37 voix sans opposition.

L'arrêté n° 6 est accepté par 37 voix sans opposition.

L'arrêté n° 7 est accepté par 37 voix sans opposition.

L'arrêté n° 8 est accepté par 37 voix sans opposition.

L'arrêté n° 9 est accepté par 37 voix sans opposition.

M. Alain Parel, président : Nous devons encore formellement prendre acte du rapport du Conseil communal. Que toutes celles et ceux qui prennent acte du rapport du Conseil communal le fassent savoir en levant la main.

Vous avez pris acte du rapport du Conseil communal par 37 voix sans opposition.

M. Alain Parel, président : Nous allons prendre acte du rapport de la commission financière. Que toutes celles et ceux qui acceptent de prendre acte du rapport de la commission financière le fassent savoir en levant la main.

Vous avez pris acte du rapport de la commission financière par 37 voix sans opposition.

M. Alain Parel, président : Nous devons également classer le postulat. Que toutes celles et ceux qui acceptent de classer le postulat le fassent savoir en levant la main.

Vous avez accepté de classer le postulat par 37 voix sans opposition.

M. Alain Parel, président : La parole est maintenant donnée au président du Conseil communal, M. Pierre Hainard.

M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames et Messieurs. Vous avez accepté le budget à l'unanimité et le Conseil communal vous en remercie. Cela constitue un signal clair et fort. Le Conseil communal entend poursuivre dans sa stratégie d'économies, cela a déjà été dit, tout en préservant l'avenir. Le Conseil communal entend intégrer non seulement une réflexion, mais aussi une action concernant le rôle des communes et le rôle de l'Etat. Il s'agit, sans être pédant, d'imaginer de réaliser une deuxième révolution neuchâteloise. Un réseau de communes, une agglomération neuchâteloise complémentaire à l'Etat, permettra d'utiliser toutes les synergies de ce canton et d'éviter les doublons, les refaites et les redites. L'exemple de la police unique à La Chaux-de-Fonds est à ce niveau exemplaire. Il s'étend aujourd'hui à d'autres communes. Les prestations sont améliorées et les économies bien réelles. L'informatique sera le deuxième exemple, en attendant d'autres. La Ville de La Chaux-de-Fonds est responsable du déneigement de l'ensemble des routes cantonales et communales du Haut du canton. Le système d'alerte s'étend sur l'ensemble de la zone. L'efficacité est améliorée, les coûts pour les uns et les autres drastiquement diminués. Utopie ou réalité ? Il y a encore beaucoup d'autres exemples à envisager.

Le Conseil communal entend s'engager dans cette voie. Le vote unanime de ce soir lui donne la légitimité nécessaire et la conviction de l'action. Je vous remercie.

M. Alain Parel, président : Merci. Nous voilà au terme d'une soirée qui restera une soirée d'anthologie. Terminer le budget à 21h.20. Nous tâcherons de faire aussi bien aux comptes ! Je vous souhaite donc à tous de très belles fêtes de Noël, une bonne rentrée chez vous et je vous donne rendez-vous en 2007 en bonne santé. La séance est levée.

La séance est levée à 21h.20.

*Le président :
Alain Parel*

*Le secrétaire :
Fabien Fivaz*

*La secrétaire-rédactrice :
Caroline Brand*